

Suite et conclusion du traité de l'année dernière sur fallir et falloir.

M. Faille, s. f.^{1) 2)}

Étym. „La faille est l'endroit où la roche faut, manque, c'est donc le même que l'ancien français faille qui signifiait manque, défaut et dont le radical est le même que celui de faillir (voy. ce mot); sans faille est une locution très-commune dans nos vieux textes. Ce mot est pris dans la bouche des mineurs au sens particulier, du reste naturel, de manque; il n'est pas besoin de recourir à l'allemand Fall, chute, qui n'aurait donné ni un nom féminin, ni des ll mouillées.“ (Littré.)

M. Burguy (gr. III, p. 155) dit: „Dans l'ancien français ce mot signifie: faute, erreur, manque, défaut, fausseté, tromperie. Sans faille, sans faute, sûrement; à faille, en vain; faire faille vers qn., lui fausser qch., lui manquer de parole.“ Bartsch ajoute: avoir faille, manquer, verfehlen.^{3) 4)}

Hist. XII^e et XIII^e siècles.

Non iert nul qui gaires me vaille,

Jo sui perdu senz nule faille.

(Bartsch chr. fr. p. 81; Wace, Brut.)

Lors reconoist bien li roys sanz faille que la royne se
velt ocirre, et de cele meime espee. (id. p. 115, Trist.)

Por quoi ge di que bien se fust ocise sanz faille celui
jor la royne, se ne fust li roys March qui l'en destorna.

(id. ibid. p. 116.)

Mes de ce fu seure e certe,

Se Hector s'en ist a la bataille,

Qu'il i sera ocis sanz faille.

(id. p. 158; Bénéoit, rom. de Troie.)

Berte s'en va fuiant, le cuer ot esmaïé,

Car bien cuidoit sanz faille avoir le chief trenchié.

(id. p. 249; Adenes, Berte au grand pied.)

Sor tote rien gurt n'i ait faille

Q'il n'aut le ior a la bataille.

(id. p. 160; Bénéoit, rom. de Troie.)

— „Sires, consoil oi ge, cens faille;

Mais à consoil n'asfert bataille.

(H. et B. p. 38, Rutebeuf.)

De vostre bien, de vostre joie

Sanz faille joieuse seroie,

De vostre mal me peseroit.

(Cast. p. 206.)

Sanz faille ce que pis li fet,

Plus fort li agrée entreset.

(ibid. p. 210.)

¹⁾ Cf. Du Cange I, p. 177 Fallia — defectus, quo quis ibi abest, ubi ex officio deberet adesse et substractio stipendii propter absentiam.

²⁾ Il ne faut le confondre ni avec faille, étoffe de soie noire à gros grains, fabriquée en Flandre ou Vêtement de tête des bourgeois flamandes (du flamand fallie; v. Littré, Richelet), ni avec l'ancien français faille, prov. falha, torch, du lat. facula, diminutif de fax, d'où vient le français falot (cf. Du Cange I, 177 falot), bourg. foilò, esp. farol, it. falò; piémontais farò; vénit. fanò du grec φαρός, brillant ou φαρός, phare; car il s'est fait une confusion entre ces deux mots. (Littré.) D'ailleurs il y a encore un mot „falot“, it. falotico, capricieux, dont l'origine est fort incertaine. Mais M. Littré dit qu'il est possible que cet adjectif soit le même que falot¹⁾ (sorte de grande lanterne), l'individu gai, un peu fou, capricieux, ayant été comparé à quelque chose qui vacille comme la lumière d'un falot, d'une lanterne portée à la main. L'espagn. farosón, homme effronté, farota, femme dévergondée, appartient-il à falot, à falotico? (Littré.) Il y a aussi des dérivés du second mot français de falot, savoir falotement et faloterie. Richelet allègue encore falotier (laternarum curator).

³⁾ Diez (dict. I, p. 172) dit: „Aus fallire ist das subst. it. fallo, falla, altsp. falla Sanchez gloss., und so pr. falha, altfr. faille, selbst. altit. faglia Trucch. I, 52. 86. PPS. I, 48 mangel, fehler entstanden; freilich schon lat. bei Nonius falla, fala fuer fallacia“, — (cf. Du Cange I, p. 176 Falla) — „allein gegen diesen ursprung zeugt das erweichte ll der franz. form, da dies regelrecht nur vor oder nach i aus lat. ll entspringt. Aus dem substantif floss das vb. it. fallare tauschen, sp. fallar verlaeugnen, chw. fallar fehlschlagen.“

⁴⁾ Cf. Du Cange fallum I: absque fallo = sans faute.

A Bonivent fu la bataille,
Là fu occis Mainfroy sanz *faille*,
Et sa gent toute desconfite,
Et li nostre s'en vindrent quite.

(ibid. p. 228.)

En cele année, tot sans *faille*,
Fist-on en France deux fois taille,
De la saint Jehan dusqu'au Karesme
Prinst-on centisme et cinquantesme.

(ibid. p. 234.)

Bone Ordre ont et bele sanz *faille*,
Mès ne me siet pas la bataille.

(ibid. p. 262.)

Mès cel qui l'a feru ocirrai-je sanz *faille*.

(ibid. p. 442.)

Un jor par est si defaillis,
C'on dit, l'ame s'en va sanz *faille*.

(Cast. p. 430.)

Jà n'i feroie nule *faille*,
Fors qu'à l'ore de la bataille,
Jà lor faurroie plainement,
Que jà n'i tenroie covent.

(ibid. p. 363.)

XIV^e siècle.

Autre chose ne demandoient,
Et je m'i acort, car sanz *faille*
Trop miex vaut le grain que la paille.

(Bartsch chr. fr. p. 385, Guill. de Machau.)

Oultrageux estes et estouz,
Thibert, de vous mettre en fermaille,
Et vous en mentirez sanz *faille*.¹⁾

(id. p. 412, Miracle de Berthe.)

Sign. et emploi.

steinwand.²⁾

Terme de géologie. Rupture, solution de continuité d'une couche, d'une stratification; solution remplie de matériaux étrangers, avec ou sans fente. — Particulièrement, faille ou fausse faille, solution de continuité dans une couche de houille ou filon, solution qui est remplie par une substance sans valeur.³⁾

La dépression des Aiguilles Marbrées et du chenal de la Mer de glace n'est qu'une sorte de grande *faille* interposée au milieu du mont Blanc et dépendante d'un système de ruptures.

(Fournet, Acad. des sc. Comptes rendus.)⁴⁾

Les plis et les replis les plus tortueux [des cours d'eaux des montagnes] se succèdent parfois avec brusquerie, et il n'est guère possible de les expliquer uniquement par les *failles* dont l'intervention aurait facilité ces sortes de tracés.

(id. ib. t. LII, p. 1117.)⁵⁾

N. Failli, e. adj.

Étym. Part. passé de faillir.

Hist. Le part. passé de faillir est aussi employé comme adjectif, même comme substantif, dans la langue d'oïl. Alors il a la signification de „lâche“, „traître“, „homme sans honneur.“ — Estre failli, schwach sein, zu schanden werden.⁶⁾

XII^e et XIII^e siècles.

Qui refuse son desirier
Moult est recreans et *faillis*.

(Maetzn., Altfr. L. XLIII, 15.)

A pis asses, quant sa joie est *faillie*,
Que cil qui muert tout a une foie.

(id. ib. VII, 15.)

Mais en vous sest endormie

Pities et mercis *faillie*.(id. ib. XXXVI, 24.)⁷⁾

1) V. M.-P.; il est aussi un filet en usage en Provence.

2) V. Littré, art. faille.

3) ibidem.

4) ibidem.

5) ibidem.

6) Cf. Maetzn., Altfr. L. gloss. et Burg. gr. I, p. 155.

7) Voy. aussi les exemples pour faillir.

*Sign. et emploi.*¹⁾

1° verfehlt, misslungen.

Qui n'a pas réussi. — Dans quelques jours cette affaire sera faite ou faillie.²⁾2° failli de coeur, coeur failli, lâche, sans coeur.³⁾Avantages qui eussent mis la confusion dans l'État, s'ils eussent été prodigués à un homme moins *failli* de coeur et de courage. (St-Sim. 236, 14.)⁴⁾Terme de marine: Failli gars, mauvais novice, homme sans capacité, à bord d'un bâtiment.⁵⁾3° A jour failli, à coup failli.⁷⁾

4° Terme d'hippiatrique: Des tendons faillis, des tendons distendus et qui ne font plus leur office.

Terme de blason, qui se dit de deux chevrons rompus dans leurs montants.⁶⁾**O. Failli, subst. m.**Commerçant qui a fait faillite.⁹⁾Réhabiliter un failli. Le bilan d'un failli.¹⁰⁾ Les créanciers d'un failli. Admettre le failli au bénéfice de cession.¹¹⁾

Aussi comme adjectif dans cette acception, p. e.: Un commerçant failli.

P. Faillibilité, subst. f.*Étym.* Faillible.¹²⁾*Hist.* C'est un mot de la langue moderne.*Sign. et emploi.*fehlbarkeit. Possibilité de faillir, de se tromper.¹³⁾L'Église de France, sans jamais rompre avec le chef, était encore regardée à Rome comme un membre séparé sur bien des articles, comme sur la supériorité des conciles, sur la *faillibilité* du premier pontife, sur quelques droits de l'épiscopat. (Volt. Mœurs, 121.)¹⁴⁾On s'est avisé de nos jours qu'il y a quelque chose de commun entre tous les hommes: le sens moral chez le plus stupide, la *faillibilité* chez le plus sage.(Dupont-White, De l'individ. et de l'état.)¹⁵⁾**Q. Faillible, adj.***Étym.* Faillir.¹⁶⁾¹⁾ Cf. *fallitus* = *reus violatae fidei*, dans Du Cange I, p. 177.²⁾ V. Littré, art. *failli*. Cependant cette acception vieillit déjà (Littré).³⁾ V. Littré, art. *failli* et plus haut *faillir*. ⁴⁾ V. Littré, art. *failli*.⁵⁾ Acception qui vieillit dans la langue littéraire, mais qui demeure très-vivante dans le parler de plusieurs provinces.⁶⁾ V. Littré, art. *failli*. ⁷⁾ Cf. plus haut *faillir*. ⁸⁾ V. Littré, art. *failli*. ⁹⁾ Cf. ce mot et *failli*.¹⁰⁾ Syn. La qualification de *banqueroutier* est injurieuse, celle de *failli* n'est point; le premier agit, fraude; le second souffre, et prend des tempéraments pour s'acquitter. (M.-P.)¹¹⁾ Acad.¹²⁾ Car un mot, tel que „*fallibilitas*“ ne semble pas se trouver au bas-latin; du moins Du Cange ne l'a pas inscrit.¹³⁾ Cf. Littré, Acad. et M.-P. ¹⁴⁾ V. Littré, art. *faillibilité*. ¹⁵⁾ *ibidem*.¹⁶⁾ Un mot „*fallibilis*“ se trouve, il est vrai, dans Papias, mais dans la signification de „*insidiosus, subdolosus*“ (cf. Du Cange). Nous sommes donc d'avis que „*faillible*“ se dérive de „*faillir*“, à plus forte raison qu'il ne se rencontre que dans le XVIII^e siècle (v. *faillible*).

Hist. Ce mot, comme le précédent, ne semble prendre sa naissance que dans le XVIII^e siècle; car Richelet ne les a pas encore inscrits, Littré n'en donne l'histoire non plus, tandis que Voltaire en a déjà fait usage.

Sign. et emploi.

fehlbar.

Qui est exposé à l'erreur, qui peut se tromper, faillir.¹⁾

Lorsqu'on est aussi *faillible* que je le suis, il y a bien peu de mérite à avouer publiquement qu'on s'est trompé.
(Bonnet, Lett. div. Oeuvres, t. XII, p. 63.)²⁾

R. Faillite, subst. f.

Étym. Failli.

Hist. XVI^e siècle.

Deconfiture est quand le débiteur fait rupture et *faillite*, ou qu'il y a apparence notoire que ses biens, tant meubles qu'immeubles, ne suffiront pas au paiement de ses dettes.
(Loysel, 687.)³⁾

Sign. et emploi.

falliment⁴⁾, fallissement.⁵⁾

Terme de commerce. Action d'un commerçant qui cesse ses paiements; état d'un commerçant qui a cessé ses paiements. — Ce marchand a fait *faillite*⁶⁾ ou est en état de *faillite*⁷⁾ (hat fallirt, concurs gemacht).

C'est ainsi, bonnes gens, que fondent nos écus

Sous les doigts des jongleurs, dont l'histoire maudite

Commence par un prospectus,

Et finit par un *faillite*.

(H. et B. p. 570, Jean Guill. Viennet.)

Si nous voulions faire la liquidation de la vérité, nous
la verrions peut-être en *faillite*!

(Mager, anth. t. I, p. 678, Balzac.)

En 1810, lorsque M. de Talleyrand eut perdu quatorze à quinze cent mille francs dans la *faillite* du banquier Simon, mari de mademoiselle Lange, l'empereur, bien qu'il eût contre l'ex-ministre de justes sujets de plainte, vint à son secours.
(Men. p. 132.)

Syn.⁸⁾ „Faillite, banqueroute. État d'un commerçant qui a cessé ses paiements. Faillite, de faillir, manquer, se trouver en déficit, dans l'impuissance de faire honneur à ses affaires, exprime la chose simplement. Banqueroute y ajoute l'idée de circonstances qui la rendent plus ou moins odieuse. Ce mot vient de l'italien *banco rotto*, ou *banca rotta*, banc rompu: en Italie chaque banquier ou négociant avait son banc dans la place du change, et ce banc était brisé, lorsque celui à qui il appartenait se déclarait fallito.

Le failli⁹⁾ suspend ses paiements, quelle que soit la cause du dérangement de ses affaires. Le banqueroutier est un failli qui a été téméraire ou de mauvaise foi. La faillite peut être forcée, innocente, malheureuse; la banqueroute est toujours coupable et déshonorante: „C'est être inconsidéré que de parler de banqueroute au milieu d'une famille où il y a cette tache.“ Labr. Le failli peut être un homme à excuser et à plaindre; le banqueroutier est nécessairement un homme à punir. Aussi, notre code de commerce, qui fait très-nettement cette distinction, ne parle d'aucune peine contre les faillis, et en prescrit de différentes sortes contre les banqueroutiers,

¹⁾ V. ce mot.

²⁾ V. Littré, art. *faillible*.

³⁾ V. Littré, art. *faillite*.

⁴⁾ Il n'y a pas de rapport entre „*faillite*“ et „*fallimentum*“ (cf. Du Cange et plus bas).

⁵⁾ Ce mot n'est pas français, mais usité en allemand.

⁶⁾ V. Littré, art. *faillite*.

⁷⁾ V. M.-P., art. *faillite*. — Richelet: *inopia, penuria, dissolvendi aeris alieni*.

⁸⁾ Lafaye p. 603.

⁹⁾ V. ce mot.

suivant que la banqueroute est ou simple ou frauduleuse. D'ordinaire le failli est un homme ruiné qui, au lieu de fuir ses créanciers, se met à leur merci en leur abandonnant ce qui lui reste de bien; le banqueroutier est un homme qui, sentant sa faute et son crime, se dérobe ou ne désire rien tant que d'échapper aux poursuites de ses créanciers qu'il ruine."

S. Fallace, subst. f.

Étym. provenç. et ital. fallacia; esp. fallacia; du latin fallacia¹⁾, de fallax, trompeur, de fallere, tromper.

Hist. XV^e siècle

Et mena tellement le pape par ses dons es par ses *fallaces* qu'ils . . .

(Froiss. I, I, 11.)²⁾

XVI^e siècle.

Adonc voyant que par force ou *fallace*
N'avoient pouvoir de gagner cette place.
(J. Marot, p. 20, dans Lacurne.)³⁾

Si l'esprit calomniateur, tentant à mal te tirer, eust par *fallaces*, especes, et phantasmes ludificateires, mis en ton entendement que envers toy eussions fait chose non digne de nostre ancienne amitié: tu devois premier enquerir de la vérité, puis nous en admonester.

(Rab. Garg. I, 31.)

Une fois nous avons trouvé

(Fallace, adj.)⁴⁾

L'une est d'ivoire, par laquelle entrent les songes confus, *fallaces* et incertains.

(Rab. Pant. III, 13.)

Sign. et emploi.

trug, betrug. (tromperie, fraude.)

Il signifie l'action de tromper en quelque mauvaise intention. — Un homme sans fraude ni fallace.⁵⁾

Elle lui mit au sein la ruse et la *fallace*.

(Régnier, Sat. VII.)⁶⁾

La première (manière) est par venins, poisons, et intoxications. La seconde par *fallaces*⁷⁾ et deceptions.

(L'enfant, C. d. P. II, p. 325.)

T. Fallacieusement, adv.

Étym. Fallacieuse, et le suffixe ment.

Hist. XVI^e siècle.

Fallacieusement, Monet, Dict.⁸⁾

Sign. et emploi.

D'une manière fallacieuse. — Agir fallacieusement.⁹⁾

¹⁾ V. Du Cange I, p. 176: fallacia: Levior culpa ex oblivione praesertim: nostris Faute. Usus veteres Ordinis Cisterciensis cap. 68. Similiter super articulos manuum satisfaciunt omnes in loco, in quo sunt, quoties Fallaciam in Oratori incurrerint non divertentes dextrorsum vel sinistrorsum. — Fallacium, Ludibrium, Barthius in Glossario, ex Hist. Palaest. Veruntamen hoc Fallacium est totum.

²⁾ V. Littré. ³⁾ ibidem.

⁴⁾ Ailleurs il ne semble pas se trouver comme adjectif; aussi le substantif n'est guère en usage: L'Académie dit qu'il est vieux; mais elle donne „fallacieux“, „fallacieusement“ sans cette remarque, tandis que Richelet, au contraire, dit: „Fallace, s. f. (fallacia). Vice d'un argument captieux et sophistique, que la Logique enseigne à découvrir“: (Il ne semble connaître, il est vrai, que cet emploi du mot) et continue: „On disoit aussi „autrefois“ fallacieux et fallacieusement, mais ces termes ne sont plus d'usage.“ L'Académie y ajoute aussi, que fallacieux ne s'emploie guère que dans le style élevé.

⁵⁾ Cf. Littré et Acad. ⁶⁾ V. Littré, art. fallace.

⁷⁾ L'auteur y ajoute la remarque que fallace équivaut à tromperie, ce qui nous fait conclure que le mot était alors peu usité.

⁸⁾ V. Littré, art. fallacieusement. ⁹⁾ ibidem.

U. Fallacieux, euse, adj.

Étym. Lat. fallaciosus, de fallacia, fallace.

Hist. XVI^e siècle.

Parquoy il donna congé à ces conducteurs barbares, et laissant leur *fallacieux* destour du droit chemin, en peu de jours passa la riviere d'Euphrates et arriva en la cité d'Antioché. (Amyot, Lucullus, 37.)¹⁾

*Sign. et emploi.*²⁾

betrueglich, betruegerisch.

Qui trompe et égare pour nuire.

Le papier me manquerait, si je voulais dire tout ce que j'ai découvert depuis qu'il est parti d'ici; vous pouvez bien, sans scrupule, le traiter comme un homme *fallacieux*. (Poussin, Lett. 3 nov. 1647.)³⁾

Il se dit particulièrement des choses.

Sous la figure du serpent, dont le rampement tortueux étoit une vive image des dangereuses insinuations et des détours *fallacieux* de l'esprit malin, Dieu fait voir à Ève, nostre mère, le caractère odieux et tout ensemble le juste supplice de son ennemi vaincu.

(Boss., hist. univ. p. 115.)

Serments *fallacieux*⁴⁾, salutaire contrainte
Que m'imposa la force et qu'accepta ma crainte,
Heureux déguisements d'un immortel courroux,
Vains fantômes d'État, évanouissez-vous!

(Corn. Rodog. II, 1.)

V. Falloise, subst. f.

Étym. faillir: le lieu où le soleil faut,⁵⁾ manque.

Hist. Nous n'avons trouvé ce mot que dans Mozin-Peschier et dans Littré, et celui-ci le consigne comme un mot inusité.

Sign. et emploi:

abendgegend.

Terme de marine: le lieu où le soleil se couche.

¹⁾ V. Littré, art. fallacieux, hist.

²⁾ Syn. Littré: „Fallacieux, Trompeur. Fallacieux enchérit sur l'idée de trompeur. Un langage trompeur nous égare et nous présente les choses autrement qu'elles ne sont; un langage fallacieux nous trompe pour nous nuire de dessein prémédité.“ — Cf. aussi Boiste. — Lafaye (604): „Faux, Fallacieux; menteur, mensonger. Qui est propre ou qui tend à jeter dans l'erreur. Faux et fallacieux, d'une part, menteur et mensonger, de l'autre, diffèrent comme la fausseté du mensonge. Faux et fallacieux sont objectifs, se disent des choses ou ont rapport aux choses; menteur et mensonger sont subjectifs, servent à qualifier les personnes ou se rapportent aux personnes. Il ne faut pas se fier aux promesses fausses ou fallacieuses d'un oracle menteur ou d'un art mensonger. Une fausse histoire n'est pas vraie, on ne doit point l'admettre; une histoire mensongère n'est pas véritable, on ne doit point s'en rapporter à la parole du narrateur. — Outre cela, faux et fallacieux désignent un défaut de plus grande conséquence. On dit bien la menteuse renommée (Volt.), la menteuse antiquité (J. J.), l'art mensonger des poètes et des peintres (id.), sans attacher à ces épithètes aucune idée fâcheuse; faux et fallacieux ne se prêtent pas à cette sorte de badinage. La fausse religion n'enseigne que des impostures; la menteuse antiquité s'amuse à conter des fables.“

Faux et fallacieux diffèrent beaucoup; car, outre que fallacieux, du latin fallax, fallaciosus, ne s'emploie que dans le style élevé“, — v. plus haut p. 5, rem. 5 — il signifie très-faux, plein de fausseté, et d'une fausseté ardente, acharnée. Un esprit faux ne se laisse pas deviner; un esprit fallacieux cherche continuellement à faire accroire le contraire de la vérité (un exemple). Un faux serment, une fausse espérance poussent et déterminent à l'erreur beaucoup moins activement et fortement qu'un serment fallacieux (Corn.), qu'une espérance fallacieuse (Boss., Vauv.). „Le serpent artificieux promet à nos pères que, s'ils mangent du fruit défendu, ils auront la science du bien et du mal; et Adam se laisse prendre à ses promesses fallacieuses.“ Boss. „Nous avons encore, sinon des incrédules à convaincre, au moins des sophistes adroits et fallacieux à confondre.“ Marm.“

³⁾ V. Littré, art. fallacieux.

⁴⁾ Voltaire (comm. Corn. Rod.) dit: „Corneille reparait ici dans toute sa pompe; l'éloquent Bossuet est le seul qui se soit servi après lui de cette belle épithète fallacieux. Pourquoi appauvrir la langue? Un mot consacré par Corneille et Bossuet peut-il être abandonné?“ Nous pouvons cependant ajouter qu'il se trouve aussi dans Marmontel (v. cette page, rem. 2).

⁵⁾ Cf. Littré et M.-P.

X. Falsifiable, adj.¹⁾*Étym.* Falsifier.*Hist.* XVI^e siècle.

Il ne peut fuir que les sens ne soient les souverains maîtres de sa connoissance; mais ils sont incertains et *falsifiables* à toutes circonstances. (Mont. t. II, p. 499, dans Lacurne.)²⁾

Sign. et emploi.

verfaelschbar

qui peut être falsifié.

Y. Falsificateur, subst. m.*Étym.* Falsifier.*Hist.* Avant l'époque de Voltaire nous n'avons pas trouvé ce mot.*Sign. et emploi.*verfaelscher, falsarius.³⁾Celui qui falsifie; (adulterator).⁴⁾

Il cite ces vers pour faire voir combien ce métier de petits barbouilleurs, de petits folliculaires, de petits calomnieurs, de petits *falsificateurs* du coin de la rue est abominable. (Volt. Honnêt. Littér.)⁵⁾

Z. Falsification, subst. f.⁶⁾*Étym.* Falsifier.*Hist.* XVI^e siècle.

Il en mit aussi en justice un autre, le chargeant de *falsification* de testament. Ennemi juré de toute espèce de *falsification*. (Mont. I, 212, liv. I, ch. 39.)

(Amyot, C. d'Utique, 23.)⁷⁾*Sign. et emploi.*

verfaelschung.

1^o Action de falsifier, ou2^o État de la chose falsifiée, résultat de l'action.La *falsification* des monnaies a toujours eu lieu dans tous les États et dans tous les temps.(Rollin, Hist. anc. Oeuv. t. X, p. 528, dans Pongens.)⁸⁾

Altération volontaire et frauduleuse des substances alimentaires, des vins, des alcools, d'une substance médicamenteuse par son mélange avec des substances inertes ou de qualité inférieure.⁹⁾

¹⁾ Nous n'avons trouvé ce mot que dans Littré et Mozin-Peschier.

²⁾ V. Littré, art. falsifiable, hist.

³⁾ Cf. M.-P.

⁴⁾ Cf. Rich.

⁵⁾ V. Littré.

⁶⁾ Cf. Du Cange I, p. 177, 179: „Falsamentum, adulteratio, falsificatio. Charta Guidonis Regis Hierosol. anno 1190 apud Gesnaium in Annal. Massil. Excepto furto, homicidio, tradimento, Falsamento monetae etc. — Falsificatio, adulteratio, quae fit imitando alicuius chirographum. Charta apud Th. Blount in Nomolex. Anglic. Scias quod dedimus Adae de Essex Clerico nostro, pro servicio suo, omnes terras et tenementa quae fuerunt Will. de Scrubby, cuius terrae et tenementa sunt exacta nostra, per feloniam, quam fecit de Falsificatione sigilli nostri.“

⁷⁾ V. Littré.

⁸⁾ ibidem.

⁹⁾ Cf. encore Du Cange I, p. 180: „Falsionaria, adulteratio, depravatio, Gall. falsification de mercibus dicitur, mensuris, scripturis etc. Charta Johannis de Montegniaco in Chartulario Abbatiae B. Magdalene de Castro duno fol. 7 verso: Contentio quae inter me ex una parte et Mauricium Abbatem et Canonicos B. Mariae Magdalene de Castriduno ex

Altération des textes.

La principale application dans ces Conférences fut de lever les doutes, sur l'Écriture Sainte, et de montrer les fausses gloses et les *falsifications* des Rabbins dans l'explication des passages. (Lenfant, C. d. P. t. II, p. 151.)

Altération des faits.

Je l'ai placé (le lieu de la scène) dans Seville, bien que don Fernand n'en ait jamais été le maître, et j'ai été obligé à cette *falsification* pour former quelque vraisemblance à la descente des Maures.

(Corn. Ex. du Cid.)¹⁾

Qu'on lise à l'heure qu'il est les journaux esclavagistes des États-Unis du Sud, et l'on verra Jésus-Christ mis au rang des soutiens de l'esclavage colonial, et sanctionnant ces abus inouïs de la force que les planteurs appellent leurs droits. Dans ce travail de *falsification*, la morale a encore plus souffert que le dogme. (Rev. Chrét. 1861, p. 816.)

A A. Falsifié, ée.

part. passé²⁾ de falsifier. V. ce mot.

altera vertebatur super hoc quod ego Falsonariam mensurarum ville Rothomagi que villa est Canonicorum, et iusticiam et emendationem ex eadem Falsonaria provenientem erga eosdem Canonicos reclamabam, ita pacificata fuit . . . ita tamen quod quando in supradicta villa Rothomagi pro falsitate mensurarum . . . contigerit capienda emendatio . . . sibi 5 solidos accipient et Maiori suo de eadem villa 20 denarios pro districto."

¹⁾ V. Littré, art. falsification.

²⁾ Lafaye (p. 36) dit: „Synonymie des adjectifs ordinaires avec des participes passés pris adjectivement. — Épais, épaissi. Faible, affaibli. Convive, convié. Haut, haussé. Gros, grossi. Faux, falsifié. Courbe, courbé. Froid, froidi. Uns, unis. Inquiet, inquiété. Cher, chéri. Insigne, signalé. Quitte, acquitté.

Les adjectifs, ainsi que les participes passés, expriment dans les choses ou les personnes la qualité signifiée par le radical commun, mais avec des différences assez sensibles. Ils marquent cette qualité, les premiers, comme inhérente à l'objet, comme lui étant propre et naturelle; les seconds, comme lui étant, survenue, comme acquise, comme étant l'effet d'une modification accidentelle. La qualité exprimée par l'adjectif est présentée comme tenant à la constitution de l'objet, et le fait concevoir tel qu'il est; la même qualité exprimée par le participe est présentée comme tenant aux circonstances, et le dépeint tel qu'on l'a fait, tel qu'il est devenu. Le participe suppose donc un changement de l'état antérieur, idée totalement étrangère à l'adjectif, lequel au contraire désigne la qualité comme habituelle, si c'est une manière d'agir, et comme naturelle, s'il s'agit d'une manière d'être.

La règle est sans exception, elle s'étend à tous les exemples. On naît avec un esprit épais; l'esprit épaissi est l'esprit devenu épais. On dit d'un corps solide qu'il est épais; d'un corps liquide, devenu solide, qu'il est épaissi; Certains hommes ont naturellement la langue si épaisse qu'ils ne peuvent parler qu'avec peine; il arrive à beaucoup de malades d'avoir la langue épaissie. „Quand l'air est plein de brouillards épais . . ." Fénelon. „Si l'air devenait plus épais, nous nous noierions dans les flots de cet air épaissi." Id. Un homme est faible par lui-même; il est affaibli quand il a subi une action qui l'a affaibli ou rendu faible. „Combien de vierges déjà faibles par elles-mêmes, encore plus affaiblies par les abstinences, par les jeûnes . . . n'ont pris néanmoins jamais aucun relâche?" Bourd. Convive marque un état habituel, convié désigne une qualité reçue, une modification, le résultat d'une invitation; l'un représente l'homme tel qu'il est, l'autre tel qu'on l'a fait.

Un autre caractère distinctif consiste en ce que l'adjectif est absolu et le participe relatif. La qualité marquée par ce dernier peut aller jusqu'à un très-haut degré sans doute, mais elle n'a pas lieu constamment et sous tous les rapports; Ce qui est haussé peut bien n'être pas absolument haut. Et il en est de même de ce qui est épaissi, grossi, falsifié, courbé, affaibli, froidi, etc., à l'égard de ce qui est épais, gros, etc. „Le duc de Chevreuse et le duc de Beauvilliers étaient unis jusqu'à n'être qu'un." S. S. „Quelque uns, car c'est trop peu dire unis, que fussent en tout M. de Chevreuse et M. de Beauvilliers, celui-ci n'approuvait pas les chimères de son beau-frère." Id. „Je ne sais ce que veut dire cette douce attention distinguée du recueillement. Il ne faut pas distinguer des choses si unies, ou plutôt si unes." Boss.

Mais, quoique dans le participe passé la qualité n'apparaisse pas comme absolue, elle y est plus saillante que dans l'adjectif, elle y appelle davantage l'attention; précisément parce qu'elle n'y est que par accident, elle s'y fait remarquer davantage. Aussi le participe se met toujours après le substantif, au lieu que l'adjectif peut se mettre avant; et il est certain que, placé après le substantif, un qualificatif a quelque chose de plus spécial et sur quoi l'on insiste particulièrement. Sur ce vers de Racine:

La Grèce en ma faveur est trop inquiétée.

Marmontel observe que le participe inquiétée est plus expressif qu'inquiète. „On ne dit pas", ajoute-t-il, „être inquiet en faveur de quelqu'un. En pareil cas, Mme de Sévigné dit toujours: Je suis inquiétée, inquiète lui aurait paru faible."

Prenons, pour y appliquer ces distinctions, les deux mots cher et chéri. Ce qui nous est cher est aimé de nous dans l'ordre naturel, parce qu'il est dans nos goûts, dans nos habitudes de l'aimer; les personnes qui nous sont chères sont celles avec qui nous nous trouvons dans des rapports naturels de parenté, ou habituels d'amitié. Chéri exprime une affection qui sort du cercle commun, qui pourrait bien ne pas être, qui est plus spéciale, qui a lieu pour un fait particulier, ou dans une circonstance accidentelle, qu'on remarque davantage et dont on a, en quelque sorte, droit d'être surpris. Une

BB. Falsifier, v. a.¹⁾*Étym.* Lat. falsificare, de falsus, faux, et facere, faire.*Hist.* XVI^e siècle.

Ma conscience ne *falsifie* pas un iota.
(Mont. I, 203. — Littré.)

Elle estoit bien advertie comment l'édit de paix se
falsifioit (faussait) par tout.
(D'Aub. Hist., I, 200. — Littré.)

... De n'ouvrir point leurs portes à gens de guerre
sous une simple lettre de cachet que l'on *falsifie* souvent.
(Carloix, VIII, 7.)²⁾

Ils vendent leur theriaque *falsifié* bien et chèrement.
(Paré, XXIII, 30.)³⁾

Sign. et emploi.⁴⁾

faelschen, verfaelschen.

mère ne parle guère de son fils, sans dire, mon cher fils, parce que dans son coeur l'idée de fils et celle qu'exprime cher sont intimement unies l'une à l'autre; mais dans un moment de tendresse elle l'appelle son fils chéri. „Mes parents sont partis ce matin, en accablant des plus tendres caresses une fille chérie, et trop indigne de leurs bontés... Une secrète angoisse étouffait mon âme après le départ de ces chers parents.“ J. J. Un roi cher à son peuple l'est habituellement, constamment; un roi chéri de son peuple s'est attiré par quelque action particulière une affection plus vive, mais qu'il peut perdre prochainement.

Deux synonymistes, Roubaud et M. Guizot, se sont déjà servis, mais l'un sans les généraliser, et l'autre sans les généraliser assez, des mêmes principes de distinction.“

¹⁾ Cf. Du Cange, t. I, p. 179, 3. 4: Falsificare, adulterare, corrumpere scriptum, monetam etc. Gall. falsifier. — Falsificare curiam, idem quod falsare iudicium. (Cf. Rich., art. falsifier.)

²⁾ V. Littré, art. falsifier, hist. ³⁾ ibidem.

⁴⁾ Lafaye (p. 283) dit: „Quelquefois il faut remonter jusqu'au latin, d'où ils dérivent, pour trouver une différence entre deux verbes synonymes de même radical, et autrement terminés. Car c'est le moyen de s'assurer, ou que l'un d'eux a une physionomie plus latine, ou que leurs terminaisons correspondent à des terminaisons latines d'une valeur distincte. Soient d'abord pour exemples les synonymes fausser et falsifier, pourrir et putréfier. Dans fausser et pourrir, les radicaux latins, falsus et putris, se reconnaissent plus difficilement que dans falsifier et putréfier, qui sont aussi plus latins par leur composition et par leur désinence. Fier est la traduction exacte du latin ficare, venant de facere, faire: amplifier, amplum facere, faire ou rendre ample, amplifier; purificare, purum facere, faire ou rendre pur, purifier, etc. C'est pourquoi fausser et pourrir appartiennent au langage commun, et leurs synonymes au langage didactique, savoir, falsifier à celui de la jurisprudence, et putréfier à celui de la médecine ou de la physique. Sans compter que falsifier, en particulier, étant composé, tandis que son synonyme ne l'est pas, signifie une action de fausser expresse et volontaire.“ Dans le supplément (p. 20) nous lisons: „Altérer, Falsifier. Altérer ou falsifier des écrits, des textes, des passages, des passages, c'est en changer le vrai sens; altérer ou falsifier des monnaies, c'est les modifier de façon à en diminuer la valeur.“

Mais altérer (d'alter, autre) rendre autre, signifie cette action sans imputer au sujet d'intention bien mauvaise, et même quelquefois sans lui supposer d'intention. C'est ainsi qu'il peut arriver à un copiste d'altérer un texte faute d'attention ou par ignorance. „Ces passages de saint François de Sales se trouvent (sans mauvais dessein, nous le croyons) supposés, tronqués, altérés dans les termes et pris à contre-sens par l'auteur de l'Explication des maximes des saints.“ Boss. „Il s'en est fait des copies: elles se sont répandues, elles se sont altérées... Sans dessein de mentir, il se trouve qu'on altère la vérité.“ Id.

Falsifier, au contraire, implique le dessein de mentir; car c'est changer ou altérer en trompant, en commettant une fausseté, en faussaire ou en fourbe (falsificus). „J'ai écrit à M. de Montmollin une lettre qu'il a fait courir, mais dont les voltairiens ont pris soin de falsifier beaucoup de copies.“ J. J. „On voit ici la raison pourquoi les Samaritains ont falsifié, dans leur Pentateuque, l'endroit où il est parlé de la montagne de Garizim, dans le dessein de montrer que cette montagne était bénie de Dieu et consacrée à son culte, Boss.“ — hist. univ. p. 42. — „Voilà l'accusation la plus formelle de mensonge et de falsification.“ Fén.

Une chose est plus ou moins altérée, et plus ou moins audacieusement ou artificieusement falsifiée: „On a imprimé un recueil de mes lettres à Avignon; on dit que ces lettres sont aussi altérées et aussi indignement falsifiées que celles qui ont été imprimées à Amsterdam.“ Volt.

En général, falsifier dit plus qu'altérer: ce n'est pas seulement produire une simple ou une légère modification, qui échappe en quelque sorte, c'est causer un changement déterminément, exprès, de propos délibéré, et par conséquent, un changement essentiel ou profond. Aussi falsifier se met-il bien après altérer pour renchérir. „Ces vils champions se cachaient sous des monceaux de textes altérés et falsifiés.“ Lah. „Ceux qui profanent ainsi la science du christianisme sont des ouvriers mercenaires qui altèrent et falsifient par un mélange étranger cette divine monnaie. Boss.“

„Il n'y a rien que je déteste davantage que de blesser tant soit peu la vérité, et j'ai toujours pris un soin très-particulier non seulement de ne pas falsifier, ce qui serait horrible, mais de ne pas altérer ou détourner le moins du monde le sens d'un passage. Pasc.“

1^o Altérer avec dessein de tromper.

Falsifier l'écriture, un seing, une date, un sceau, un cachet.

J'ai pris soin de ne pas *falsifier*, le sens d'un passage.
(Pasc. Prov. II.)¹⁾

On dit qu'ils (les jésuites) prouvent dans un de ces mémoires que le parlement a *falsifié* et tronqué les passages de leurs constitutions.

(D'Alemb. Lett. à Voltaire, 31 oct. 1761.)²⁾

Souvent ils (les évêques) refusèrent de reconnaître les lettres de protection et d'immunité accordées par le roi;

2^o Altérer une substance par un mélange.

On n'y voit point de vin que l'on ne *falsifie*.

(Boursault, Fabl. d'Ésope, II, 6.)³⁾

Celle (la civette) qu'on tire de Guinée serait la meilleure de toutes, si les nègres, ainsi que les Indiens et les Levantins, ne la *falsifiaient* en y mêlant des sucs de vé-

3^o Falsifier de la monnaie, en altérer la valeur.4^o Ne pas rendre, ne pas rapporter les choses telles qu'elles sont.

On croira même que ce n'est pas un grand mal que de *falsifier* le texte de ses sentimens et de chercher à le tourner en ridicule, en se jettant sur tout ce qu'il y a dans sa naissance, dans sa famille, dans sa personne, ou dans ses aventures, de capable d'exercer la raillerie et la satire.

(Tr. d. I. S. 164.)

Tant qu'on ne *falsifie* l'histoire que pour donner des louanges à ceux à qui l'on veut faire la cour, on ne doit se plaindre de cette fausseté que par l'embarras où l'on se trouveroit dans les siècles à venir pour demesler la vérité, si les Romains et les histoires qui leur ressemblent, duroient assez long-temps pour causer cette confusion.

(ibid. p. 235.)

Les anciens qui ont écrit que Thémistocle et d'autres s'étaient empoisonnés avec du sang de taureau, *falsifiaient* à la fois l'histoire et la nature.

(Volt. Dict. phil. taureau.)⁴⁾

Brumoy a déguisé autant qu'il a pu ce dialogue, comme il a *falsifié* presque toutes les pièces qu'il a traduites [des tragiques grecs].

(id. Dict. phil. Art dramatique.)⁵⁾

Il est vrai que . . . Marcion et Manès . . . osèrent dire que trois évangiles étoient supposés, et que celui de saint

quelquefois ils les *falsifièrent*, et par l'entremise de quelque agent, de quelque traître, les firent interpoler, ou même enlever des archives des monastères.

(Guiz., hist. mod. II p. 91.)

Boniface envoya un légat: il fut emprisonné; il lança une bulle: elle fut brûlée, pis que brûlée, mutilée, *falsifiée* par les scribes royaux: on la répandit sous cette forme.

(Mager, anth. II, p. 191, Jules Michelet.)

gétaux, comme du ladanum, du storax et d'autres drogues balsamiques et odoriférantes.

(Buff. Quadrup. t. III, p. 359, dans Pougens.)⁴⁾

On a *falsifié* la nourriture du misérable, et il ne mange presque plus rien tel qu'il est sorti des mains de la nature.

(Id. et N. J., 598, Mercier.)

Luc, qu'ils préféreroient aux autres on ne sait pourquoi, puisqu'il n'étoit pas venu par une autre voie, avoit été *falsifié*.

(Boss. hist. univ. p. 257.)

Quoiqu'on pût vous reprocher, me dit Euclide, d'avoir entassé trop de figures dans cet éloge, je conçois que nos exagérations *falsifient* nos pensées ainsi que nos sentimens, et qu'elles effaroucheraient un esprit qui n'y serait pas accoutumé.

(Barthél. voy. d'An. ch. 58; p. 410.)

Hors de ces doctrines décriées, l'harmonie reste impossible entre les éléments de la vérité qui nous sont donnés, et pour se faire le semblant d'un système dont il a besoin, l'esprit humain s'abaisse au triste rôle de les *falsifier*.

(Rev. Chrét. 1861, p. 790.)

Or nous ne *falsifions* pas la parole de Dieu, comme font plusieurs; mais nous parlons de Christ avec sincérité, comme de la part de Dieu, et devant Dieu.

(II. Corinth. 2, 17.)⁷⁾

Mais nous avons entièrement rejeté les choses honteuses que l'on cache, ne marchant point avec ruse, et ne *falsifiant* point la parole de Dieu, mais nous rendant approuvés à toute conscience des hommes devant Dieu, par la manifestation de la vérité.

(II. Corinth. 4, 2.)⁸⁾

¹⁾ V. Littré, art. falsifier 1, et le dernier exemple de l'observation précédente. ²⁾ V. Littré, ibid.

³⁾ V. Littré, art. falsifier, 2. ⁴⁾ ibidem. ⁵⁾ V. Littré, art. falsifier, 4. ⁶⁾ ibidem.

⁷⁾ Non enim sumus sicut plurimi, adulterantes verbum Dei, sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur. — *Ο γὰρ ἔοικεν ὡς οἱ πολλοὶ κατηλέυοντες τὸν λόγον τοῦ Θεοῦ, ἀλλ' ὡς ἐξ εὐλαβείας, ἀλλ' ὡς ἐκ Θεοῦ κτενωμένοι τοῦ Θεοῦ, ἐν Χριστῷ λαλοῦμεν.* — Denn wir sind nicht, wie etlicher viele, die das wort Gottes verfaelschen, sondern als aus lauterkeit, und als aus Gott, vor Gott, reden wir in Christo. — For we are not as many, which corrupt the word of God: but as of God, in the sight of God speak we in Christ.

⁸⁾ . . . Non ambulantes in astutia neque adulterantes verbum Dei . . . — *Μὴ περιπατοῦντες ἐν πανουργίᾳ μηδὲ δολοῦντες τὸν λόγον τοῦ Θεοῦ.* . . . Und gehen nicht mit schalkheit um, faelschen auch nicht Gottes wort. . . . Not walking in craftiness, nor handling the word of God deceitfully . . .

5° Donner une fausse apparence.

D'ailleurs, ce grand courroux pourrait-il être feint?
 Aurait-il pu sitôt *falsifier* son teint,
 Et si bien ajuster ses yeux et son langage
 A ce que la fureur marquait sur son visage?

(Corn. la Suiv. IV, 9.)¹⁾

6° Falsifier les clefs, faire de fausses clefs.

Romulus permit au mari de répudier sa femme, si elle avait commis un adultère, préparé du poison ou *falsifié*
 les clefs. (Montesq. Esp. XVI, 16.)²⁾

7° Terme de manège.

Falsifier les allures d'un cheval, les rendre fausses, les faire tourner de bien en mal.³⁾

8° Se falsifier, v. réfl.

Être falsifié.

Tout se viole et tout se *falsifie*.

(Lamotte, Fabl. II, 7.)⁴⁾CC. Faubourg, subst. m.⁵⁾

Étym. Scheler: „Les savants sont partagés entre les étymologies faux-bourg (= le bourg qui n'est pas le vrai) et for-bourg, le bourg extra muros (for = hors). On a allégué de bonnes raisons pour l'une et pour l'autre. Diez⁶⁾ est favorable à la première manière de voir; il pense que les formes forbourg, forsbourg, même horsborc (Roquefort) sont postérieures et motivées par le désir de donner un sens au mot fauxbourg, dont l'origine était inconnue. Le wallon dit fâbor (fâ = faux), le picard forbourg.⁷⁾ Ce qui est incontestable, c'est que les deux variétés répondent à deux interprétations diverses de la chose. On pourrait du reste prendre l'une et l'autre pour des interprétations du terme allemand vor-burg, qui exprime l'idée ante-urbium. On sait que le latin disait pour ce que nous appelons faubourg, suburbium, conservé par les Anglais dans suburb.^{8) 9)}

¹⁾ V. Littré, art. falsifier, 5. ²⁾ ibidem 6. ³⁾ ibidem 7. ⁴⁾ ibidem 8.

⁵⁾ Quoiqu'il soit douteux, si faubourg est en effet composé de faux et bourg, nous croyions pourtant qu'il était nécessaire et intéressant d'insérer ce mot dans notre dissertation, parce qu'il a été souvent un objet de doctes discussions. Pour les autres composés de faux v. la préface.

⁶⁾ Il dit (dict. II, p. 291): „Faubourg fr. vorstadt. Gilt es fuer for-bourg = foris-burgus aussenstadt, oder fuer faux-bourg = falsus burgus unrechte, uneigentliche stadt, nebenstadt, wie man faux-frais nebenkosten, faux-bois nebenzweig, fausse-clef nachschlüssel sagt? Fuer beide erklarungen fehlt es nicht an gruenden. Man findet in der aelteren litteratur einigemal forborg, forsbourg, ja Roquefort hat horsborc, offenbar von hors = foris, selbst das ahd. furi-burg duerfte angeschlagen werden. Fuer fauxbourg spricht z. B. das wallon. fâ-bor, indem fr. faux in dieser sprache mit fâ, for aber mit fou oder gleichfalls mit for ausgedrueckt wird; die nahe liegende picard. mundart hat sich dagegen fuer forbourg entschieden. Beide auffassungen koennen statt gefunden haben; dass aber das neufr. fau au for entstellt sei, ist kaum zu glauben, da die sprache keinen anlass hatte, das seinem sinne nach ganz dentliche forbourg zu verdunkeln, und r auch in forban u. a. nicht aussties: eher scheint forbourg eine mundartliche umdentung der andern ihrem sinne nach minder klaren form.“

⁷⁾ Littré (art. faubourg, étym.) dit: „Picard. forbou, forbourg; bourguig. faubor; wallon fâborg; bas-lat. foris burgum; de foris, hors, et burgus, bourg. Cette étymologie est certaine pour toutes les formes où l'r se trouve: forborc, horsborc, forbou, etc. Mais faut-il aussi y rattacher fauxbourg, faubourg, fâborg? Si on considère ces textes, on voit que fauxbourg est relativement récent; es dans le bas-latin même, du Cange ne cite falsus burgus que dans une pièce de 1380; sans doute on peut concevoir que des fors-bourgs aient été aussi appelés des faux bourgs, des bourgs faux; cependant, tant qu'on n'aura pas apporté des textes anciens qui donnent faux bourgs, il vaudra mieux croire que faubourg est une altération de forbourg; prononcé fôbourg (le parler vulgaire ayant quelquefois supprimé l'r), puis finalement pris pour faux bourg.“

⁸⁾ Richelet: „Faux-bourg, s. m. (Suburbium). Maison en forme de bourg, ou de village hors des portes d'une ville, et par où l'on passe ordinairement pour venir dans la ville. (Gros ou petit fauxbourg). — Vander Laer, dans le Traité des Châtelains de Lille, pag. 59. prétend qu'il faut écrire et prononcer forbourg, et non fauxbourg, hors du bourg, „comme lors se disoit forbannir; et les Italiens et Espagnols disent fora, ce que nous disons hors.“ Voyez Mr. Ménage, mot fauxbourg. Périon estime qu'il faut écrire forsbourg; hors du bourg ou de la ville. Nous lisons dans les Ordonnances de S. Louis, rapportées par Mr. Le Févre Chanterau: „Nus vavassor ne puet faire forban, etc.“ C'est-à-dire, bannir, et mettre hors de la Jurisdiction.“

⁹⁾ Burguy (gr. III, p. 158): „Faubourg. Je place ce mot à part et sous sa forme actuelle, parce qu'il a donné

En lisant pour la première fois l'orthographe de fauxbourg ou faulxbourg au lieu de celle qui est en usage actuellement, faubourg¹⁾, et avant de connaître l'étymologie de forbourg, nous n'étions point en doute que ce mot ne soit composé de l'adjectif faux (falsus) et du substantif bourg (burgus), et nous ne tardions pas un moment à nous l'expliquer par „le bourg qui n'est pas le vrai“ (cf. Scheler). Cependant après que nous eûmes connu l'autre étymologie et comparé et examiné les différentes opinions (v. les observations), l'article de Du Cange²⁾ a emporté la balance, et nous nous sommes décidés à suivre celle de Littré (v. plus haut p. 11, rem. 7) disant que, tant qu'on n'aura pas apporté des textes anciens qui donnent faux bourgs³⁾ (cf. plus bas l'histoire de faubourg) il vaudra mieux croire que faubourg est une altération et une corruption de forbourg, prononcé⁴⁾ fôbourg, puis finalement pris, par méprise, pour faux bourg.

Hist. XII^e et XIII^e siècles.

A toz ceus qui justice et juridiction ont dedens la ville
et dedens les *forbourgs* de Paris. (Liv. des mét. 2.)⁵⁾

Il revint en *fourboure* d'Isle [à Laon].
(Bibl. des chartes, 2e série, t. III, p. 425.)⁶⁾

XIV^e et XV^e siècles.

Que les maisons des *horsbours* soient abatues.
(Du Cange, forisbarium. 7.)⁸⁾

Prenez les champs ou les *faubourgs* [choisissez, décidez].
(Ch. d'Orl. Chans. 91.)¹⁰⁾

Les Anglois vinrent loger ès *faubourgs* de Rennes.
(Froiss. II, II, 73.)⁹⁾

lieu à de nombreuses discussions. M. Génin, qui décide tout d'un trait de plume, prétend que faubourg est faux, vu qu'il n'y a rien de faux dans un bourg. Et pourquoi faux-bourg ne pourrait-il pas s'expliquer par falsus-burgus, c'est-à-dire le bourg impropre, ce qui n'est pas proprement la ville, comme on dit une fausse clef, du faux bois? On a dit autrefois, prétendez-vous, fors-bourg, hors-bourg, c.-à-d. foris-burgus, ce qui est situé hors du bourg, et vous en concluez de suite que notre fau est pour fors, et que „les gens qui écrivent, abusés par leur oreille „et leur ignorance“ (!), ont commis la bévue de prendre l'un pour l'autre.“ Oui, on a écrit quelquefois fors-borc, et les Picards disent encore for-bourg; mais les Wallons leurs voisins disent fâbor, fâbour (fâ=faux), et fors n'aurait jamais produit fâ dans leur dialecte; de plus, il n'y avait aucune raison euphonique pour changer fors en fâ ou en fau. Les deux explications étant fort logiques, quoi qu'en dise M. Génin, et la forme ne permettant pas d'admettre faux=fors, au moins pour qui n'est pas habitué à faire des tours de passe-passe dans l'étymologie, il faut en conclure que faubourg équivaut à falsus burgus et qu'on a perdu fors bourg.

¹⁾ Atzler (die germanischen elemente in der franzoesischen sprache) dit p. 89: „Faubourg, m. vorstadt: s. bourg, entweder gleich for-bourg, mlat. foris-burgus (ausenstadt), oder faux-bourg: uneigentliche, falsche, nebenstadt: — fuer beide erklarungen giebt es belege; man beachte ahd. furiburg, ags. foreburh (vestibulum); das nfr. fau ist wohl durch euphonische elision wegen des 2. r aus „for“ entstellt; s. Diez, dict. II, 291; Sch. s. v. — picard. forbou, forbourg; auch ferner forborc, horsborc.

²⁾ Du Cange (I, p. 753): Burgus, Suburbium, Gall. Fauxbourg. Barthii Glossar. ex Guiberti Hist. Palaes lib. 4, cap. 3. Hospitatus est extra urbem, donec iniquus Imperator iussit eum hospitari in Burgo urbis. Burgus Forensis, in Chronico S. Medardi Suession, apud Acherium Spicil. tom. 2, pag. 797. Anno 1240. Albigenes appropinquantes civitati Carcassonae a Burgensibus et illis qui manebant in Burgo forensi, iutus nocte per traditionem sunt intromissi. Ibidem: Ipsi vero Albigenes ab obsidione recedentes totum forensem Burgum inclutum Carcassonae igne combusserunt. Burgus forensis, id est, Burgus qui foris est seu extra urbem. Hinc nostrum Fauxbourg derivatum existimo. Primo Forsbourg et Forbourg, deinde Fauxbourg dictum est.

³⁾ Atzler (p. 36): Bourg, m. markt flecken: mlat. burgus vom dt. burg, goth. baurgs (von baigan, bergen), ahd. purhc, purc, mhd. burc, ags. byrig, burg, engl. borough, burg; schwed. daen, borg; s. D. I, 76 (borgo). Cf. *πύργος, βύργιον, πύργιον* dans Du Cange I, p. 752 et 753, Burgus.

⁴⁾ A l'égard de la prononciation de bourg dans faubourg v. Gr. d. Gr. p. 44; Chifflet, gramm. p. 213 dans Littré. — Pour l's au pluriel, qui ne se lie pas, cf. de même Littré, art. faubourg.

⁵⁾ V. Littré, art. faubourg, hist. ⁹⁾ ibidem.

⁷⁾ Du Cange (I, p. 334): „Forisbarium, Suburbanum, Gall. Fauxbourg, quasi foras seu extra barria vel muros civitatis. Vide Barrium, Litterae Philippi III, Reg. Franc. an. 1257, to. 3. Ordin. p. 60. Scilicet quod dicta Maria et dictus Artusus vir suus eius nomine, haeredes seu successores dicte Marie habeant exercitum et cavalgatam in dicto castro Lemovicensi et Forisbariis et omnibus pertinentiis praedictorum . . . Homines in castro Lemovicensi, Forisbariis ac pertinentiis commorantes.

⁸⁾ V. Littré, art. faubourg, hist. ¹⁰⁾ ibidem.

XVI^e siècle.

Pendant que nous n'en sommes qu'aux *faubourgs* [de la vieillesse]. (Mont. III, 380.)¹⁾

Le feu s'avance peu à peu, et a déjà consumé les *faubourgs* de la chrestienté. (Lanoue, 383.)²⁾

Les Fidenates coururent et fourragerent les premiers son païs jusques aux *faulxbourgs* de Rome. (Amyot, Rom. 37.)³⁾

Faubourgs sont toutes les maisons hors l'enceinte de la ville. (Pasquier, Recherches, p. 658, dans Lacurne.)⁴⁾

*Sign. et emploi:*¹⁾1^o vorstadt.

Quartier d'une ville situé en dehors de son enceinte ou, dans certaines grandes villes, quartier qui primitivement était un des faubourgs.

Je ferai mon paquet au *Faubourg*. (Sév. Lettr. XXIV; to. 52, p. 79.)

Vous avez ici près dans le *faubourg* un méchant petit coin de terre que vous affermez à je ne sais qui, donnez-lui-en la jouissance. (Dacier p. 390.)⁵⁾

A Ste. Marie du *Faubourg*, Vendredi 29. Janvier, jour de St. François de Sales, et jour que vous futes mariée. (Sév. Lettr. p. 231.)⁶⁾

Le Prince Ferdinand de Prusse établit au *faubourg* de St. Nicolas une batterie. (Hecker, p. 174, Frédéric le Grand.)

Dans le *faubourg* Saint-Marcel, lieu où par excellence domine la misère, le mauvais air, conséquemment le mauvais pain, l'huile empoisonnée, une fièvre pourpreuse moissonnait les pauvres par centaines. (Id. et N. t. I. p. 603, Mercier.)

Tout est en feu jusque sur les bords de la rivière d'Oise; nous pouvons voir de nos *faubourgs* la fumée des villages qu'ils [les ennemis] nous brûlent. (Volt. Lett. 74.)¹⁰⁾

La ville et les *faubourgs*, tout le monde.¹¹⁾
J'aurai pour confidants la ville et les *faubourgs*. (Destouches, Phil. marié, I, 2.)¹²⁾

2^o vorstaedter.

La population des faubourgs de Paris. Soulever les faubourgs.²⁰⁾

Il se vint heurter contre la ville, presque aux *faubourgs* de l'hiver [à l'entrée de l'hiver]. (Id. Lettres, t. I, p. 42.)⁵⁾

Jardin aux *faubourgs* vault cent sols au rebours. (Cotgrave.)⁶⁾

Et pour ce, il a choisi aux *faulxbourgs* sa retraite. Loin du bruit de la ville, en demeure secrette. (Barthe, p. 123, Balf.)

Assembler la ville et les *faubourgs*, exciter un grand concours de monde.¹³⁾

Fig.: Le dehors.

Il [Lassay] n'y fut [à la cour] jamais que des *faubourgs*. (St-Sim. 33, 132.)¹⁴⁾

A Paris le *faubourg* Saint-Antoine, le *faubourg* Saint-Germain.¹⁵⁾

Il entra [à Paris] par le *faubourg* Saint-Marceau et crut être dans le plus vilain village de Westphalie. (Volt. Candide, 22.)¹⁶⁾

Ces *faubourgs* aujourd'hui si pompeux et si grands, Que la main de la paix tient ouverts en tous temps, D'une immense cité superbes avenues, Où nos palais dorés se perdent dans les nues, Étaient de longs hameaux de remparts entourés, Par un fossé profond de Paris séparés.

(Volt. Henr. VI.)¹⁷⁾

Autrefois à Paris, quand on disait le *faubourg*, cela voulait dire le *faubourg* Saint-Germain. Aujourd'hui le *faubourg* Saint-Germain se nomme quelquefois le noble *faubourg*, parce que beaucoup de familles, appartenant à la noblesse, y ont des hôtels.¹⁸⁾

Quelques ouvrages extérieurs et des *faubourgs* dérobent les approches des portes de Mohilef et du Dniepr. (Ség. Nap. VI, 3, p. 123.)¹⁹⁾

¹⁾ V. Littré, art. faubourg, hist. ²⁾ ibid. ³⁾ ibid. ⁴⁾ ibid. ⁵⁾ ibid. ⁶⁾ ibid. ⁷⁾ Cf. Littré.

⁸⁾ . . . De Agelli est hic sub urbe paulum quod locitas foras: Huic demus qui fruatur. (Tér. Ad. V, 8.)

⁹⁾ Dans Mme de Sévigné, le faubourg est ordinairement le faubourg Saint-Jacques, où se retiraient les gens dans la dévotion, les Jansénistes, etc. (Littré.)

¹⁰⁾ V. Littré, art. faubourg l. ¹¹⁾ ibid. ¹²⁾ ibid. ¹³⁾ ibid. ¹⁴⁾ ibid. ¹⁵⁾ ibid. 2. ¹⁶⁾ ibid. ¹⁷⁾ ibid. ¹⁸⁾ ibid.

¹⁹⁾ L'éditeur, M. Hanschild y ajoute la note suivante: „Faubourg, faux bourg, unrechte, uneigentliche stadt. Pour expliquer ce mot, qui a donné bien de la peine à quelques étymologistes, on n'a qu'à le comparer à fausses-fenêtres, faufiler.“ Il tombe donc dans le même défaut que M. Burguy reproche à M. Génin (cf. plus haut p. 12).

²⁰⁾ V. Littré, art. faubourg, 3.

DD. Faubourien, ne, adj.

Terme populaire. Qui appartient, qui a rapport aux faubourgs ou à ses habitants. Des manières faubouriennes.¹⁾

EE. Faubourien, subst. m.

Se dit des habitants des faubourgs de Paris.²⁾

FF. Faussaire, subst. ³⁾ comm.

Étym. Provenç. falsari; esp. et ital. falsario; du latin falsarius, de falsare (voy. plus bas fausser).

Hist. XII^e et XIII^e siècles.

Il met son aversaire en peril d'estre *faussaires*.

(Beaum. XXXV, 4 — Littré.)

XIV^e et XV^e siècles.

La contrefaçon des monnoyes que les malicieux *faussaires* ont faites, au temps passé, en coings semblables aux nostres.

(Ordonn. des rois de Fr. t. II, p. 429.)⁴⁾

Jà est Fedris *faussairez* [qui fausse son serment] approuvez clèrement

A l'encontre Huon, le roy ù Franche apent.

(Hugues Capet, v. 4755.)⁵⁾

XVI^e siècle.

Bien au rebours promet l'éternel aux *faussaires*

De leur rendre sept fois et sept fois leurs salaires.

(D'Aub. Tragiques, III.)⁶⁾

Cette gent *faussaire*.

(id. ib. IV.)⁷⁾

Sign. et emploi.

1^o faelscher, verfaelscher; falsarius.

Celui qui fait un faux acte, une fausse signature, ou qui altère un acte authentique.

Qu'ils devoient être punis comme des *faussaires*, parce qu'ils falsifient l'Écriture et les Canons.

(Lenfant, C. d. P. II, p. 233.)

Et comme Idolatres, et corrompeurs, *faussaires* de la foy Catholique sont dignes de double mort . . .

(id. ib. p. 320, deux fois.)

On aimera mieux qu'un *faussaire* [un homme qui aurait fabriqué les prophéties] soit prophète, qu'Isaïe, ou que Jérémie, ou que Daniel [le soit].

(Boss. Hist. III, 13.)⁸⁾

Ne connaîtrais-tu pas quelque honnête *faussaire*

Qui sert ses amis? . . .

(Rac. Plaïd. I, 5.)⁹⁾

Un calendrier universel et perpétuel qui découvrit la fausseté d'un titre qu'on donnait pour ancien, et fit condamner les *faussaires*.

(Fonten. Sauveur.)¹⁰⁾

Il passait pour le plus habile *faussaire* de son temps; c'était lui qui avait fabriqué sous le nom de Calixte III, les bulles qui permettaient au comte d'Armagnac d'épouser sa soeur.

(Duclos, Hist. de Louis XI, Oeuvres, t. III, p. 275.)¹¹⁾

Ah! c'est donc toi, traître, impudent, *faussaire*.

(Volt. V, p. 290; Enf. prod. IV, 4.)

Maupertuis fit encore mieux. Il ne se trouva pas au jugement de Koëning, mais il écrivit une lettre à l'Académie pour demander la grâce du coupable, qui était à La-Haye, et qui, ne pouvant être pendu à Berlin, fut seulement déclaré *faussaire* et fripon géomètre avec toute la modération imaginable.

(St. ép. p. 58.)

¹⁾ V. Littré. ²⁾ V. Littré et M-P.

³⁾ Cf. Du Cange, II, p. 178 et suiv.: „Falsarius, Sica, pugionis vel cultelli species. — Falsador, Eadem, ni fallor, notione, apud Sanutum t. 2, part. 4, cap. 6. — Falsarius litterarum, Qui Litteras supponit vel adulterat. — Falsator, Falsarius, in Lege Salica tit. 32, § 8. — Falsator Christianus, f. Qui fidem Christianam euravit, Charta an. 1114 — Falsdarius, Idem qui Falsarius litterarum. — Falsonarius, Falsarius, ex Gallico Faussonnier. Charta Maioriae Rotomagensis et Falesiae. Unde Falsonarius dici potius videtur qui falsae monetae reus est, seu qui monetam adulterat.“ — Cf. aussi Klotz, falsarius.

⁴⁾ V. Littré, art. faussaire, hist.

⁵⁾ ibidem.

⁶⁾ ibidem.

⁷⁾ ibidem.

⁸⁾ V. Littré, art. faussaire, l.

⁹⁾ ibidem.

¹⁰⁾ ibidem.

¹¹⁾ ibidem.

Double faussaire, faussaire renforcé, faussaire sans scrupule.¹⁾

Endurcis-toi le coeur, sois arabe, corsaire,
Injuste, violent, sans foi, double²⁾ *faussaire*.

(Boil. Sat. VIII.)³⁾

Adjectivement.

Voilà ce qui s'appelle un gros mensonge imprimé; il y a même, dans cette fiction, je ne sais quoi de *faussaire* qui me fait de la peine.

(Volt. Lett. Colini, 21 oct. 1677.)⁴⁾2^o luegner, betrueger.

Il se dit quelquefois pour „menteur“, „trompeur“.

Ah! mes yeux . . . Si vous ne m'abusez, si vous
n'êtes *faussaires*.

Mais pour quelques vertus si pures, si sincères,
Combien y trouve-t-on d'impudentes *faussaires*!

Vous êtes de mon heur les cruels adversaires.

(Boil. Sat. X.)⁵⁾(Corn. Clit. I, 1.)⁶⁾

GG. Faussé, ée.

Étym. part. passé de fausser.*Hist.* V. fausser.*Sign. et emploi.*1^o A quoi on a manqué.

De quels serments *faussés* suis-je vers vous coupable?
(Th. Corn. l'Inconnu III, 4; Littré.)

de lui remettre la Bourgogne; promesse faite par faiblesse,
faussée par raison, mais avec honte.

Il [François Ier] avait donné sa parole à Charles-Quint

(Volt. Moeurs, 124.)⁸⁾2^o Rendu faux.

La voix faussée. — Fig. Jugement, esprit faussé.

3^o Courbé par quelque violence.La cuirasse faussée par la force du coup.⁹⁾

HH. Faussement, adv.

Étym. Fausse, et le suffixe ment; provenç. falsamen; esp. port. ital. falsamente.¹⁰⁾*Hist.* XII^e et XIII^e siècles.

Mais de ce me doit savoir gre

Uns faux amans *faussement* proieConques nen chantai *faussement*.Une qui *faussement* otroie.

(Maetzn., Altfrz. L. II, 4.)

(id. ib. XLVI, 5. 6.)

¹⁾ V. Littré, art. faussaire, 1.²⁾ Dans quelques éditions il se trouve une virgule entre double et faussaire, p. e. dans Hecker, p. 347.³⁾ V. Littré, art. faussaire, 1. ⁴⁾ ibidem. ⁵⁾ ibidem 2. ⁶⁾ ibidem.⁷⁾ Richelet dit: „Faussement, s. m. (falsarius). Qui a fait une fausseté. (Un insigne faussaire.) Là vous vous instruisez dans l'art d'être faussaire, D'avoir un esprit double, une ame mercenaire. (Vill.) — Je n'ose pas dire que Despreaux s'est servi du mot de faussaire dans un sens qui ne lui convient pas; il est dangereux de critiquer un homme qui a critiqué tout le genre-humain avec aplaudissement. Il dit dans sa satire contre les femmes: „Mais pour quelques vertus si pures, si sincères, Combien y trouve-t-on d'impudents faussaires, Qui sous un vain dehors d'austère piété, De leurs crimes secrets cherchent l'impunité.“ — Peut-on dire qu'une femme qui cache beaucoup de vices sous l'apparence de beaucoup de vertus, est une faussaire? Le terme est rude et désagréable. On le dit au Palais: mais je n'ai jamais ouï dire qu'une fausse dévote étoit une faussaire.⁸⁾ V. Littré, art. faussé, 1. ⁹⁾ ibid. 2. 3 et plus haut p. 8, rem. 2.¹⁰⁾ Cf. Maetzn. Altfr. L. gloss.; Littré. Burguy (gr. III, p. 157) y ajoute encore les formes de l'ancien français fausement et fausement. Cf. aussi Bartsch, chr. r. gloss.

Cainte est de trop pute corroie
Fame qui *faussement* otroie.

(Maetzn., Altfr. L. XLVI, v. 14.)

[La vieille] Qui tel dame trahit *faussement* [perfidement] en recoite.

(Berte, CXXXVI.)¹⁾

Se vostre espoir vos pramet *faussement*,
Dont vos aura comme fol escharni.

(Maetzn., Altfr. L. XLV, 35.)

XV^e siècle.

[Les Flamands de Gand] respondirent qu'ils fuyoient comme gens trahis *faussement* et deconfits du comte de Flandre et de ceux de Bruges.

(Froiss. II, II, 87.)²⁾

Sign. et emploi.³⁾

faelschlich, mit unrecht.

(contre la vérité.)⁴⁾ (falso⁵⁾, (à faux.)⁶⁾

Et faisant *faussement* parler les immortels.

(Rotr. Antigone, V, 5.)⁷⁾

Cher ami, si mon père un jour désabusé

Plaint le malheur d'un fils *faussement* accusé.

(Rac. Phèdre, V, 6.)⁸⁾

Ainsi la plupart des hommes, occupés d'eux seuls dans leur jeunesse, corrompus par la paresse ou par le plaisir, croient *faussement* dans un âge plus avancé qu'il leur suffit d'être inutiles ou dans l'indigence, afin que la république soit engagée à les placer ou à les secourir.

(de la Bruy. t. I, p. 69.)

¹⁾ V. Littré, art. faussement, hist.

²⁾ ibidem.

³⁾ Le Dictionnaire de Mozin-Peschier a encore un subst. faussement = décollement, terme de charpenterie: 1^o deglutinatio, action par laquelle on décolle, ou une chose collée se détache 2^o tenuatio cardinum a lateribus. (Richelet).

⁴⁾ Lafaye (p. 95) dit: „Faussement, à faux. On accuse quelqu'un faussement ou à faux, c'est-à-dire sans raison suffisante, sans être fondé à le faire. — Faussement regarde plutôt l'accusation et l'accusateur, à faux l'accusé. D'une part, on songe à celui et à la disposition de celui qui, sans le savoir ou le sachant peut-être, dit des choses contraires à la vérité; de l'autre on se représente celui qui est l'objet de l'accusation comme éprouvant un tort, comme blessé dans son honneur ou dans ses biens. Le calomniateur accuse faussement; l'innocent est accusé à faux. L'adverbe a plus rapport au fait, et la phrase adverbiale au droit. Aussi à faux, et non pas faussement, peut s'employer dans des cas où il n'est pas question d'action ni d'agent, d'accusation ni d'accusateur. „Ce n'est pas un ministre de J. C., c'est un usurpateur qui porte à faux ce titre honorable, Mass.“

⁵⁾ Cf. Du Cange II, p. 178: „Falsato, adv. Dolose, fraudulenter. Charta foundationis S. Mauritii Agaunensis tom. I. Hist. Insulae Barbarae pag. 30. Reliqua vero corpora congerantur in tutissimum locum, atque aptissimum in unum condantur locum, et sub eximia custodia sanctissimi Custodes deputentur, ne forte, quod absit, Falsato ex eis furentur.“

⁶⁾ Cf. plus bas.

⁷⁾ V. Littré, art. faussement.

⁸⁾ ibidem.

⁹⁾ Lafaye (p. 289): „Les adverbes français se forment des adjectifs par l'addition de la terminaison ment. C'est ainsi que sagement, sensément, courageusement, ont été faits de sage, sensé, courageux. Il y a toutefois des exceptions. Plusieurs de nos adverbes reproduisent exactement l'adjectif quant à sa forme, et n'y ajoutent rien. Tels sont cher, ferme, fort, juste, haut, franc, net, vite, droit, dans les expressions: vendre cher, tenir ferme, frapper fort, venir juste à l'heure, parler haut, franc, net, aller vite ou droit. Or, il arrive parfois qu'à un même adjectif correspondent deux adverbes, l'un n'ayant d'autre forme que celle de l'adjectif, et l'autre pourvu de la terminaison adverbiale commune, ment. De là une source particulière de synonymes; car ces adverbes de même origine et de même radical ont d'ordinaire la plus grande analogie pour le sens. Il n'est pas facile, par exemple, d'apercevoir en quoi diffèrent cher et chèrement, dans, vendre ou payer cher ou chèrement; juste et justement, dans, voilà juste ou justement ce qu'il faut; franc et franchement, dans, parler franc ou franchement; droit et directement, dans, aller droit ou directement au but. Et ainsi de beaucoup d'autres.“

Entre les synonymes de cette espèce, toute différence doit dépendre de la valeur inhérente à la particule ment, qui seule empêche les deux adverbes d'équivaloir tout à fait pour la forme.

Or, qu'elle soit adverbiale ou substantive, cette désinence entraîne pour le radical, auquel elle se joint, la même modification de sens. Elle lui donne avec le verbe un rapport particulier; elle lui imprime un certain caractère de contingence et de subjectivité. Sans cette terminaison, l'adverbe n'a de rapport qu'avec l'adjectif; il en partage l'objectivité: avec cette terminaison, il devient verbal, pour ainsi dire, ou temporel, nu phénoménal, relatif à une action et au sujet qui la fait. Si bien que nous retrouvons entre les synonymes dont il s'agit ici l'opposition reconnue par Platon et Aristote entre le substantif et le verbe, savoir, celle de la permanence et de la contingence, de l'être et du phénomène, de la substance et de l'accident, de l'idée et du fait. Pour être extrêmement abstraite et générale, cette distinction n'en est pas moins applicable et féconde.“ — p. 291: „Quand on raisonne faux, le raisonnement, le résultat de l'opération est mauvais, ne vaut rien; quand on raisonne ou qu'on a raisonné faussement (Pasc.), on se trompe ou on s'est trompé, on commet ou on a commis une erreur en raisonnant.“

D'un zèle simulé j'ai bridé le bon sire;
Avec empressement jn suis venu lui dire,
S'il ne songeait à lui, que l'on le surprendroit;
Que l'on couchait en joue, et de plus d'un endroit,
Celle dont il a vu qu'une lettre en avance
Avait si *faussement* divulgué la naissance.

(Mol., l'Ét. IV, 1.)

De l'honneur que tu fais elle suit trop les lois;
Et tu prends *faussement* et son nom et sa voix.

(id. éc. d. m. III, 3.)

Mais je n'ai point pris foi sur ces méchantes langues,
Et j'ai voulu gager que c'était *faussement* . . .

(id. éc. d. f. II, 6.)

Monsieur, vous voyez comme j'ai été *faussement* accusé.

(id. George Dandin I, 8.)

. . . jusqu'à employer la plus noire calomnie, et répandre *faussement* le bruit de la mort de deux Seigneurs Eduens . . .

(Roll. hist. rom. XIII, p. 182.)

Par une suite de la même bizarrerie, elle mit à cet accord les formalités les plus graves, et me donna pour y penser huit jours, dont je l'assurai *faussement* que je n'avais pas besoin.

(J.-J. Rouss. conf. I, V, p. 196.)

Il étoit souvent arrivé, que des gens s'étoient *faussement* accusés eux-mêmes dans les douleurs de la torture, afin de se racheter de plus horribles tourmens.

(L'enfant, C. d. P. I, p. 43.)

Il mit les Chartreux en liberté, protestant, quoique très-*faussement*, qu'il avoit ignoré leur Commission.

(id. ib. I, p. 58.)

Cette Conclusion attaque ceux qui pour excuser Gregoire XII prétendent *faussement* que le Pape a le pouvoir de se dispenser lui-même de son Serment, ou, de s'en faire dispenser par son Confesseur.

(id. ib. III, p. 331.)

On répond dans la sixième Conclusion qu'un Pape peut légitimement renoncer au Pontificat par Procureur, quoiqu'il y a¹⁾ des gens qui le nient très-*faussement*, sous le prétexte que le Papat est une Dignité personnelle, et dont la renonciation dépend de la volonté du Pape.

(id. ibid.)

Mais du surplus contenu en icelles, toy et tesdits freres avez menty, et mentez *faussement*, mauvairement et desloyalement traistre que vous estes . . .

(id. ib. IV, p. 35.)

C'étoit à qui feroit parade de ses mains sanglantes; à qui, *faussement* ou non, se vanteroit d'avoir commis ou vu ces assassinats, comme d'exploits glorieux et mémorables.

(Rouss. Tac. I, p. 67.)²⁾

Oui, je me suis *faussement* accusé, pour sauver l'ancien chancelier Schumacker, dont la mort eût laissé sa fille sans protecteur.

(V.-H., Han d'Isr. 3, p. 173.)

Il reconnut le fleuve russe, sans se déguiser, comme on l'a dit *faussement* . . .

(Ség., Nap. I, IV, ch. 2, p. 66.)

Par un effet du génie de l'architecte des mensonges, la plupart de ces sons se trouvent *faussement* reproduits.

(Mager, anth. t. I, p. 279, Châteaubriand, pal. d. l. ren.)

Voilà pourquoi, quand notre volonté n'est pas assez forte pour résister à l'attrait du plaisir, alors même que notre intelligence conçoit déjà un bien plus relevé, nous sentons cette faiblesse, nous nous figurons *faussement* que nous pourrions la vaincre et nous souffrons.

(Rev. Chrét. 1861, p. 383.)

Le divin Orphée n'a eu qu'à faire entendre sa voix pour accomplir réellement les miracles *faussement* attribués au héros fabuleux de la légende grecque.

(ib. suppl. p. 262.)

Vous serez bienheureux quand on vous aura injuriés et persécutés, et quand, à cause de moi, on aura dit *faussement* contre vous toute sorte de mal.

(Matth. 5, 11.)³⁾

Si quelqu'un d'eux vient me visiter, il me parle *faussement*; son cœur rassemble de mauvais desseins. Est-il sorti? Il en parle.

(Ps. 41, 7.)⁴⁾

Les méchants se sont égarés dès leur naissance; il se sont fourvoyés dès le ventre de leur mère, et ils ont parlé *faussement*.

(Ps. 58, 4.)⁵⁾

La bouche de ceux qui parlent *faussement* sera fermée.

(Ps. 63, 12.)⁶⁾

¹⁾ pour le subj. ²⁾ Praefixa contis capita gestabantur, inter signa cohortium iuxta Aquilam legionis, certatim ostentantibus cruentas manus qui occiderant, qui interfuerant, qui vere, qui falso, ut pulchrum et memorabile facinus iactabant.

³⁾ Beati estis, cum maledixerint vobis et persecuti vos fuerint et dixerint omne malum adversum vos mentientes, propter me. — Μακάριοι έστε, όταν όνειδίσωσαν ήμᾶς και διώξωσι, και έπρωσι τών πονηγών καθ' ήμᾶς ψευδόμενοι, ένεκεν έμού. — Selig seid ihr, wenn euch die menschen um meinewillen schmaehen und verfolgen, und reden allerley uebels wider euch, so sie daran luegen. — Blessed are ye when men shall revile you, and persecute you, and shall say all manner of evil against you falsely, for my sake.

⁴⁾ ואם- בא לראות שוא ודבר: 4)

זרי רשעים מרחם קעו מפתן דברי קוב: 5)

כי יסכר פי דברי שקר: 6)

II. Fausser, v. a.

*Étym.*¹⁾ Wall. fâser, faire manquement; anc. provenc. anc. port. anc. esp. falsar; nouv. esp. falsear; ital. falsare; angl. to false (Spenser), du lat. falsare²⁾, de falsus, faux; anc. franç. fauser, fausser, fauceir, falser = tromper, manquer à sa parole, rompre, déclarer faux; tauschen, faelschen, luegen, nicht wort halten, brechen, fuer falsch erklæren, beluegen, uebertreten, verletzen.

Hist. XI^e siècle.

Je si li *fals* [le jugement], od li m'en combatrai.

(Ch. de Rol. CCLXXX.)³⁾

XII^e et XIII^e siècles.

Si fine amour ne doit faus cuer volaje
Qui partout proie et partout *fausse* et ment,
Se tout conquiert par son *fausant* langage,
La mençoigne li desfait et desment.
(Maetzn., Altfr. L. VIII, 21–25.)

Car mais ne cuit que veoir doie
Hom qui tant laint de fin cuer sans *fausser*.
(id. ib. XV, 35–36.)

Et sainques⁴⁾ de riens li *fausai*
Ja ni puisse jou recouvrer.
(id. ib. XXVI, 10. 21. 32. 43. 54.)

Et sele cuide que la pais
Velle *fauser*,
Jel baiseraï pour le mieus afremer.
(id. ib. XI, 34.)

Esperance, ki mapetise
Mes maus et fait entroublïer,
Me tasmoigne bien et devise
Kamours ne veut sa loi *fausser*
Ne remuer
Pour vaillantise.
(Maetzn. Altfr. L. XXXIV, 19–25.)

Que jà nus hom n'en doutera,
Ne jà por rien ne *fausera*.
(Cast. p. 328, v. 644. 645.)

Sele fontaine, un serpent le gardoit:
Ja nus mauvais n'i metera le doit
Qui soit traitres ne qui *fause* sa loi,
Et s'il i vient . . . est mors orendroit.
(Bartsch, chr. fr. p. 53, Huon de Bordeaux.)
Je criem mon veu ne m'aient fet *fauser*.
(id. p. 67, Guillaume d'Oreng.)

Et ce fist il meismes enz ou fons avaler
En un vessel de voirre, ce ne puet n'on *fausser*.
(id. p. 108, Roman d'Alixandre.)

Car j'ai el cors la rasine
Ke ne puis desrasineir,
Ke m'est a cuer enterine
Sens *fauceir*.
(id. p. 314, Ch. d'une Dame.)

Ne jà de par moi n'ert *faussée*
L'amors que Diex m'a commandée.
(Cast. p. 206, v. 694.)

Et les commandemenz *faussez*
Que Diex nous avoit commandez.
(ib. p. 401, v. 233.)

XIV^e et XV^e siècles.

Et est moult plus à accuser que ne sont ceulz qui
corruptent on *falsent* la monnoie.
(Oresme, Eth. 264.)⁵⁾

Le quel compaignon avait *falsé* on fait *faulser* à un
jeune clerç certaines lettres royaulx.
(Du Cange, falsare.)⁶⁾

Ce fut chose moult estrange à luy de ainsi *faulser* sa
foi et soy ainsi abaïsser.
(J. de Troyes, Chron. 1472.)⁷⁾

Judas, plus ne te celeray,
C'est de Jhesu qui tout *fausse*
Notre loy et la seue [la sienne] essauce.
(la Passion de N. S. J. C.)⁸⁾

Prestement recommencèrent leurs armes, et de celle
rencontre le seigneur de Ternant donna si grand coup qu'il
fauca le bacinet à jour.
(O. de la Marche, Mém. liv. I, p. 248.)⁹⁾

¹⁾ Cf. Littré, art. fausser, étym.; Maetzn. Altfr. L. gloss. p. 333; Bartsch gloss.; Scheler, art. faux; Diez, gr. I, p. 16.

²⁾ Cf. Klotz, lex.; Du Cange infalsare (II, p. 772) et falsare (II, p. 177). 1. decipere. 2. adulterare, scriptum corrumpere, pondera minuere. 3. falsam esse rem quampiam contendere. 4. falsare Curiam et falsare Judicium, appellare à judicio.

³⁾ v. Littré, art. fausser, hist. ⁴⁾ Aussi „sainkes“ (v. 10.) ou „sonques“, (v. 21.). Pour „jou“ aussi „je“ (v. 11.)

⁵⁾ v. Littré, art. fausser, hist. ⁶⁾ ibidem. ⁷⁾ ibidem. ⁸⁾ ibidem. ⁹⁾ ibidem.

XVI^e siècle.

Ce Dieu Pan (Daphnis) est un Dieu amoureux auquel il n'y a point de fiance, il a aymé Pitys, il a aymé Syringe, et ne cesse jamais de pourchasser les Nymphes Dryades, et de rompre la teste aux Epinelides, de sorte que si tu me *faulsois* la foy que tu m'as jurée par luy, il ne s'en feroit que rire, voire quand bien tu serois amoureux de plus de Femmes qu'il n'y a de chalumeaux en son Flageolet.

(Am. D. et Chl., p. 105.)

Il r'alluma son courage, et, *faulsant* la presse, donna jusques à

(Mont. II, 33.)¹⁾

Nostre intelligence se conduisant par la seule voye de la parole, celui qui la *faulse* trahit la société.

(id. III, 78.)²⁾

L'amende qui du commun consentement de nous tous avoit esté prescrite à l'encontre de celui qui *fausseroit* compagnie.

(Cholières, Contes, après-dinée 4.)³⁾

*Sign. et emploi.*⁴⁾

1^o. Rendre faux, rendre contraire à la vérité, en parlant des promesses faites, de la foi donnée. (sein versprechen nicht halten, sein wort brechen.)

. . . . Si beaux

Qu'il faille pour son bien que tu *fausses* ta foi.

(Régnier, Ép. I.)⁵⁾

Tu *fausses* ton serment

Pour donner à son crime un juste châtement.

(Mairet, Mort d'Asdrubal, I, 4.)⁶⁾

Damon

Ne pouvait se résoudre à *fausser* la promesse

D'être fidèle à sa moitié. (La Font. Coupe.)⁷⁾

. . . . parce qu'il avoit *faussé* le serment de fidélité qu'il avoit fait à Nabuchodonosor.

(L'enfant, C. d. P. I. II, p. 190.)

. . . Non, non, n'ayez pas peur

Que je *fausse* parole.

(Mol. Dép. am. IV, 3.)

Mais je ne retirerai pas tout-à-fait de lui ma bonté, et ne lui *fausserai* point ma foi.

(Ps. 89, 34.)⁸⁾

Fausser le sens de la loi, d'un texte, donner une fausse interprétation à une loi, à un texte. (entstellen.)

Familièrement: Fausser compagnie, proprement être faux, infidèle à une compagnie, et, par suite, quitter une compagnie sans prendre congé, ne pas se trouver à un rendez-vous. (mit dem polnischen abschiede davongehen, sich aus einer gesellschaft wegschleichen; wider die verabredung sich nicht einfinden.)

Amis, moins de cérémonie,

Ou bien je *fausse* compagnie.

(Scarron, Virg. V.)⁹⁾

Quand je *fausse* pour vous compagnie à tout autre.

(Th. Corn. Baron d'Albikrac, IV, 2.)¹⁰⁾

On le dit aussi pour signifier: ne pas faire ce qui était promis ou attendu.

Lorsque, par impuissance ou par mépris, la nuit

On *fausse* compagnie . . .

(Régnier, Sat. XI.)¹¹⁾

2^o. Rendre faux, détruire la justesse. — Fausser la voix, l'esprit etc.

Je sentais qu' aucune corde ne manquait à cette haute et ferme intelligence, et que toutes les touches du clavier rendaient un son juste, fort et plein, — excepté peut-être la corde métaphysique, que trop de tension et de solitude avaient *faussée* ou élevée à un diapason trop haut pour l'intelligence mortelle.

(Lamart. voy. en Or., p. 33.)

Toute tentative de systématiser ce temps sous le point de vue moral, de le réduire à quelque fait général et éclatant, le *fausserait* infailliblement.

(Guiz., hist. mod., vol. II, p. 291.)

Saint-Cyran a été une conscience, une liberté, une âme vivantes dans ce siècle où toute âme était courbée, toute liberté morte, toute conscience *faussée*.

(Rev. Chrét. 1861, p. 96.)

¹⁾ v. Littré, art. fausser, hist. ²⁾ ibidem. ³⁾ ibidem. ⁴⁾ Cf. Littré. ⁵⁾ ibidem. ⁶⁾ ibid. ⁷⁾ ibid.

⁸⁾ חֲסֵדִי לֹא־אֶפִּיר מֵעַמּוֹ וְלֹא אֶשְׁקֵר בְּאִמּוֹנָתִי :

⁹⁾ v. Littré, art. fausser, 1.

¹⁰⁾ ibidem.

¹¹⁾ ibidem.

3°. Terme de jurisprudence féodale¹⁾. — Fausser la cour ou le jugement, soutenir qu'un jugement n'est pas équitable. (behaupten, es sei ein falsches urtheil ge-
faellt worden; appelliren.)

On s'exposait beaucoup en *faussant* un jugement des pairs.

(Montesq. Espr. XXVIII, 17.)²⁾

4°. Courber, tordre un corps solide, de sorte qu'il ne se redresse plus de lui-même. — Fausser une clef, une lame. (verbiegen.)

Je forçais une boutanche, je *faussais* une tournante.

(V.-H., cond. p. 133.)

Fausser une serrure, en gêter les ressorts par quelque effort. (verdrehen.)

Enfoncer sans traverser.

Ils y revinrent ainsi jusqu' à sept fois, toujours avec une force et une fermeté merveilleuses, brisant leurs lances, et *faussant* profondément leurs armures.

Les coups d'épée *faussèrent* ses armes en divers endroits.

(Bouhours, Ambusson, liv. III.)³⁾

(Mager, anth. t. II, p. 267, Barante.)

Enfoncer en traversant.

La flèche *faussant* la cuirasse, lui entra bien avant dans le corps.

(Quint. Carce, l. 9, ch. 5.)⁴⁾

5°. Chanter faux, jouer faux, **v. n.**

Un aveugle y chante en *faussant*

La faridondaine.

(Bér. Farid.)⁵⁾

D'une lame d'épée qui s'est courbée. (krumm bleiben.)

6°. Se fausser, **v. réfi.** — Être faussé. Des promesses qui se faussent, des serments qui se violent.

Devenir faux. — La voix de cet acteur commence à se fausser. — Être tordu, enfoncé. — La lame se faussa par la violence du coup. (verbogen sein.)

Terme militaire. — Ne plus former une ligne droite, en parlant des rangs. Redresser les rangs qui se sont faussés. (aus der richtung kommen.)

JJ. Fausset, subst. m.

Étym. It. falsetto.⁶⁾ J. J. Rousseau⁷⁾ croit, sans l'affirmer, que ce mot vient du latin faux, faucis, la gorge, et il propose, en conséquence, de l'écrire faucet⁸⁾. Mais l'italien falsetto prouve qu'il vient du latin falsus, cette voix étant sans doute ainsi dite parce qu'elle est moins pleine que la voix de poitrine.⁹⁾

Hist. XIII^e siècle.

Et dant Renart chante en *fausset*.

(Ren. 13305.)¹⁰⁾

N'aurai voisin en sus de moi

Qui bien n'entende mon *fauset*.

(ib. 1583.)¹¹⁾

XV^e siècle.

Il commença siffler en *fausset*.

(Froiss. II, III, 99.)¹²⁾

¹⁾ Cf. Du Cange, falsare, 4.

²⁾ v. Littré, art. fausser, 3.

³⁾ v. Richelet.

⁴⁾ ibidem.

⁵⁾ v. Littré, art. fausser, 5.

⁶⁾ Cf. Coutelle; Du Cange: 1. Falsetum, Tonus acutus, Gall. Fausset. 2. Faussetum, ex Gallico Fausset, In musica cantus acutioris species. — V. aussi Falscetus, Fistula, vel qui canit fistula, Gall. Sifflet. (Fascetus.)

⁷⁾ „Si ce mot vient du François faux opposé à juste, il faut l'écrire comme je fais ici (fausset), en suivant l'orthographe de l'Encyclopédie: mais s'il vient, comme je le crois, du Latin faux, faucis, la gorge, il falloit, au lieu des deux ss qu'on a substituées, laisser le c que j'y avois mis: faucet. (Rouss. dict. de mus., p. 234.)

⁸⁾ Quelques auteurs suivent cette orthographe (v. Littré, faucet.)

⁹⁾ v. Littré, art. 1. fausset.

¹⁰⁾ v. Littré, art. 1. fausset, hist.

¹¹⁾ ibidem.

¹²⁾ ibidem.

*Sign. et emploi.*¹⁾

1°. Terme de musique.

Littre: „Voix de tête, c'est-à-dire voix qui prend un homme imitant les notes aiguës de la voix de femme ou d'enfant, ou, plus exactement, voix qui se produit quand on fait vibrer les cordes supérieures du larynx, ce qui donne le registre de tête ou fausset, tandis que la vibration des cordes inférieures donne le registre de poitrine.“

Rousseau²⁾: „C'est cette espèce de voix par laquelle un homme, sortant à l'aigu du Diapason de sa voix naturelle, imite celle de la femme. Un homme fait, à-peu-près, quand il chante le fausset, ce que fait un tuyau d'Orgue quand il octavie“³⁾.

fistel, falsett.

L'un dispute qu'ils ont bien fait, d'autres qu'ils ont mal fait, la Comtesse s'égosille, le Comte de Guiche prend son *fausset*, il les faut separer, c'est une Comédie.

(Sév. Lett. 71: t. I, p. 259.)

La reine se mit en colère, proférant de son ton de *fausset* aigre et élevé ces propres mots . . .

(Retz II, 122.)⁴⁾

Chacun voulant parler le premier, et les femmes plus que les hommes avec leur voix de *fausset*.

(Scarron, Rom. com. II, 7.)⁵⁾

Au temps qu'on était réduit aux pièces de Hardy, il jouait en *fausset* et sous les masques les rôles de nourrice.

(id. ib. I, 5.)⁶⁾

Ou sa façon de rire et son ton de *fausset*
Ont-ils de vous toucher su trouver le secret?

(Mol. Mis. II, 1.)⁷⁾

L'un traine en longs fredons une voix glapissante;
Et l'autre, l'appuyant de son aigre *fausset*,
Semble un violon faux qui jure sous l'archet.

(Boil. Sat. III.)⁸⁾

Je n'ai jamais pu m'accoutumer à voir les rôles de César et d'Alexandre fredonnés en *fausset* par un chapon.⁹⁾

(Volt. Lett. Prince de Prusse, 51, 24 Fevr. 1764.)

Tel vint avec sa basse, tel avec son *fausset*.

(V.-H., cond. p. 9.)

Familièrement: Avoir une voix de fausset, parler d'un ton de fausset, se dit d'un homme fait dont la voix est grêle et désagréable.¹⁰⁾

Le marquis, la voix haute, aigre et tranchante, comme dans presque tout le rôle. Comment? Un laquais hardiment et d'une voix de *fausset*.

. La Loi l'a déchirée [la livrée].

(Mager, auth., t. I, p. 152, Fabre d'Églantine.)

2°. Celui qui a une voix de fausset.

fistelsaenger, falsettist.

(vocem acutam ementiens.)¹¹⁾

Et Gorillon la basse et Grandin le *fausset*.

(Boil. Lutrin, V.)¹²⁾

Figurément:

Loin de ces *faussets* du Parnasse,
Qui, pour avoir glapi parfois
Quelque épithalame à la glace
Dans un petit monde bourgeois,
Ne causent plus qu'en folles rimes,
Ne vous parlent que d'Apollon . . .

(Gresset, la Chartreuse.)¹³⁾

¹⁾ Il y a encore un mot *fausset* dont l'origine est inconnue et qu'on trouve aussi écrit *fosset*, *foçet* (mais cela n'éclaircit rien). Il signifie 1° petite broche de bois servant à boucher le trou fait avec un foret à un tonneau. 2° Bec d'une plume qui se termine en pointe très-effilée (terme de calligraphie). — Littre allègue encore un troisième mot *fausset* („*fausset* du safran, voy. *exostose*“), mais il le marque comme inusité.

²⁾ Dict. de mus. I, p. 234. ³⁾ Dict. de mus. II, p. 22: „*Octavier*, v. n. Quand on force le vent dans un instrument à vent, le ton monte aussi-tôt à l'Octave; c'est ce qu'on appelle *Octavier*. En renforçant ainsi l'inspiration, l'air renfermé dans le tuyau et contraint par l'air extérieur, est obligé pour céder à la vitesse des oscillations de se partager en deux colonnes égales, ayant chacune la moitié de la longueur du tuyau; et c'est ainsi que chacune de ces moitiés sonne l'Octave du tout. Une Corde de Violoncelle *Octavie* par un principe semblable, quand le coup d'Archet est trop brusque ou trop voisin du Chevalet. C'est un défaut dans l'Orgue quand un tuyau *Octavie*, cela vient de ce qu'il prend trop de vent.“

⁴⁾ v. Littre, art. I. *fausset*, I.

⁵⁾ *ibid.*

⁶⁾ *ibid.*

⁷⁾ v. Littre et Richelet.

⁸⁾ *ibid.*

⁹⁾ *ibid.*

¹⁰⁾ Cf. Littre et Mozin-Peschier.

¹¹⁾ Cf. Richelet.

¹²⁾ v. Littre, art. I. *fausset*, 2.

¹³⁾ v. *ibidem*.

KK. Fausseté, subst. f.

*Étym.*¹⁾ Wallon. fâseté, provenç. falsetat, falsedat; esp. falsedad; port. falsidade; ital. falsitate, falsitade, falsità; angl. falsity, du lat. falsitatem²⁾ de falsus, faux. Au XIV^e et au XVI^e siècle on refit le mot sur le latin, disant falsité qui n'existe plus. Ordinairement nous trouvons dans l'ancien français les formes: falsete, falsite, falseteit, fausetete, fausetete, faulseté, falcité, fausseté, fauseté.

Hist. XII^e et XIII^e siècles.

Si me doinst dius mon desir achiever,
Que jaim trop mieus son plaisir endurer
Kestre avancies en *faussete* tenir.
(Maetzn., Altfr. L. XXVIII, 16.)
Dame, jou sai tout de voir
Bien lai esprouve,
Que vous ne porries avoir
Cuer de *faussete*. (id. ib. XLI, 56.)

Mais morir
Aim mieus ainsi en esperer
Ken *fausetete* mon grief furnir
De kanque sauroie rouver,
Et sainques de riens li fausai,
Ja ni puisse jou recouvrer.
(id. ib. XXVI, 41.)
Et la foi et la loiautez
Sont changiez en *faussetez*.
(Cast. p. 400, v. 210.)

Lor guile s'est tant avant traite,
Que la *fausetez* se descuevre.
(ib. p. 372, v. 2018.)
Por la *fausseté* qu'il trova
En cels . . . (ib. p. 409, v. 490.)
Moult hai li rois yrezie,
Faussete et ypocrezie
Et vot sevrer de sainte glise
Tout leur afaire par devise.
(Burg. gr. II, p. 97.)

Eusi totes voies si ju del tot renoye l'aperceue *falseteit*,
et si ju m'ahert à la veriteit cuy ju averai deconue.
(id. ib. p. 121.)
Ge vodroie morir ainçois
Qu' amors m'eüst de *fausseté*
Ne de traïson areté [accusé].
(la Rose, 3103.)³⁾

XIV^e et XV^e siècles.

Or disons après de ceulx qui monstrent verité et de
ceulx qui dient ou monstrent *falsité* en conversation humaine.
(Oresme, Eth. 132.)⁴⁾
Il confessa la dite *fausseté* de rasure.
(Du Cange, falsare.)⁵⁾

Et que je ne vueil point me faire fort, ou obligier de
monstrer que telle Doctrine ait esté publiée, par tels ou
tels, mais seulement je veuil publier nuement la verité et
la *falsité* reprouver.
(Lenfant, C. d. P., I. VII, p. 200.)

XVI^e siècle.

La *falcité* desquelles opinions . . .
(Paré, IX, Prét.)⁶⁾

Deslogeant la *falsité* qui n'y peult avoir le pied si
ferme ny si rassis.
(Mont. Ess. I, 9.)

*Sign. et emploi.*⁷⁾

¹⁾ falschheit, unrichtigkeit, unwahrheit — qualité de ce qui est faux.

¹⁾ Cf. Littré; Maetzn., Altfr. L. gloss.; Bartsch, chr. fr. gloss.; Burguy, gr. III, p. 157.

²⁾ Du Cange n'a pas falsitas, mais „falsitia, Falsum, ex Gall. Fausseté. Henr. Ruyghton: Accusatus est de multis transgressionibus, fraudibus, Falsitiis et traditionibus“. Cependant Klotz (lex., falsitas) cite l'auteur Ammianus Marcellinus qui a fait usage de ce mot.

³⁾ V. Littré, art. fausseté, hist.

⁴⁾ ibidem.

⁵⁾ ibidem.

⁶⁾ ibidem.

⁷⁾ Lafaye (p. 31): „Le faux, la fausseté. Le faux est absolu, comme le vrai, est un idéal, quelque chose de vague et d'étendu qui s'applique sans exception à tout ce qui est faux, et à l'aide de quoi on distingue la fausseté partout où elle se trouve. La fausseté, au contraire, est le faux qui se fait voir, qui se manifeste effectivement dans les êtres particuliers. On dit le faux d'une manière toute générale, sans penser à rien de réel: discerner le vrai d'avec le faux (Acad.); „le faux est toujours fade“. Boil. On dit bien la fausseté avec détermination des personnes ou des choses: la fausseté d'un homme ou d'une nouvelle. — Toutefois le faux se prend aussi relativement, mais c'est seulement dans la sphère de l'idéal, dans les matières abstraites, à l'égard des choses pensées et non à l'égard des choses existantes: on dit bien le faux d'un système (Cond.), le faux d'une conséquence (Buff.), le faux des expériences d'un physicien (Volt.); mais on ne dit point le faux, comme on dit la fausseté d'un homme, de son caractère, de son visage. Et encore même alors le faux n'est qu'incomplètement relatif; car on ne dira point le grand faux, mais la grande fausseté d'un

Taschant a découvrir la *fausseté* ou l'incertitude des propositions que l'examiné . . .

(H. et B. p. 218, Descartes.)

Tant qu'on ne falsifie l'histoire que pour donner des louanges à ceux à qui l'on veut faire la cour, on ne doit se plaindre de cette *fausseté* que par l'embarras où l'on se trouveroit . . .

(Tr. d. l. S. p. 235 — v. plus haut p. 10.)

Il rend l'aspect de la mort mille fois plus affreux qu'il ne peut être; et n'y eût-il qu'un très-petit nombre de gens trompés par l'apparence spécieuse de ces idées, il serait toujours utile de les détruire, et d'en faire voir la *fausseté*.

(H. et B. p. 425, Buffon.)

Avouons que la tradition de Moïse est trop manifeste et trop suivie pour donner le moindre soupçon de *fausseté*.

(Boss., hist. univ. p. 271.)

Au second siècle du christianisme . . . il n'y avoit pas seulement un indice de *fausseté*, ni la moindre conjecture qu'on pût opposer à la tradition de l'Église.

(id. ib. p. 257.)

On y presse victorieusement les Cardinaux de Gregoire, sur la *fausseté* des dates, et sur les contradictions de leurs Lettres de convocation, en Allemagne.

(Lenfant, C. d. P. p. 337.)

2^o unwahrheit, falsche angabe. — Chose fausse.

De sorte qu'en dix mois de temps que ce Pape siegea, il se fit quantité de *faussetez* dans ces Suppliques par la fourberie de gens qui ne demandoient pas mieux que de pêcher en eau trouble.

(Lenfant, C. d. P., l. III, p. 309.)

Des témoins contre vous en secret écoutés

Font pour vrais attentats passer des *faussetés*.

(Th. Corn., Comte d'Ess. I, 2.)

. Madame, je le voi,

Des traitres, des méchants accoutumés au crime,

M'ont par leurs *faussetés* arraché votre estime.

(id. ib. II, 5.)

Parbleu! je le ferais mourir sous le bâton,

S'il m'avait soutenu des *faussetés* pareilles.

(Mol., l'Ét. III, 3.)

J'ai sur le coeur ces deux *faussetez* . . .

(Sév. Lett. 162; II, 214.)

3^o falschheit, heuchelei.

Duplicité: hypocrisie. ¹⁾

système ou d'un raisonnement. A quoi on peut ajouter que le faux se sent et que la fausseté se démontre. Le faux est plus vague et l'objet d'une aperception presque instinctive; „A la lecture, le faux de cette conception saute aux yeux.“ Lah. La fausseté est mieux délimitée, mieux circonscrite, plus définissable et quelquefois moins essentielle que dépendante de la forme.“ (Cf. plus bas.)

¹⁾ Lafaye (suppl. p. 147); „Fausseté, duplicité, patelinage. Caractère d'un homme qui n'est pas vrai, qui trompe. Pour ce qui concerne d'abord fausseté et duplicité, la duplicité est une espèce de fausseté qui consiste à jouer deux rôles, à parler d'une manière et à agir d'une autre (Cond.), à louer quelqu'un en face et à le déchirer en secret (Mass). Qu'une femme simule de l'amour, n'en ayant pas, ou qu'elle cache l'amour qu'elle a, elle n'est que

On distingue différentes espèces d'énonciations. Nous dirons un mot de celles qui, roulant sur un même sujet, sont opposées par l'affirmation et par la négation. Il semble que la vérité de l'une doit établir la *fausseté* de l'autre.

(Barthél., voy. d'An. p. 398.)

Il en est de même des qualités de l'esprit: donnez-lui la vue la plus perçante, et la justesse la plus rigoureuse; combien serait-il révolté de l'impuissance et de la *fausseté* des signes qui représentent nos idées.

(id. ib. p. 411.)

Le siècle véritablement barbare, n'est pas celui où il y a le plus d'impétuosité dans les desirs, mais celui où l'on trouve le plus de *fausseté* dans les sentiments.

(id. ib. p. 15, introd.)

Voilà une pétition de principe: il ne falloit rien dire de cette absurde proposition, ou en prouver la *fausseté*.

(Montq. Espr. I, 1; p. 90, rem.)

Ce ne serait assurément pas dans la Réforme, en dépit d'une thèse trop accréditée qui a le malheur de réunir aujourd'hui à toute la *fausseté* du paradoxe tout l'ennui du lieu commun.

(Rev. Chrét. 1861, p. 326.)

Elles [les choses surprenantes] se chargent encore de diverses *faussetés* en passant par plusieurs bouches.

(H. et B. p. 390, Fontenelle.)

Il soutient qu'il n'y a nulle *fausseté* dans les Lettres de convocation des Cardinaux, parce que les délibérations, dont on parle, avoient été prises au jour exprimé dans la datte.

(Lenfant, C. d. P., l. III, p. 341.)

. il auroit fait un Livre plein de paralogismes éloquentes et de *faussetez* admirablement déduites.

(Volt. II, p. 126.)

Dès le premier chapitre on voit une *fausseté* révoltante. On y suppose la paix faite, et non-seulement on étoit alors en guerre, mais le Cardinal de Richelieu n'avoit nulle envie de faire la paix.

(Volt. IX, p. 142.)

Les notaires étoient contraints d'admettre les réponses favorables, et à grand'peine pouvaient-ils se défendre d'insérer des *faussetés*.

(Mager, anth. t. II, p. 256.)

Dire qu'il pervertit l'ordre de la nature,
Et fait du jour la nuit, ô la grande imposture!
Qu'il n'a considéré père ni parenté
En vingt occasions; horrible *fausseté*.

(Mol., Dép. am. III, 6.)

Tout ce grand raffinement n'est qu'un vice, que l'on appelle *fausseté*, quelquefois aussi inutile au courtisan pour sa fortune, que la franchise, la sincérité et la vertu.

(de la Bruy., t. II, p. 21; ch. VIII.)

Soit défiance on *fausseté*, ils prennent [les chats] des détours pour en approcher, pour chercher des caresses auxquelles ils ne sont sensibles que pour le plaisir qu'elles leur font.

(H. et B. p. 427, Buffon.)

Nous ne pensons pas . . . que la perfidie et la *fausseté* de ses amitiés, nous fait chercher en Dieu seul un ami éternel et fidèle.

(Mass., p. 11.)

Mais il voulut faire supprimer cet Article dans les Instrumens du Traité dressé par les Notaires, et sur le refus qu'un d'entr'eux fit de cette suppression, comme d'une *fausseté*, il le tint en prison un an, et le menaçoit de le faire brûler, s'il n'obéissait, mais le Notaire tint bon.

(L'enfant, C. d. P., l. III, p. 263.)

Je n'enverrai pas ma lettre, puisque vous vous y opposez; mais me sentant très grièvement offensé, il y aurait, à convenir que j'ai tort, une bassesse et une *fausseté* que je ne saurais me permettre.

(J. J. Rouss. conf. II, IX, p. 468.)

fausse. Mais une femme est double, si elle fait accroire qu'elle aime un homme tandis qu'elle en aime un autre. Ainsi, dans les *Ménechmes* de Regnard, Araminte accuse le chevalier de duplicité, parce qu'elle croit qu'il est infidèle, qu'il joue un double jeu, qu'il en conte à deux. Pareillement, l'hypocrite n'est pas proprement faux, mais double; les sentiments qu'il affecte sont en contradiction avec ceux qu'il a: „Ce n'est pas l'hypocrisie et la duplicité qui fait la grande plaie de la religion.“ Mass. Nous apprenons aux enfants, suivant J. J. Rousseau, à devenir faux, c'est-à-dire, comme il l'explique fort bien, menteurs ou dissimulés, pour extorquer des récompenses ou se dérober des châtimens. Mais il dit ailleurs que l'éducation du monde n'est propre qu'à faire des hommes doubles, qui paraissent toujours rapporter tout aux autres, mais qui en réalité ne rapportent jamais rien qu'à eux seuls. — Il suit de là que duplicité renchérit sur fausseté: la duplicité est une fausseté odieuse, par laquelle un homme se met sciemment en opposition avec lui-même, avec ce qu'il a dit ou fait, avec ce qu'il fait ou éprouve. „Ce prince se trouvait dès lors en état de confondre le faux et le double, et de porter une lumière aussi pénétrante qu'inconnue dans l'épaisseur de ces ténèbres.“ S. S. „Ils le connaissaient ouvert et franc, détestant le mystère et la fausseté; ils l'ont entouré de trahisons, de mensonges, de ténèbres, de duplicité.“ J. J.

Patelinage annonce par sa terminaison un défaut, plus relatif encore à la conduite qu'au caractère. C'est la fausseté d'un homme qui par des manières doucereuses et calines cherche à s'insinuer auprès des gens, ou à les faire venir à ses fins. „Ces moyens (d'accès) sont de s'insinuer à force d'adresse, de patelinage, d'opiniâtre importunité, de le cajoler sans cesse, de lui parler avec transport de ses talents . . .“ J. J. „La façon dont se présentent ceux qui cherchent à s'insinuer dans sa confiance, les fades louanges qu'il lui donnent, le patelinage qu'ils y joignent.“ Id.

Fausseté, mensonge, imposture, tromperie. Ces mots expriment quelque chose contraire à la bonne foi, quelque chose par quoi on fait accroire ce qui n'est pas, ou on représente ce qui est autrement qu'il n'est.

La fausseté est proprement contraire à la vérité ou à la réalité; le mensonge, à la véracité; l'imposture, à la sincérité; la tromperie, à la probité. Ce qui est faux n'est pas vrai ou réel; ce qui est menteur ou mensonger, n'est pas véritable; ce qui est imposteur ment par les apparences, au public ou en public; ce qui est trompeur met dedans, fait tomber dans le piège.

La fausseté est objective, elle controuve; le mensonge est subjectif, il parle contre sa pensée; l'imposture est spécieuse, elle éblouit ou jette de la poudre aux yeux; la tromperie est frauduleuse, elle attrape, abuse, joue des tours.

C'est une fausseté, à rapport à la chose dite ou inventée. C'est un mensonge, regarde la personne qui a parlé ou dit la chose. C'est une imposture, est relatif aux apparences ou au masque dont on se sert pour en faire accroire, ou bien à l'éclat, à la publicité de ce qui est dit ou fait pour égarer l'opinion. C'est une tromperie, indique une manière d'agir destinée ou propre à faire une dupe.

On dit, les faussetés d'un témoin ou d'un historien ignorant ou corrompu, d'un fabricant d'actes, de faits ou de nouvelles; les mensonges d'un habléur ou d'un enfant pris en faute; les impostures d'un charlatan, d'un hypocrite, d'un calomniateur; les tromperies d'un fripon.

Les rapports, les allégations, les faits doivent être exempts de fausseté; les discours, les aveux, de mensonge; l'air, d'imposture; les pratiques, de tromperie.

Quant à la gravité, la fausseté en a plus que le mensonge, car c'est dans les personnes une qualité permanente, et elle consiste à donner aux choses une valeur, une existence, objective; au lieu que le mensonge est passager, et se réduit quelquefois à un mot qui échappe dans une situation critique, ou bien en un conte fait pour amuser, à une fiction, à une fable, telles que les poètes en imaginent. „Jamais la fausseté ne dicta mes mensonges; ils sont tous venus de faiblesse.“ J. J. „La fausseté d'un acte est un crime plus grand que le simple mensonge: elle désigne une imposture juridique, un larcin fait avec la plume.“ Volt. L'imposture, à son tour, est encore plus sérieuse et plus criminelle que la fausseté, parce qu'elle est plus audacieuse, plus effrontée, plus noire, plus incapable de rougir et de lâcher prise. „En voilà assez pour des faussetés si vaines. Ce ne sont là que des coups d'essai de vos novices . . . Je viens à cette calomnie, l'une des plus noires qui soient sorties de votre esprit. Je parle de cette audace insupportable avec laquelle vous avez osé imputer à de saintes religieuses de ne pas croire la présence réelle. Voilà une imposture digne de vous, voilà un crime que Dieu seul est capable de punir.“ Pasc. — La tromperie a seul un caractère pratique: elle ne consiste pas à dire, mais à faire. Un ennemi, pour vous décrier, emploie la fausseté, le mensonge et l'imposture; votre domestique, pour vous dérober, ou un concurrent, pour nuire au succès de vos affaires, use de tromperies. c'est-à-dire de manoeuvres.“ —

Pour les synonymes fausseté, mensonge, erreur v. encore Littré, art. fausseté, syn. —

Autrement on auroit fait sonner bien haut cette *fausseté* contre la Ligue. (Volt. I, p. 266.)

Ce ne fut que long-tems après lui, que les hommes avisèrent de se faire appeler „vous“ au lieu de „tu“, comme s'ils étoient doubles, et d'usurper les titres impertinens de Grandeur, d'Eminence, de Sainteté, de Divinité même, que des vers de terre donnent à d'autres vers de terre, en les assurant, qu'ils sont avec un profond respect, et avec une *fausseté* infâme, leurs très-humbles et très-obéïssans serviteurs. (Volt. II, p. 15.)

Voyez un homme dans l'affliction; voyez ces consolateurs que la bienséance entraîne malgré eux à ses côtés. Quelle contrainte dans leur maintien! quelle *fausseté* dans leurs discours! (Barthél. voy. d'An. ch. 78; p. 621.)

Je ne suis pas de ceux qui ne voient que *faussetés* et que trahisons parmi les hommes. (Rev. Chrét. 1861, p. 61.)

On peut tout passer à Henri IV, son manque de sérieux, ses entraînements au plaisir, ses allures d'étourdi à barbe grise; mais ce qu'on ne lui pardonne pas, c'est la *fausseté*, ce vice bas qui nous attriste chez le fils de la loyale Jeanne d'Albret. (ib. p. 88.)

4^o Terme féodal. — Fausseté de jugement, accusation que l'on portait contre le juge, d'avoir menti à sa foi.

On ne doit pas confondre *fausseté* et *faussette*, quoique ces deux mots aient souvent la même orthographe dans les anciens textes. Nous n'avons trouvé ce mot dans aucun autre dictionnaire que dans celui de Richelet et dans le glossaire de Bartsch. Il prend son origine du lat. fossa; pour l'ordinaire, ou plutôt d'abord il était écrit fosete, fossette, p. e.

Et après fourcelé menton,
Dont naissoit li blanque gorgete,

Trusk' as espauls sans *fosete*,
Ounie et grosse en avalant.

(Bartsch, chr. fr. p. 356, Adans de la Halle.)

Il signifie vertiefung, petite fente au menton:

La bouche petite et grosse,
Et au menton une *faussette*.

(Richelet, le Roman de la Rose.)

Il signifie aussi un „petit creux dans terre où les enfans jettent des noiaux pour se divertir. (Joüer à la fossette.)“¹⁾

¹⁾ Qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium, et coluerunt et servierunt creaturae potius quam creatori, qui est benedictus in saecula. Amen. — Οὐτως μετήλλαξαν τὴν ἀλήθειαν τοῦ Θεοῦ ἐν τῷ ψεῦδει, καὶ λατρεύσαντες καὶ διακονοῦντες τῇ κτίσει παρὰ τὸν κτίσαντα, ὃς ἔστιν εὐλογητὸς εἰς τοὺς αἰῶνας, ἀμήν. — Die Gottes wahrheit haben verwandelt in die lügen, und haben gehret und gedienet dem geschoepf mehr, denn dem schoepfer, der da gelobet ist in ewigkeit. Amen. — Who changed the truth of God into a lie, and worshipped and served the creature more than the Creator, who is blessed for ever. Amen. (Tetragl.)

²⁾ נָקַי כַּפַּיִם וּבְרִי-לִבִּי אֲשֶׁר לֹא-נִשְׂאָה לְשׂוֹן נַפְשׁוֹ וְלֹא נִשְׁבַּע לְמַרְמָה:

³⁾ A propement parler, toutes les fois qu'il y a le pluriel de fausseté, ce mot a la seconde signification, savoir celle d'une chose fausse, celle d'un concret, quand même il a l'idée accessoire de l'hypocrisie, de la duplicité.

⁴⁾ לֹא-יִנְשָׁב בְּקִרְבִּי פִּיתֵי עֵשָׂה רַמְיָה דְּבַר שְׁקָרִים לֹא-יִנְפֹן לְנֶגַד עֵינַי:

⁵⁾ V. cette page, rem. 3.

⁶⁾ טָפְלוֹ עָלַי שְׁקַר זָדִים אֲנִי בְּקִלְלָם אֲצַר פִּקְוֵיהֶם:

⁷⁾ Cf. Richelet.

J'arrive, je ramasse tous ces pauvres membres, je les remets à leur place, et puis je le frotte de mon baume, et l'envoie jouer à la *faussette*; que vous semble de cette cure? La Grèce me doit des autels. (St. ép. p. 331.)

LL. Fausseur, subst. m.

Nous n'avons trouvé ce mot que dans le dictionnaire de Littré.

Étym. Fausser.

Hist. XVI^e siècle.

Pourquoi la terre ne s'ouvrit-elle pour engloutir ce *fausseur* de foi?

(Marg. Nouv. LXX.)¹⁾

Sign. et emploi.

1^o Terme d'ancienne pratique. Celui qui attaquait un jugement en taxant les juges de mauvaise foi.²⁾

Le *fausseur* qui avait appelé un des juges, pouvait perdre par le combat son procès.

(Montesq. Esp. XXVIII, 33.)³⁾

2^o Celui qui fausse une promesse, un serment.

MM. Faussonnier, subst. m.

Nous n'avons trouvé ce mot que dans Du Cange. Il dit (II, p. 180): „Falsonarius⁴⁾, Falsarius, ex Gallico Faussonnier. Charta Maioriae Rotomagensis et Falesiae; Latro, Falsonarius iudicabitur per communiam, et ponetur in pillorico, ut omnes eum videant et cognoscant. Falsonarii et retonsores denariorum, apud Bractonum lib. 3. tract. 2. cap. 1. §. 3. Unde Falsonarius dici potius videtur qui falsae monetae reus est, seu qui monetam adulterat. Certe non alia notione accipitur in Charta ann. 1194. à Chartul. Latiniac. Si quis Falsonarius inventus et captus fuerit non ad cambitores, sed ad Abbatem tantum de illo tota iusticia spectabit.“

NN. Faussure, subst. f.⁵⁾

Le dictionnaire de l'Académie ne connaît pas ce mot; et nous ne l'avons pas reconstruit dans les auteurs.

Étym. Fausser.

Hist. XV^e siècle.

A l'environ de l'estage qui estoit comme un palais tout rond, avoit fenestres, et entour y avoit un cercle de fer de merveilleuse grandeur; car il environnoit toutes les fenestres, et pendoit à tout des fillets de fer qui tenoient à la *faussure* de la tour.

(Perceforest, t. III, f. 69.)⁶⁾

Sign. et emploi.

schweifung.

courbure d'un vase, d'une cloche, à l'endroit où elle commence à s'élargir. (terme de fondeur.)

OO. Faut, subst. m.

Nous n'avons lu ce substantif que dans Mozin-Peschier.

Terme féodal: ungehorsam, verweigerung der pflicht.
(défaut de foi.)⁷⁾

¹⁾ V. Littré, art. *fausseur*, hist.

²⁾ Cf. plus haut p. 14, rem. 3.

³⁾ V. Littré, art. *faussure*, hist.

⁴⁾ Cf. plus haut.

⁵⁾ V. Littré, Mozin-Peschier, Richelet.

⁶⁾ Cf. plus haut.

⁷⁾ V. Littré, art. *fausser*, l.

PP. Faute, subst. f.

*Étym.*¹⁾ D'un réitératif ou fréquentatif roman de fallere, fallitare, que les Italiens ont dans faltare, les Espagnols, les Portugais et les Provençaux dans faltar manquer, mangeln, fehlen, on forma le substantif falta (it. esp. port.), fr. falte, faulte, faute, mangel, fehler, schuld, (sans faute, vraiment, fuerwahr), d'où l'adjectif esp. port. falto, mangelhaft, et le substantif composé it. diffalta, prov. defauta, anc. franç. defaute, nouv. franç. défaut.²⁾ Une fois nous avons trouvé la signification: „ende“ (v. plus bas cette page et cf. plus haut faillir).

Hist. XIII^e siècle.

Cist message [ces messagers] aus amirans d'Egypte
prient le roy que il leur donnast une journée, par quoy
il peussent venir vers le roy, et il y envoieroit sans *faute*.
(Joinv. 269 dans Littré.)

En ving en la Peleterie
Mainte penne i vit esterie.
En la *faute* [au bout] du pont m'asis.
(Cast. p. 252.)

XV^e siècle.

Des miens le moindre, je dy voir,
De me desadouer s'avance,
Oublyans naturel devoir,
Par *faute* d'ung peu de chevance.
(H. et B. p. 72, Villon.)

Allez, Lettres, facites un sault,
Combien que n'ayez pied ne langue:
Remonstrez, en vostre harengue,
Que *faute* d'argent si m'assault.
(ib. p. 73, id.)

Car j'ay à luy parle sans *faute*.
(ib. p. 75, Pathelin.)

Sans *faute*, si me voulez croire,
Vous irez un pou reposer. (ib. p. 76, id.)

Mais entre nous curiaux qui sommes serfz a fortune
vivons desordonneement et si vieillissons, plus par force de
cures que par nombre d'ans, et par *faute* de bien vivre
sommes frustrez de la souffrecte de nostre vie que tant des-
sirens et nous hastons d'aller a la mort que tant redoubtons.
(Bartsch, chr. fr. p. 430, Alain Chartier.)

Elle, qui jeune estoit et en bon point et qui point
n'avoit de *faute* des biens de dieu, fors seulement de la
presence de son mary, fut contrainte par son trop demourer
de prendre ung lieutenant, qui en peu d'heure luy fist ung
tresbeau filz. (ibid. p. 433, l. cent nouv. nouvelles.)

Je congnois vision en somme,
Je congnois la *faute* des Boesmes,
Je congnois le pover de Romme —
Je congnois tout fors que moy mesme.
(ib. p. 440, Fr. Villon.)

Il en a fait un tel deluge
De brebis et de mes moutons,
Que sans *faute*
(ib. p. 449, Pathelin.)

Je puisse dieu desavouer,
Si n'estes vous, sans nulle *faute*. (ib.)

Sans *faute* il estoit jeune d'aage, car il n'avoit en-
cores ne barbe ne grenon fors ung pou de poil volage.
(ib. p. 464, 8, Perceforest.)

Car se *faute* y estoit trouvée ou autrement entendue . . .
(Magn. chr., p. 42, Enguerrand de Monstrelet.)

XVI^e siècle.

Car vostre argent [tres debonnaire Prince]
Sans point de *faute* est subject à la pince.
(Barthe, p. 102, Cl. Marot.)

¹⁾ Cf. Burguy, gr. III, p. 155; Bartsch, chr. fr. gloss.; Littré; Scheler; Diez, dict. I, p. 172.

²⁾ Cf. plus haut.

³⁾ Du Cange n'a pas un verbe fallitare; mais cf. „Fallimentum, culpa, Gall. faute. Usatici Barcinonenses cap. 61. Et qui honorem per illum non tenuerit, emendet illi Fallimentum et desonores, quos ei fecit cum avere et sacramento manibus propriis iurando. Adde cap. 61. — Fallum l. ex Anglico Faile, deficere: failing, defectus. Parliamentum de depositione Regis Ricardi II. Citra Pascha proxima extunc sequens sine fallo rediret in Angliam. Galli dicunt sans faute. — Instrum. armi 1413 ex Archivo Castri Nannett. Cognoscimus nos esse obligatos realiter absque Fallo ad unam Missam semel in ebdomada dicendam. Miracula S. Zita Virg. April. to. 3 pag. 519. Ego feceram nimis magnum Fallum (i. delictum) quod subterraveram bindam S. Zita in ista terra. Vetus Poëta MS. à Bibl. Coislin. De-main ferons une bataille Enmi ces chans sans faille.“ (Cf. plus haut.)

Vous me debvrez [si je puis] de retour,
Et je vous feray encores un bon tour,
A celle fin, qu'il n'ayt *faute* nulle,
Je vous ferai une belle cedule,
A vous payer [sans usure il s'entend]
Quand on verra tout le monde content.

(id. p. 103, id.)

Quand le philosophe Diogenes auoit *faute* d'argent, il disoit qu'il le redemandoit à ses amis, non qu'il le demandoit.

(H. et B. p. 129, Montaigne.)

[Il parla] si bien que, la teste nue, il lui annonça que pour sa *faute* d'avoir voulu voir ses ennemis, il falloit qu'elle fust estrangée par ses esclaves.

(ib. p. 147, Agrippa d'Aubigné.)

D'où vient que ta seuerité
Moindre qu'en la *faute* d'Atrée,
Ne punit point cette contrée,
D'une éternelle obscurité?

(ib. p. 156, Malherbe.)

Et faut qu'à la longue la vanité de telle entreprise soit la fable du peuple, quand ayant basti une grande et superbe maison elle demeure vuide par *faute* de revenu, et qu'il faille employer plus de temps à la ballier [balayer] qu'à en labourer les terres.

(Magn. chr., p. 164, Olivier de Serres.)

Ne laissoit toutefois celui qui s'estoit rendu fuitif [avait fui] d'estre proclamé à son de trompe et cry public, et à *faute* de comparoir estoit déclaré ou faux denonciateur, ou atteint, et convaincu du cas que l'on luy imputoit.

(id. ib. p. 170, Étienne Pasquier.)

Car *faute* de ce est cause sans laquelle, non cause unique, de faire les maris coquus.

(Rab. Pant. III, 14.)

Sans *faute* tu en seras presentement puny.

(id. ib. III, 23.)

La premiere fois sera une *faute*, et vandra quinze, au desjucher vous l'amenderez, par ce moyen seront seize.

(id. ib. III, 11.)

Au sachel derriere pendant, sont les *fautes* et malheurs propres, et jamais ne sont vuës ny entendues, fors de ceux qui des cieus ont le benevole aspect.

(id. ib. III, 15.)

Sans point de *faute* y estoit de vivres abondance.

(id. Garg. I, 37.)

Il n'y aura point de *faute*.

(id. Pant. III, 27.)

Elle est morte sans point de *faute*.

(id. ib. III, 30.)

Mais par malheur l'un d'eux tastant avecques son bourdon le país, à sçavoir s'ils estoient en seureté, frappa rudement en la *faute* d'une dent creuse, et ferut le nerf de la mandibule, dont fit tres forte douleur à Gargantua, et comença crier de rage qu'il enduroit.

(id. Garg. I, 38.)

Feit elle pas encores ce miracle en Cio, qu'il s'y passa sept cents ans, sans memoire que femme ny fille y eust fait *faute* à son honneur.

(Mont. Ess. I, 22.)

Toute-fois si j'ay failly, que ma mort soit l'expiation de mes *fautes*.

(Magn., chr. p. 75, Brantôme.)¹⁾

Il escrivit une lettre au Roy d'Espagne, par laquelle il luy demandoit pardon de ses *fautes*.

(ibidem.)

Mais encore en ce faisant ie commettois une *faute* plus lourde que la susdite.

(ib. p. 153, Bernard Blissy.)

Je vous en supplie tres-humblement, Monseigneur, et de croire que si jusques à cette heure je n'ay rien fait qui vous y oblige, ce n'a esté qu'à *faute* d'estre en estat de ne pouvoir penser qu'à vous.

(Malh. III, p. 99.)

Il pensa qu'il valoit mieux tout hasarder, que d'en laisser perdre une partie à *faute* de la secourir.

(id. III, p. 307.)²⁾

Vous n'avez jamais *faute* de belles paroles.

(id. III, p. 73.)

C'est beaucoup de jeter les yeux sur leurs *fautes*; ce seroit trop de les y arrester.

(id. III, p. 78.)

Je vous en crie mercy, et vous promets que cette *faute* ne m'arrivera plus.

(id. III, p. 122.)

Mais certainement si je ne vous ay fait response à deux lettres que j'ay receüs de vous, toute la *faute* n'en est pas à elle.

(id. III, p. 135.)

Il disoit que la premiere *faute* de s'estre laissé surprendre estoit venuë de leurs sentinelles.

(id. III, p. 300.)³⁾

Comme il vit que pour toute satisfaction les Beociens répondoient que c'estoient *fautes* personnelles, et qu'ils ne se trouvoit point que les corps des villes y eussent trempé, il fit partir Publius Claudius avecque une partie de ses forces pour attaquer Acrephie, et luy avecque l'autre s'en alla devant Coronée.

(id. III, p. 356.)⁴⁾

J'ay fait la *faute* en ma personne, je la veux reparer en la personne de mon fils.

(id. III, p. 156.)

Il se résolut de mettre toute son armée en bataille, avecque protestation neanmoins, qu'il faisoit une *faute*, et que le temps ny le lieu ne luy plaisoient point.

(id. III, p. 308.)⁵⁾

¹⁾ Cf. plus haut. ²⁾ Committendam rerum summam in discrimen utcumque ratus, ne partis in defensione iactura fieret. — (T. Live I, XXXIII, ch. 7.)

³⁾ Primam culpam fuisse eorum qui neglegenter custodias servassent (ib. ch. 4.)

⁴⁾ Quorum cum fieret neutrum, verbis tantum civitates excusarent nihil publico consilio factum esse, missis Athenas et in Achaïam legatis, qui testarentur socios iusto pioque se bello persecuturum Boeotos, et cum parte copiarum Ap. Claudio Aeraepham ire iusso, ipse cum parte Coroneam circumsevit vastatis prius agris, qua ab Elatia duo diversa agmina iere. (ib. ch. 29.)

⁵⁾ Laetior res quam pro successu pugnae nuntiata, cum alii super alios recurrentes

Sign. et emploi.

1^o Action de faillir, manquement contre.

fehlen.

a. manquement contre le devoir, contre la loi morale, ou, moins rigoureusement, contre la prudence. — fehlen, vergehen, suende, schuld (peccatum, delictum, culpa; péché, délit, crime, forfait, contravention, infraction à qc.)¹⁾ versehen, irrthum (error; méprise erreur.)

J'eusse pensé commettre vne grande *faute* contre le bon sens, si pourceque j'approuvois alors quelque chose, ie me fusse obligé de la prendre pour bonne encore après, lorsqu'elle auroit peuteestre cessé de l'estre, ou que j'aurois cessé de l'estimer telle.

(H. et B. p. 216, Descartes.)

C'est beaucoup de bonté à vous de vouloir ainsi excuser ses *fautes*.

(ib. p. 297; Mol., Av. III, 11.)

Quelle bonté à vous d'oublier si vite ma *faute*.

(ib. p. 302; Mol., Av. V, 4.)

ex proelio clamarent fugere pavidos Romanos, invitum et cunctabundum et dicentem** temere fieri, non locum sibi placere, non tempus, perpulit, ut educeret omnes copias in aciem. (T.-Live, XXXIII, ch. 8.)

¹⁾ Lafaye (p. 482) dit: „Crime; — Faute, Forfait; — Péché, Délit. Mauvaise action.

Crime est l'expression commune, qu'il s'agisse du degré ou de l'espèce. Au contraire, *faute* et *forfait* ont rapport au degré et désignent, *faute* quelque chose de léger, et *forfait* quelque chose de grave ou d'énorme, tandis que, de leur côté, *péché* et *délit* signifient des espèces, savoir: *péché* un viollement de la loi divine ou des préceptes de la religion; et *délit*, une violation des lois positives ou civiles.

1^o Quant au degré, crime (latin crimen) ne le détermine point: il y a de grands crimes comme il y en a de petits, d'irrémissibles comme il y en a de pardonnables. — Il n'en est pas de même des *fautes*: elles n'ont de leur nature aucune gravité; ce sont des faiblesses, comme l'indique l'étymologie, *fallere*, *faillir*, être en *faute*, *défaillir*, *manquer*. Elles peuvent être involontaires, provenir d'ignorance ou d'inadvertance, et dans tous les cas, ne supposant point la malice du cœur, elles rendent blâmable et répréhensible plutôt que punissable. „Ce ministre était dur. Des plus petites *fautes* il en faisait des crimes, et les punissait avec la dernière rigueur.“ Roll. „Je hais les lois de Dracon, qui punissaient également les crimes et les *fautes*, la méchanceté et la folie.“ Volt. „L'impératrice Catherine n'hésite pas de mettre l'intolérance au rang des *fautes*, j'ai presque dit des délits“. Id. „J'étais homme et j'ai péché; j'ai fait de grandes *fautes* que j'ai bien expiées, mais le crime jamais n'approcha de mon cœur.“ J. J. „Si j'ai écrit des choses répréhensibles, on peut m'en blâmer, ou peut supprimer le livre. Mais pour le flétrir, pour m'attaquer personnellement, il faut plus; la *faute* ne suffit pas, il faut un délit, un crime.“ Id. Les *fautes* excitent des regrets; les crimes des remords. — D'autre part, le *forfait* (faire fors ou hors, excéder, faire quelque chose d'excessif ou d'énorme), est le comble du crime, le crime horrible, inouï. „Je dirai les crimes de Benjamin et les vengeances d'Israël; je dirai des *forfaits* inouïs et des châtements encore plus terribles.“ J. J. „Quand l'inégalité est grande, c'est le siècle des attentats. On commet hardiment les plus grands crimes, et les succès paraissent justifier les *forfaits*.“ Cond. „Si jamais vous avez rencontré des suppliciés, par la qualité de la peine vous avez souvent jugé de l'horreur du crime, et il vous a semblé voir quelque idée de leurs *forfaits* dans leurs faces défigurées.“ Boss. Du reste, *forfait* exprime quelquefois un crime grand, non pas dans le sens d'atroce, d'exécration, mais dans celui d'illustre; le *forfait* emporte alors l'idée d'une sorte d'élévation. „Dans le Triumvirat, Fulvie n'a aucun des caractères et des grands motifs qui peuvent ennoblir au théâtre la scélératesse et les *forfaits*.“ Lah. „Dans les premiers temps où brillaient de si beaux exemples d'humanité, on vit éclore des crimes atroces et inouïs. Quelques-uns de ces *forfaits* ont existé sans doute; mais les autres ne durent leur origine qu'à la poésie qui, chargeant les caractères des principaux personnages de l'antiquité de couleurs effrayantes, a transformé les faiblesses en crimes et les crimes en *forfaits*.“ Barth.

2^o Quant à l'espèce, crime la fait tout aussi peu connaître; il représente de mauvaises actions de toutes sortes, au lieu que *péché* et *délit* sont spéciaux, ont chacun son domaine distinct, le *péché* offensant Dieu, et le *délit* la société, *péché* étant exclusivement du style religieux, et *délit*, exclusivement du langage de la jurisprudence. Au crime le remords sert d'expiation; au *péché*, la pénitence prescrite par le prêtre; au *délit*, la punition infligée par le juge. Dans le monde, dans la société, dans l'histoire, on parle de crimes, dans l'Eglise, de *péchés*; devant les tribunaux, de *délits*. — Que, dans le droit français actuel, crime s'emploie concurremment avec *délit* et signifie spécialement une violation grave de la loi ou la violation d'une loi importante, il n'est pas besoin de le remarquer ici. La langue ordinaire ne reconnaît d'autre différence entre le crime et le *délit*, sinon que crime est un mot commun, qui convient dans toutes les bouches tandis que *délit* est un terme de droit et de palais, qui se dit seulement en parlant des lois humaines, de leurs dispositions ou de leur application. „Médée et Jason, coupables de la mort d'Absyrté, allèrent se faire expier dans l'Aea par Circé. Jason enfonça son épée en terre; ce qui signifiait que sa femme et lui avaient commis un crime avec l'épée... Les Juifs étaient obligés par la loi d'avouer leur *délit* lorsqu'ils avaient volé leurs frères.“ Volt. „On a gravé quelques lois pénales sur des colonnes. Si de pareils monuments pouvaient se multiplier au point d'offrir l'échelle exacte de tous les *délits*, et celle des peines correspondantes, on verrait plus d'équité dans les jugements, et moins de crimes dans la société.“ Barth. — Cf. Boiste, syn. p. 16.

Nous oublions aisément nos *fautes*, lorsqu'elles ne sont sues que de nous. (H. et B. ib. p. 335, La Rochefoucauld.)

La *faute* que nous faisons n'est donc pas de nous être servis de ces noms; c'est de les avoir appliqués à des objets trop indignes. (ib. p. 342, Bossuet.)

Elle se conformait aux ordres de Dieu; elle lui offrait ses souffrances en expiation de ses *fautes*.

(ib. p. 346, Bossuet.)

Si vous connaissez votre *faute*, hâtez-vous de la réparer. (ib. p. 352, Fénelon.)

Ses moindres *fautes* [les *fautes* d'un roi] sont d'une conséquence infinie, parce qu'elles causent le malheur des peuples, et quelquefois pendant plusieurs siècles.

(ib. p. 355, Fénelon.)

Car s'il a crû qu'il devoit ménager le prochain jusqu'à ne désigner personne, quoy qu'il ne s'agit que de *fautes* légères qui n'intéressent ni la réputation ni la conduite.

(Tr. d. l. S. p. 87.)

Il n'y a pour l'homme qu'un vrai malheur, qui est de se trouver en *faute*, et d'avoir quelque chose à se reprocher. (de la Bruy. t. II, p. 176.)

Un homme partial est exposé à de petites mortifications; car comme il est également impossible que ceux qu'il favorise soient toujours heureux ou sages, et que ceux contre qui il se déclare, soient toujours en *faute* ou malheureux, il...

(id. t. II, p. 203.)

Est-ce moi qui dois porter la peine de ces *fautes*?

(Dacier p. 97.)¹⁾

Si c'est une *faute*, notre Poëte l'a faite sans le savoir.

(ib. p. 113.)²⁾

N'étois-tu pas content de la *faute* que tu avois fait faire à ce jeune homme?

(ib. p. 204.)³⁾

Il vous fuit à cause de la *faute* qu'il a faite.

(ib. p. 244.)⁴⁾

Dans cette seule occasion combien de *fautes* de jugement!

(ib. p. 261.)⁵⁾

C'est une aussi grande honte pour nous de faire une *faute* comme celle-là.

(ib. p. 340.)⁶⁾

Comme il est vrai que j'ai une tres sensible douleur d'avoir fait cette *faute*, et que je suis confus de paraître devant vous.

(ib. p. 362.)⁷⁾

Voilà déjà une grande *faute*, je dis fort grande, cependant pardonnable, car c'est un malheur qui est arrivé à bien d'autres, et même à de fort honnêtes gens.

(ib. p. 363.)⁸⁾

S'il fait jamais la moindre *faute*, je ne prierai plus pour lui.

(ib. p. 410.)⁹⁾

Je me connois, je sais la *faute* que j'ai faite.

(ib. p. 418.)¹⁰⁾

Je trouve que d'aimer les gens qui nous haïssent, c'est faire une double *faute*; on prend une peine inutile, et l'on ne fait que les incommoder.

(ib. p. 506.)¹¹⁾

Quoi par sa *faute* vous serez obligée de vous en aller demeurer aux champs?

(ib. p. 541.)¹²⁾

Pour moi, je me blâmais, et croyais faire *faute*,

Quand je n'avais pour vous qu' une estime très-haute.

(Mol. l'ét. V, 15.)

P. Et Lucile tombée en *faute* avec mon fils,

Comme on vous voit puissant et de biens et d'amis . . .

A. Eh! que parlez-vous là de *faute* et de Lucile?

(Mol., Dép. am. III, 4.)

Il excuse ma *faute*, il approuve mes feux.

(id. ib. III, 7.)

Nous vous y surprenons en *faute* contre nous,

En diffamant l'honneur de votre cher époux.

(Mol. Sgan. sc. 6.)

Je ne demande qu'assez de vie pour pouvoir expier la *faute* que j'ai faite.

(id. fest. d. P. IV, 9.)

Les Dieux permirent que je fisse une *faute*, qui devoit servir à me corriger de ma présomption.

(Fén. Tél., liv. I, p. 15.)

A peine a-t-il réparé une *faute*, qu'il retombe dans une autre.

(id. ib. liv. XII, p. 17.)

1) An ut pro huius peccatis ego supplicium sufferam. (Tér. Andr. V, 3.)

2) Si id est peccatum, peccatum imprudentiast Poëtae. (id. Eun. prol.)

3) An poenitebat flagitii, te auctore quod fecisset Adulescens . . . ? (id. ib. V, 6.)

4) Propter peccatum hoc timet. (id. heautontim. III, 1.)

5) Tot peccata in hac re ostendis. (id. ib. IV, 1.)

6) Nam id nobis tam flagitiumst, quam illa, Demea, Non facere vobis, quae modo dixi. (id. Ad. III, 3.)

7) Ut me hoc delictum admisisse in me, id mihi vehementer dolet: Et me tui pudet. (id. ib. IV, 5.)

8) Jam id peccatum primum magnum, magnum, at humanum tamen: Fecere alii saepe item boni. (id. ib.)

9) Ceterum Posthaec si quicquam, nihil precor. (id. Phorm. I, 2.)

10) Egomet me novi et peccatum meum (id. ib. I, 4.)

11) Nam qui amat cui odio ipse est, bis facere stulte duco. Laborem inanem ipse capit, et illi molestiam adfert. (id. Hec. III, 2.)

12) Illius stultitia victa, ex urbe tu rus habitatum migres? (id. ib. IV, 2.)

Le plus grand service que vous puissiez en tirer, est de l'obliger à vous dire tous vos défauts sans adoucissement. Voilà en quoi consiste le plus grand courage d'un bon Roi, que de chercher de vrais amis qui lui fassent remarquer ses *fautes*.

(Fén. Tél. liv. XXIII, p. 307.)

Il n'est pas question ici d'examiner s'il est bien de mettre tant d'amour dans les Pièces de Théâtre. Je veux que ce soit une *faute*, elle est et sera universelle; et je ne sai quel nom donner aux *fautes* qui sont le charme du Genre humain. Ce qui est certain, c'est que dans ce défaut les François ont réussi plus que toutes les autres Nations anciennes et modernes mises ensemble.

(Volt. V, p. 20.)

J'ai prétendu m'arracher à moi-même,
Et déchirer dans les austérités,
Ce cœur trop haut, trop fier de vos bontés,
Venger sur lui sa *faute* involontaire.

(id. IX, p. 257; Ninine II, 3.)

Il lui fit voir que lui et son collègue étoient les seuls en *faute*.

(Roll. hist. rom., t. XIII, p. 373.)

Pardonnez-lui, Messieurs, il a fait une *faute*; il s'est oublié, il n'y retombera plus.

(id. ib. t. XIV, p. 239.)

On les mettoit à la torture pour la moindre *faute*.

(Hecker, p. 108 Raynal.)

On croira que je commençai par me livrer à un désespoir d'autant plus cruel que le regret de mes *fautes* devait s'irriter en me reprochant que tout mon malheur était mon ouvrage.

(J.-J. Rouss. conf. I, II, p. 69.)

Il me questionnait de l'air d'un homme sûr de me prendre en *faute*, et puis souriait malignement.

(id. ib. I, IV, p. 154.)

Dans l'espoir de le ramener, il tâchait de jeter un voile sur ses *fautes*, et de relever l'éclat de quelques actions honnêtes qui lui échappaient par hasard.

(Barthél., voy. d'An. ch. IX, p. 126.)

Il n'est point de sujet qui ne leur apprenne à supporter leurs maux, à se garantir des *fautes* qui peuvent les leur attirer.

(ib. ch. LXXI, p. 558.)

Rien de si touchant que cette candeur avec laquelle il rend compte de ses malheurs et de ses *fautes*.

(ib. ch. LXXIII, p. 579.)

Vous comptez pour inutiles les vertus ignorées, et pour excusables les *fautes* impunies.

(ib. ch. LXXIX, p. 622.)

Il faut . . . nous prémunir contre leur [des ennemis] prudence, ainsi que contre leur valeur, et moins compter sur leurs *fautes* que sur la sagesse de nos précautions.

(ib. introd. p. 72.)

Il convient qu'il faut autant que l'on peut couvrir les *fautes* d'autrui pour éviter le scandale.

(L'enfant, C. d. P. liv. VI, p. 121.)

Neantmoins envers la fin de ses jours il fait deux grans *fautes*.

(id. ib. t. II, p. 312.)¹⁾

Vive un médecin de faubourg! ses *fautes* sont moins en vue, et ses assassinats ne font point de bruit.

(H. et B. p. 472, Le Sage.)

Il s'efforça de tout brouiller et d'ensevelir ses *fautes* sous les ruines de la République.

(Rouss. Tac. p. 83.)²⁾

Ah! pense, pense à tes *fautes* et au digne prix que Dieu promet aux fidèles.

(id. Ol. et Sophr., t. IV, p. 197.)

Sa destinée fut telle, que les évènements tournèrent à son avantage, souvent par le concours de sa bonne conduite, quelquefois malgré ses *fautes*.

(Mager, anth., t. II, p. 13, Mirabeau.)

Nous sacrifierez-vous à ce mot si nouveau et si scandaleux de notre langue, à l'agiotage, qui, après avoir honteusement trafiqué des besoins et des *fautes* de l'administration, veut aujourd'hui s'emparer du sanctuaire même, et s'approprier le patrimoine sacré des pauvres et du clergé?

(ib. p. 31, Maury.)

Villon, au quinzième siècle, ayant voulu, par un jeu de talent, composer une ballade en „vieux langage françois, y laissait échapper, par désuétude et par ignorance, nombre de *fautes* qu'a découvertes l'érudition moderne.

(Acad. préf. p. VIII.)

. . . parce que des *fautes* de négligence et de lenteur, qui ne seraient regardées que comme des *fautes* légères dans d'autres circonstances, peuvent être aujourd'hui des *fautes* irréparables . . .

(Ploetz, man. p. 647, Girardin.)

Nos *fautes*, mon pauvre ange, ont causé nos souffrances.

(Luedeking p. 170, V. Hugo.)

S'il a commis des *fautes* [eh! quel est l'homme infaillible³⁾], elles ont toujours eu ce noble sentiment — [amour de la patrie] — pour cause et pour excuse.

(Men., Nap. t. II, p. 27.)

Je crois qu'il est plus sage et qu'il convient mieux à la dignité de notre empire de pardonner à leur jeunesse et de les unir en légitime mariage, et de donner ainsi à leur honteuse *faute* une couleur d'honnêteté.

(Guiz., hist. mod. t. II, p. 346.)

D'un seul mot, Jésus lui fait sentir sa *faute* capitale: il a une trop petite idée de la bonté.

(Rev. Chrét. 1861, suppl. p. 241.)

¹⁾ Dans la „Justification du duc de Bourgogne“ qui est du quinzième siècle.

²⁾ *Miscere cuncta, et privata vulnera, Reipublicae malis operire statuit.* (Tac. hist. lib. I.)

³⁾ Cf. plus bas.

Laisant l'Europe vide, et la Victoire en deuil,
Ainsi, de *faute* en *faute* et d'orage en orage,
Il est venu mourir sur un dernier écueil,
Où sa grandeur a fait naufrage.
La vaste mer murmure autour de son cercueil.

(C. Delavigne.)

Elle en obtint l'oubli d'une *faute* excusable.
(H. et B. p. 590, Andrieux.)

Un jeune homme peut bien être étourdi, léger;
Aux travers de l'esprit aisément on fait grâce;
Mais les *fautes* du coeur, jamais on ne les passe.
(ib. p. 597, id.)

Mesdames, je viens réparer ma *faute* involontaire, et
qui nous a causé bien du souci.
(ib. p. 602, Leclercq.)

... grâce à la *faute* commise la veille par les
Autrichiens de n'avoir pas occupé Marengo, *faute* qui d'ail-
leurs avait eu pour eux ses avantages ...
(ib. p. 626, Thiers.)

Le cercle des calamités et des *fautes* humaines est
plus borne qu'on ne le croit.
(ib. p. 144, Villemain.)

Dans l'âge des passions, il est sous la garde de la sa-
gesse, qui le laisse souvent faillir¹⁾ parce que les *fautes*
sont l'éducation des hommes.
(ib. p. 348, id.)

Ils ont admiré dans l'Achille d'Homère, dans le Renaud
du Tasse, l'intérêt des *fautes* et des passions.
(ib. p. 649, id.)

Il est inutile de discuter les *fautes* qui ont été com-
mises, soit par des résistances intempestives, soit par une
précipitation et une impatience furieuse pour parvenir à un
but inconnu.
(ib. p. 670, Ballanche.)

Ainsi la *faute* que Ney avait fait commettre la veille
à un bataillon venait d'être répétée par l'armée entière.
(Ség., Nap. liv. VI, ch. 4.)

L'armée française est tombée quelquefois dans cette
faute.
(id. ib. liv. VIII, 8.)

Aussi n'avait-elle [cette pointe sur Moscou] manqué
que par des *fautes* de détail.
(id. ib. liv. XI, ch. 1.)

Tout devient *faute* quand le but en est manqué.
(id. ib. p. 341.)

Ainsi qu'il arrive souvent, les *fautes* d'ensemble avaient
entraîné les *fautes* de détail.
(id. ib. liv. XI, ch. 2, p. 342.)

Pardonnez-lui, afin que votre Père qui est aux cieux
vous pardonne aussi vos *fautes*.
(Marc. 11, 25, 26.)²⁾

La condamnation vient d'une seule *faute*.
(Rom. 5, 16.)³⁾

Ai-je commis une *faute* en ce que je me suis abaissé
moi-même, afin que vous fussiez élevés?
(II. Cor. 11, 7.)⁴⁾

Mes frères, lorsqu'un homme est surpris en quelque
faute, vous qui êtes spirituels, redressez un tel homme avec
un esprit de douceur.
(Gal. 6, 1.)⁵⁾

Il faut aussi qu'il ait un bon témoignage de ceux de
dehors; qu'il ne tombe point dans des *fautes* qui puissent
lui être reprochées, ni dans le piège du diable.
(I. Tim. 3, 7.)⁶⁾

Le seul souverain sacrificateur entre dans le second une
fois l'an, mais non sans y porter du sang, lequel il offre
pour lui-même, et pour les *fautes* du peuple.
(Hébr. 9, 7.)⁷⁾

Confessez vos *fautes* l'un à l'autre. (Jacques 5, 16.)⁸⁾

¹⁾ Cf. plus haut.

²⁾ Ut et pater vester, qui in coelis est, dimittat vobis peccata vestra. — *Ἰνα καὶ ὁ πατήρ ἡμῶν ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς ἀφῆ ἡμῶν τὰ παραπτώματα ἡμῶν.* — Auf dass euch der vater im himmel auch vergebe eure fehle. — That your Father also which is in heaven may forgive you your trespasses.

³⁾ Judicium quidem ex uno (peccato) in condemnationem. — *Τὸ μὲν γὰρ κρίμα ἐξ ἑνὸς (παραπτώματος) εἰς κατάκριμα.* — Suende. — Offence.

⁴⁾ Aut numquid peccatum feci, me ipsum humilians, ut vos exaltemini? — *Ἢ ἁμαρτίαν ἐποίησα, ἐμυῖνον ταπεινῶν ἵνα ὑμῖς ὑψωθῆτε;* — Oder habe ich gesuendiget, dass ich mich erniedriget habe, auf dass ihr erhoehet werdet? — Have I committed an offence in abasing myself that ye might be exalted?

⁵⁾ Fratres! et si praeoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos, qui spirituales estis, huiusmodi instruite in spiritu lenitatis. — *Ἀδελφοί, εἴν καὶ προληρηθῆ ἰσθραπος ἐν τινὶ παραπτώματι. ὑμεῖς οἱ πνευματικοὶ καταρτίζετε τὸν τοιοῦτον ἐν πνεύματι πραΰτητος.* — Lieben brüeder, so ein mensch etwa von einem fehler uebereilet werde, so helfet ihm wieder zurecht mit sanftmuethigem geist, die ihr geistlich seid. — Brethren, if a man be overtaken in a fault, ye which are spiritual, restore such an one in the spirit of meekness.

⁶⁾ Oportet autem illum et testimonium habere bonum ab iis, qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat et in laqueum diaboli. — *Αἰ δὲ αὐτὸν καὶ μαρτυρίαν καλὴν ἔχειν ἀπὸ τῶν ἔξωθεν, ἵνα μὴ εἰς ὀνειδισμόν ἔμπεση καὶ παγίδα τοῦ διαβόλου.* — Er muss aber auch ein gutes zeugniss haben von denen, die draussen sind, auf dass er nicht falle dem laesterer in die schmach und strick. — Moreover he must have a good report of them which are without; lest he fall into reproach and the snare of the devil.

⁷⁾ In secundo autem semel in anno solus pontifex, non sine sanguine, quem offert pro sua et populi ignorantia. — *Εἰς δὲ τὴν δευτέραν ἀπαξ τοῦ ἐνιαυτοῦ μόνος ὁ ἀρχιερεὺς, οὐ χωρὶς αίματος, ὁ προσφέρει ὑπὲρ ἑαυτοῦ καὶ τῶν τοῦ λαοῦ ἀγνωσμάτων.* — In die andere aber ging nur einmal im jahr allein der hohepriester, nicht ohne blut, das er opferte fuer sein selbst und des volks unwissenheit. — But into the second went the high priest alone once every year, not without blood, which he offered for himself, and for the errors of the people.

⁸⁾ Confitemini ergo alterutrum peccata vestra. — *Ἐξομολογῆσθε ἀλλήλοις τὰ παραπτώματα.* — Bekenno einer dem andern seine suenden. — Confess your faults one to another.

Nétoie-moi des *fautes* cachées. (Ps. 19, 12.)¹⁾ Tu as mis devant toi nos iniquités, et devant la clarté
O Dieu, tu connois ma folie, et mes *fautes* ne te sont de ta face nos *fautes* cachées. (Ps. 90, 8.)²⁾
point cachées. (Ps. 69, 6.)³⁾

Ce n'est pas ma *faute*, c'est-à-dire je n'ai pu y mettre obstacle, prévenir la chose, elle ne m'est pas imputable.

Premièrement, Monsieur, je vous prie d'être bien persuadé de cette vérité, que tout ce qui vient d'arriver ici, n'est point du tout arrivé par ma *faute*.

(Dacier, p. 198.)⁴⁾

C'est ta *faute*.

(ib. p. 321.)⁵⁾

J'avoue que ce malheur m'est bien arrivé par ma *faute*,

(ib. p. 358.)⁶⁾

C'est par notre *faute* que les méchants trouvent leur compte à être méchants.

(ib. p. 447.)⁷⁾

Mon père, ce n'est pas ma *faute*.

(H. et B. p. 298; Mol. Av. III, 12.)

Ce n'est pas ta *faute*; c'est la sienne.

(H. et B. p. 351, Fénelon.)

Même, si cela fait à votre allègement,

J'avouerai qu'à lui seul en est toute la *faute*.

(Mol. dép. am. III, 4.)

Je savois que ce n'étoit pas ma *faute*.

(La Font. Coupe euch. sc. 17.)

Jusqu' ici les premiers hommes ont donné naissance aux fables sans qu'il y ait, pour ainsi dire, de leur *faute*.

(H. et B. p. 390, Fontenelle.)

Est-ce ma *faute*, répond Don Quichotte, si le maudit enchanteur qui me persécute, pour me dérober la gloire de les vaincre, a changé tous les soldats en moutons?

(ib. p. 476, Florian.)

Est-ce ma *faute*, à moi, puisqu'ils sont applaudis?

(Id. et N. t. II, p. 556, Nivernois.)

Il n'y avait point de ma *faute*; la bonne volonté y était tout entière, l'assiduité y était.

(J.-J. Rouss. conf. I, III, p. 124.)

Certainement ce n'est pas de la *faute* de madame de Saint-Ange.

(H. et B. p. 599, Leclercq.)

b. Terme de jurisprudence.

Négligence ou incurie sans intention de nuire.⁸⁾

c. Il se dit aussi au jeu de paume, quand celui qui sert ne touche pas le premier toit. — Deux fautes valent quinze.

Dans ce sens plusieurs locutions figurées et proverbiales sont en usage:

Marquez quinze, c'est une *faute*, se dit pour faire apercevoir qu'on a commis quelque *faute*.

Les *fautes* sont pour les joueurs contre les joueurs; C'est aux joueurs à porter la peine des *fautes* qu'ils font dans le jeu.

Qui fait la *faute*, la boit; Celui qui a fait une *faute*, en doit porter la peine. De même:

Puisque la *faute* est faite, il faut la boire.

1) אֱלֹהִים אַתָּה יְדַעְתָּ לְאַנְלֹתַי וְאֲשַׁמֹּתַי מִמֶּנִּי לֹא-נִכְחַדְדוּ: 2) מִנְּסֻתָרוֹת נִקְנִי: 3)

שָׁתָּ עֲוֹנֹתַיִנִי לְנִגְדָה עֲלֵמְנִי לְמֵאוֹר שְׁנִיָּה: 4)

Here, primum te arbitrari, quod res est, velim: Quicquid huius factumst, culpa non factumst mea. (Tér. Eun. V, 5.)

5) Tua culpa. (Tér. Ad. II, 2.)

6) Haec adeo mea culpa fateor fieri. (Tér. Ad. IV, 4.)

7) Nostrapte culpa facimus, ut malis expediat esse: Dum nimium dici nos bonos studemus et benignos. (Tér. Phorm. V, 2.)

8) Richelet dit: „Les jurisconsultes parlent de trois espèces de *faute*: l'une est lata culpa, une *faute* grossière, qui part d'une négligence absolue, et d'une ignorance des choses qui sont connues et pratiquées par les personnes les moins habiles: elle est presque toujours accompagnée de dol. La seconde espèce est une *faute* légère, levis culpa, qui consiste dans l'omission et dans la négligence des précautions que les pères de famille ont accoutumés d'observer. C'est, à proprement parler, une imprudence, exempte de malice, et qui produit seulement un dédommagement à celui qui en souffre: l'ignorance du Droit n'est point une excuse légitime, parce qu'on a dû s'instruire de ce que l'on doit faire, et il ne manque pas des gens que l'on peut consulter. Enfin la troisième et dernière espèce, est une *faute* très-légère, levissima culpa; elle consiste dans la négligence et dans l'omission des précautions que les plus sages et les plus avisés ont accoutumés d'observer, et cette *faute* a lieu. Quelques-uns confondent le cas fortuit, et la *faute* très-légère: cependant la plus grande partie des Jurisconsultes tiennent que ces deux n'ont aucun rapport ensemble.“

Les pêcheurs, les chasseurs et les preneurs de taupes feraient de beaux coups sans les fautes.

d. Manquement contre un principe, une règle. Faute d'orthographe. Faute de style. Faute d'impression. Faute d'accord.

(verstoss; bévue.)

C'est ce grand nombre de *fautes* grossières, qui fit sans doute dire à Dryden dans sa Préface sur l'Eneïde, que Milton ne vaut guères mieux que notre Chapelain et notre le Moine.

(Volt. I, p. 364.)

Lorsque j'étois à Londres, j'osai composer en Anglais un petit Essai sur la Poésie épique, dans lequel je pris la liberté de dire, que nos bons Juges français ne manqueraient pas de relever toutes les *fautes*, dont je viens de parler.

(ibidem.)

Un petit nombre de véritablement Grands-Hommes s'occupaient à corriger ces *fautes* de leurs Ecrits excellents, qui seroient des beautés dans des Ecrits médiocres.

(id. III, p. 268.)

Mais il paroît par les Actes que c'étoit une *faute* qui s'étoit glissée dans la Copie communiquée à l'Université, puis que les paroles que je viens d'alleguer se trouvent dans les autres Exemplaires.

(L'enfant. C. d. P. liv. VII, p. 211.)

Ce Savant dit qu'il y a autant de *fautes* que de mots dans l'Ouvrage de Pierre d'Ailli.

(id. ib. liv. V, p. 56.)

Il n'y a pas une seule *faute* de langage dans la grande scène de Cinna et d'Émilie, où Cinna rend compte de son entrevue avec les conjurés; et à peine en trouve-t-on une ou deux dans cette autre scène immortelle où Auguste débâture s'il se démettra de l'empire.

(Volt. Diet. phil. Langues.)¹⁾

On peut être un très-bon auteur avec quelques *fautes*, mais non avec beaucoup de *fautes*.

(id. Diet. phil. Société roy. de Londres.)²⁾

On voit mieux ses *fautes* quand elles sont imprimées.

(id. Lett. Lacombe, 7. août 1767.)³⁾

Ce ne sont pas les grandes *fautes* des Boyer, des Dauchet, des Pellegrin, ces *fautes* ignorées qu'il faut relever, mais les petites *fautes* des grands écrivains; car ils sont nos modèles, et il faut craindre de ne leur ressembler que par leurs mauvais côtés.

(id. Lett. d'Argens, 21. juin 1739.)⁴⁾

e. fehlerhafte beschaffenheit,

pl. maengel (mendositas, vitiositas, pravitas; défaut, déféctuosité, vice, imperfection.)⁵⁾

Dans ce sens *faute* signifie déjà, à proprement parler, une qualité, un état, mais on voit encore le rapport à l'action de ce qui a failli. Il s'emploie dans cette signification particulièrement, quand on parle de l'imperfection dans un ouvrage. — Il y a bien des *fautes* dans cette toile, dans cette broderie.

2^o État de ce qui a failli,
mangel.⁶⁾

a. (inopia, penuria; manque, défaut, besoin, disette, pénurie, indigence, dénuement, privation, absence.) Il y a *faute* de vivres.

Les Honceaux ont disette et ont faim; mais ceux qui cherchent l'Éternel n'auront *faute* d'aucun bien.

(Ps. 34, 11.)⁷⁾

Ils n'ont pas *faute* de bon sens et d'expérience.

(Balzac 5e Disc. sur la cour.)⁸⁾

Alexandre n'eut point *faute* de soldats.

(Vangel. Q. C. 167.)⁹⁾

Il n'y a point d'animal tant parfait et tant heureusement né qu'il puisse être, qui fasse le semblable (qui parle comme l'homme); ce qui n'arrive pas de ce qu'ils ont *faute* d'organe.

(Desc. Méth. V, 9.)¹⁰⁾

Je n'ai ni *faute* d'yeux ni *faute* de courage.

(Corn. Rodog. IV, 6.)¹¹⁾

¹⁾ V. Littré, art. *faute*, 4.

²⁾ ibidem.

³⁾ ibidem.

⁴⁾ ibidem.

⁵⁾ *Faute* a rapport à l'auteur de la chose; *défaut* exprime le mal qu'il y a dans la chose; *déféctuosité* marque le mal qui nuit au but ou au service de la chose, *vice* dit un mal du fond même; *imperfection*, un mal de moindre conséquence (Boiste). Cf. aussi plus haut p. 188. et Mozin-Peschier, *faute* syn.

⁶⁾ Cf. plus haut et Mozin-Peschier.

⁷⁾ פְּסִירִים רָשָׁו וְרָעָבוּ וְדָרְשָׁיו יְהוָה לֹא־יִחָקְרוּ כָּל־טוֹב:

⁸⁾ V. Littré, art. *faute*, 5.

⁹⁾ ibidem.

¹⁰⁾ ibidem.

¹¹⁾ ibidem.

Or le laissons, il n'en viendra pas *faute* (l'on n'en aura pas besoin).
(La Font. Papaf.)¹⁾

Cambyse s'en revint à Thèbes avec *faute* d'un grand nombre de ses gens.
(P.-L. Courier, Trad. d'Hérod.)²⁾

b. Dans la phrase que l'Académie nomme familière:

S'il arrivait *faute* de lui, s'il venait *faute* de lui,
s'il venait à mourir,³⁾
wenn er etwa sterben sollte.

S'il fût arrivé *faute* de ce prince.
(L'Ablancourt, Tacite 167.)⁴⁾

On a vu la passion du roi et de la reine d'Espagne de venir régner en France, s'il arrivait *faute* de roi.
(St.-Sim. 480, 201.)⁵⁾

S'il vient *faute* de vous, mon fils, je ne veux plus rester au monde.
(Mol. Mal. imag. I. 9.)⁶⁾

c. Faire *faute*,

manquer, être en moins, être absent, faire défaut⁷⁾, être regretté (fehlen, vermisst werden). — Vous nous avez fait *faute*, vous n'êtes pas venus. Ses conseils nous ont fait *faute*.

. . . Air noble, mine haute,
Et vive flamme dans les yeux,
Passion ne lui faisait *faute*.

(Lamotte, Fabl. IV, 18.)⁸⁾

d. Faire *faute* à ou de,
manquer à, ne pas faire.

L'une de lui sourire au retour ne fit *faute*.
(La Font. Remois.)⁹⁾

Les gens des pays des fables
Donnent ordinairement

Noms et titres agréables
Assez libéralement . . .
Horace n'y faisait *faute*.

(Id. Cas de consc.)¹⁰⁾

e. Si n'y faites *faute*, formule dont on se servait dans les lettres de cachets pour dire: n'y manquez pas, et où „si“ signifie „ainsi“. ¹¹⁾

f. Se faire *faute* de,
s'abstenir de.

Pourquoi se feraient-ils *faute* de pleurer?

(J.-J. Rouss. Ém. I.)¹²⁾

g. Ne pas se faire *faute* de qc.,

user de qc. sans ménagement, sans réserve, s'en procurer tant qu'on en veut.¹³⁾ — Ne vous faites pas *faute* de mes services.

Enflammés d'un beau zèle, ils se sont cotisés et ont formé une somme de cinquante mille écus, qu'ils ont prié M. d'Erchigny d'accepter, en lui marquant qu'il ne s'en fit *faute*.

(Bachaumont Mém. secrets, t. XXVII, p. 196.)¹⁴⁾

Quant aux signatures [à apposer à un procès-verbal mensonger] vous pensez bien qu'il ne s'en fera *faute*.

(P.-L. Cour. Pierre Clavier à MM les juges.)¹⁵⁾

En abattant les images des saints et les châteaux catholiques, le soldat huguenot apprit à piller et à détruire, et ne s'en fit *faute*.

(Rev. Chrét. 1861, p. 86.)

h. Crevasse

qui s'est faite dans un tuyau de conduite en plomb (sprung, riss).

¹⁾ V. Littré, art. *faute*, 5.

²⁾ ibidem.

³⁾ Cf. plus haut.

⁴⁾ V. Littré, art. *faute*, 5.

⁵⁾ ibidem.

⁶⁾ ibidem.

⁷⁾ Cf. plus haut.

⁸⁾ V. Littré, art. *faute*, 5.

⁹⁾ ibidem.

¹⁰⁾ ibidem.

¹¹⁾ ibidem.

¹²⁾ ibidem.

¹³⁾ D'après de Caillères, en 1690, „ne pas se faire *faute* de“ . . . est bas et populaire. L'usage n'a pas ratifié cet arrêt des puristes; et la locution est restée dans le bon usage. (Littré).

¹⁴⁾ V. Littré, art. *faute*, 5.

¹⁵⁾ ibidem.

i. Les locutions prépositives ¹⁾ faute de, à faute de, par faute de.

aa. Faute de.

Malayseement le feroy ie, lors que ie donnerois à iuger l'avoir plustost fait par desespoir et *faute de* coeur, que par franchise et fiance de sa loyauté.

(Mont. Ess. I, 5.)²⁾

L'injustice du ciel, *faute d'*autres objets,

Me forçait d'abaisser mes yeux sur mes sujets.

(Corn. Don Sanche, III, 6.)

Et le combat cessa *faute de* combattants.

(id. Cid IV, 3; cf. Mme. Sév. t. II, p. 222.)

Faute de cultiver la nature et ses dons.

(La Font. fab. liv. VIII, 34.)

Et, *faute de* servir ce plat,

Rarement un festin demeure.

(id. fab. liv. VIII, 17.)

Il est bon que les Chrétiens . . . ne s'égarent pas *faute d'*instruction.

(Tr. d. l. S. p. 4.)

Tous les malheurs des hommes, tous les revers funestes dont les histoires sont remplies, les bévues des politiques, et les manquements des grands capitaines, tout cela n'est venu que *faute de* savoir danser.

(Mol. bourg. gent. I, 2.)

J'ai un procès que je suis sur le point de perdre, *faute d'*un peu d'argent.

(id. Av. II, 6.)

Vous alliez vous quereller, *faute de* vous entendre.

(id. ib. IV, 4.)

Il faut que je vous demande pardon de l'avoir mariée, dans l'abandonnement où, *faute de* vous rencontrer, je me suis trouvée avec elle.

(id. fourb. d. Sc. III, 8.)

Cambyse . . . vit périr son armée, *faute de* vivres, au milieu des sables, avant que d'approcher l'ennemi.

(Boss. hist. univ. p. 289.)

La pièce manque son effet, *faute de* vraisemblance.

(Volt. t. IX, p. 15.)

Alonzo employa les intervalles de loisir que la guerre lui laissoit, à en chanter les événements, et *faute de* papier il écrivit la première partie de son Poème sur de petits morceaux de cuir, qu'il eut ensuite bien de la peine à arranger.

(id. t. I, p. 351.)

Favonius remarqua que Pompée, *faute d'*esclaves, se lavait lui-même.

(Roll., hist. rom. t. XIV, p. 30.)

Distrait par un autre attachement, je sentis relâcher le mien pour elle, *faute d'*espoir de pouvoir le lui rendre utile.

(J.-J. Rouss. conf. II, VIII, p. 398.)

*Faute d'*un ami qui fût à moi tout entier, il me fallait des amis dont l'impulsion surmontât mon inertie.

(id. ib. II, IX, p. 423.)

Cette lettre, où, *faute de* pouvoir dire nettement mes raisons, je fus forcé de battre souvent la campagne, m'aurait donné dans le public l'apparence de bien des torts.

(id. ib. II, IX, p. 494.)

Il faisait toutes sortes de métiers *faute d'*en savoir aucun.

(id. ib. I, II, p. 56.)

Avec de la patience et du sang-froid peut-être aurais-je pu réussir; mais *faute de* l'une et de l'autre je ne fis rien qui vaille, et mes élèves tournaient très-mal.

(id. ib. I, VI, p. 271.)

Il est même arrivé que, *faute d'*aliments, le soleil ne s'est pas rallumé pendant un mois entier.

(Barthél. voy. d'An. ch. XXXI, p. 240.)

Un jour, qu'assiégés par les Athéniens ils étaient près de se rendre *faute de* vivres.

(id. ib. ch. LXXVI, p. 601.)

Faute de mouvement et de variété, l'éplogue ne flattera jamais autant notre goût que cette poésie où le coeur se déploie dans l'instant du plaisir, dans celui de la peine.

(id. ib. ch. LXXX, p. 633.)

Un blocus qui dura près de deux ans, força les habitants à se rendre, *faute de* vivres.

(id. ib. introd. p. 74.)

¹⁾ Littré et l'Académie ne connaissent pas par faute de. A l'égard des locutions faute de et à faute de celui-là dit que faute de signifie „par manque“, et à faute de, „dans le cas où manquerait . . . si on ne pouvoit pas. Le Dictionnaire de l'Académie ne connaît à faute de que dans certaines phrases de Pratique: A faute de quoi il sera contraint de . . . Voici ce que dit la Grammaire des grammaires: „Faute. Manquement contre le devoir, contre la loi, contre les règles de quelque art: Il a fait cette faute par inattention (Acad.) Mais faute de est une locution prépositive qui signifie par manque de, à défaut de. C'est faute d'attention qu'il n'a pas relevé cette erreur. (Acad.) Ainsi l'on ne peut dire, en parlant d'une erreur commise par quelqu'un, c'est une faute d'attention; il faudrait dire dans ce cas, c'est une faute d'inattention, ou plutôt, commise par inattention, A. L.“ (rem. dét. p. 1151). Elle ne fait pas mention de à faute de; concernant les expressions faute d'attention et faute d'inattention Littré nous donne la même remarque, et nous y ajoutons qu'il faut traduire une faute d'attention en allemand par „mangel an aufmerksamkeit“ et faute d'inattention par „unaufmerksamkeitsfehler.“ — Cf. aussi Orelli, gr. p. 371 etc. . . . — Pour ce qui regarde par faute de, nous lisons dans Richelet les mots suivants: „C'est la même chose que faute, mais on ne dit guère par faute de paier; on dit simplement faute de paier. Vaug. rem.“ — Et Vaugelas lui-même (rem. p. 345) dit: „On dit par exemple faute d'argent on manque à faire beaucoup de choses, et à faute d'argent on manque etc., et encore par faute d'argent on manque etc. Tous les trois sont bons, mais le meilleur c'est de dire faute d'argent, après celui-là, à faute est le meilleur, et par faute est le moins bon des trois: Cela s'entend, quand faute est devant un nom, mais quand il est devant un verbe à l'infinitif, il est mieux de dire à que par, ny que faute, tout seul, comme à faute de payer les intérêts, il a doublé le principal, est beaucoup mieux dit que par faute de payer, ny que faute de payer, quoy que ce dernier me semble assez bon.“

²⁾ Cependant peut-être il faut supposer ici par faute de, parce qu'il manque devant „fiance“ la préposition par. Aussi est-il un exemple du XVI^e siècle.

Avant qu'ils fussent écoulés, les Athéniens vaincus par terre et par mer, ne pouvant rester sous les murs de Syracuse, *faute de vivres*, ni sortir du port dont les Syracusains avaient fermé l'issue, prirent enfin le parti d'abandonner leur camp, leurs malades, leurs vaisseaux, et de se retirer par terre dans quelque ville de Sicile.

(Barthél. voy. d'An. introd. p. 81.)

Les plus lâches, et comme l'effet le prouva, les moins capables d'affronter le danger, téméraires en paroles et braves de la langue, affirmoient tellement ce qu'ils savoyent le moins, que, *faute d'avis* certains, et vaincu par ces clameurs, Galba prit une cuirasse, et n'étant ni d'âge, ni de force à soutenir le choc de la foule, se fit porter dans sa chaise.

(Rouss. Tac. p. 55.)¹⁾

Furieux et troublés d'une aveugle terreur, *faute de savoir* à qui s'en prendre, ils en vouloyent à tout le monde.

(id. ib. p. 123.)²⁾

En vain, vous les avertiriez qu'une famille va tomber *faute d'un léger secours*.

(H. et B. p. 465, Massillon.)

Faute de veilles elles [les misères] leur échappent.

(ib. p. 466.)

Eu les [sociétés populaires] laissant aller, elles s'éteindront *faute d'alimens*.

(Mager, anth. t. II, p. 649, Benj. Constant.)

Si j'ai vu un homme périr *faute d'être* vêtu, et le pauvre *faute de couverture* . . .

(Job, 31, 19.)

On a cru voir dans Saffredant, dont les cheveux commencent à blanchir, qui se dit malheureux en amour, *faute d'avoir* su conduire avec prudence ses entreprises, l'amiral Bonnavet, dont les aventures galantes sont le texte de quelques-unes des nouvelles de l'Heptaméron.

(Rev. Chrét. 1861, p. 360.)

Ils ne pouvaient suivre à pied, *faute d'habitude* et de chaussure.

(Ség., Nap. liv. VII, ch. III, p. 160.)

Ce prince n'était point de ces généraux nés de la faveur, pour qui tout est imprévu et cause d'étonnement *faute d'expérience*.

(id. ib. liv. IX, ch. X, p. 277.)

. . . des fragmens de sculpture, que nous sommes obligés de laisser ensuite sur la place, *faute de moyens* de transport.

(Lamart., voy. en Or. p. 88.)

Beaucoup de voyageurs modernes ont été induits en erreur, *faute de connaître* ce pieux usage des anciens . . .

(id. ib. p. 184.)

bb. A faute de.

Par indigestions empirer le mauvais teint que vous avez à *faute de* vous exercer.

(Malh. le Traité des bienf. de Sénèque, IV, 13. — Littré.)

¹⁾ Ignavissimus quisque (et ut res docuit), in periculo non ausurus, nimii verbis, linguae feroces: nemo scire, et omnes affirmare, donec inopia veri, et consensu errantium victus, sumpto thorace Galba, irruenti turbae neque aetate neque corpore sistens, sellâ levaretur (Tac. liv. I.)

²⁾ Lymphatis caeco pavore animis, et quia neminem unum destinare irae poterant, licentiam in omnes poscentibus. . . . (ibid.)

Hérodote . . . *faute d'avoir* su son rudiment par coeur, n'accorde pas toujours très-bien le substantif et l'adjectif.

(Mager, anth. t. I, p. 364, Courier.)

Si nous laissons trôner Mahmoud à Constantinople, c'est par pure bonne volonté, *faute d'argent* ou de soldats . . .

(id. ib. t. I, p. 677, Balzac.)

Faute de mieux, il a demandé un prêtre.

(id. ib. p. 694, Bazin.)

Les candidats manquant, vous paraissiez en peine et aviez ajourné déjà deux élections, *faute de sujets* recevables.

(Ploetz, man. p. 502, P.-L. Courier.)

Dire que je ne peux pas grappiller à ta suite, *faute d'un petit capital*.

(ib. p. 782, Augier.)

. C'est un dernier moyen

Que j'ai voulu teuter, *faute d'autre ressource*.

(H. et B. p. 579, Andrieux.)

Quand malheureusement la lanterne ne montre rien, c'est bien une nécessité de traiter avec soi-même, et de se prendre, *faute d'autre*, pour ami et pour confident.

(St. ép. p. 238.)

Lorsque enfin les blessures de ces infortunés s'améliorent, et qu'il ne faut plus qu'une nourriture saine pour achever leur guérison, ils périssent *faute de subsistance*.

(Ség. Nap. liv. VI, ch. VIII, p. 143.)

Un grand nombre d'anciens Grammairiens ont pris les voyelles *eu* et *ou* pour des diphthongues, s'étant laissé tromper par la vue de deux lettres dont on se sert pour les représenter, *faute de caractères* simples.

(Gr. d. Gr. p. 17.)

Faute de vin d'élite.

Sabler ceux du canton;

.

Eh gai! c'est la sagesse

Du gros Roger Bontemps.

(Bér. chans. Roger Bontemps.)

Qu'il lui faille, en décembre.

Souffleur, *faute de bois*.

Dans ses doigts,

Il dit: Moi, je m'en ris . . . !

(id. le petit homme gris.)

J'exige de vous, madame, que vous ne me direz pas un seul mot ni du mérite de mon travail, ni à *faute de mérite*, de la façon avec laquelle je vous en parle.

(Balz. liv. VII, lett. 11. — Littré.)

A faute d'être aimée on peut se faire craindre.
(Corn. Tois. d'or, III, 4. — Littré.)

A faute de trouver les lieux propres.
(Boss. Hist. III, 6. — Littré.)

Tant est merveilleux l'effort de la conscience: Elle nous fait trahir, accuser, et combattre nous-mêmes: et *à faute de* tesmoing estranger, elle nous produit contre nous,
Occultum quatiens animo tortore flagellum.
(Id. et N., t. pros. p. 14, Montaigne.)

cc. Par faute de.

Ces beaux fôciars glorieux avoient trouvé mal-encontre,
par faute de s'estre signez de la bonne main au matin.
(Rab., Garg. I, 25.)

Il mourut là *par faute de* gouvernement on autrement.
(id. Pant. II, 15.)

Par discontinuation d'officier, et *par faute d'opérer*, il est par ma foy plus rouillé, que la claveure d'un vieil charnier.
(id. ib. III, 23.)

D'où il advient que *par faute d'avoir* bien choisi leur route, pour neant se travaille on souvent, et employé lon beaucoup d'aage, à dresser des enfants aux choses ausquelles ils ne peuvent prendre pied.
(Mont. Ess. I, 25.)

Plutarque dict, à propos de ceux qui s'affectionnent aux guenons et petits chiens, que la partie amoureuse qui est en nous, *à faute de* prinse legitime, plustost que de demourer en vain, s'en forge ainsin une faulse et frivole.
(Mont. Ess. I, 4.)

Ce ne fut pas *à faute* ni *de* le desirer avecque passion, ni *de* le rechercher avecque diligence; mais il ne plût pas à la fortune de me donner ce contentement.
(Malh. III, p. 5; Lett. liv. I, 2.)

Faut qu'à la longue la vanité de telle entreprise soit la fable du peuple, quand ayant basti une grande et superbe maison elle demeure vuide *par faute de* revenu.
(Magn. chr. p. 164, Olivier de Serres.)¹⁾

Les autres presque tous avoient des piques qu'ils bransoloient souvent, *par faute de* meilleur passe temps.
(ib. p. 146, procession de La Ligue.)

Il fallut faire un fourneau et donner congé au potier, auquel *par faute d'argent* ie fus contraint donner de mes vestemens pour son salaire. (ib. p. 156, Bernard Palissy.)

Un linx eût fait, *par faute d'étiquette*,
Le qui-pro-quo.
(Id. et N., t. poët. p. 445, Piron.)

Suivant les passages que nous venons de citer il faut croire que *à faute de* aussi bien que *par faute de* ont presque tout-à-fait vieilli depuis le dix-septième et le dix-huitième siècle et que la différence que fait Littré entre ces deux locutions n'existe pas en vérité.

Il reste encore la locution adverbiale:

k. Sans faute,²⁾

immanquablement, sans faillir³⁾, assurément, certainement; unfehlbar, zweifelsohne.—
Je me rendrai sans faute, où je vous promets de me rendre.

Quiconque avec elle [l'humeur contre-disante] naîtra,
Sans faute avec elle mourra,
Et jusqu' au bout contredira,
Et, s'il peut, encor par-delà.

(La Font. fab. liv. III, 16.)

Une montagne en mal d'enfant
Jetoit une clameur si haute,
Que chacun, au bruit accourant,
Crut qu'elle accoucheroit, *sans faute*,
D'une cité plus grosse que Paris:
Elle accoucha d'une souris.
(La Font. fab. liv. V, 10.)

Car il te donnera *sans faute* à son réveil,
Ta portion accoutumée. (id. ib. liv. VIII, 17.)
Elle y viendra *sans faute*. (id. Bagoth, II, 4.)
Je serai *sans faute* à Paris mercredi.
(Boss. Lett. quiet. 453.)⁴⁾

¹⁾ V. plus haut.

²⁾ Après sans on supprime pas et point: „Il a fait le relevé de tout ce registre sans faute.“ — Sans point de faute est une locution que l'on employait autrefois, mais qui est rejetée depuis longtemps. (Gr. d, Gr. p. 876.)

³⁾ Cf. plus haut ce mot. ⁴⁾ V. Littré, faute, 9.

Q Q. Fautif, ive, adj.

*Étym.*¹⁾ Faute; génev. fautif, coupable (ne persiste pas à nier, avoue que tu es fautif).²⁾
Le XVI^e siècle se sert non de fautif, mais de faultier.

*Sign. et emploi.*1^o unzuverlaessigobnoxius culpae, fallax³⁾; qui est sujet à faillir, à faire des fautes. — La nature humaine est fautive.

Il est manifeste que, nonobstant la souveraine bonté de Dieu, la nature de l'homme, en tant qu'il est composé de l'esprit et du corps, ne peut qu'elle ne soit quelquefois *fautive* et trompeuse.
(Desc. Médit. VI, 22.)⁴⁾

L'homme est *fautif*; nul vivant ne peut dire
N'avoir failli . . .

(Pibrac, dans le Dict. de Frévoix.)⁵⁾La vue est de tous les sens le plus *fautif*.(J.-J. Rouss. Ém. II.)⁶⁾

De là cette extension, si *fautive* et si dangereuse, donnée au sens de quelques termes, extension plus contraire encore à la pureté du langage que l'introduction de mots nouveaux.

(Gr. d. Gr. préf. p. XI.)

2^o fehlerhaft,scatens erroribus; plein de fautes. — La première édition de ce livre est *fautive*.Rien n'est si *fautif* que ces lois qui redressent les fautes.(Pasc. Vrai bien, 4, éd. Faugère.)⁷⁾

On ne peut montrer plus de respect pour ses ancêtres; mais on ne peut supputer les temps d'une manière plus *fautive* en comparaison de nos nations modernes.

(Volt. Dict. phil. Chronologie.)⁸⁾

Si l'on doutait que „Ierre“ fût une production *fautive* née de l'agglutination de l'article avec le mot (l'-ierre), les patois suffiraient à en fournir la preuve.

(Littré, préf. p. XXVII.)

En élaguant les expressions *fautives* et les mots hasarvés, on eût bien fait, je crois, de les remplacer par d'autres.

(Rev. Chrét. 1861, p. 449.)

3^o Pièce de bois fautive,celle qui a quelque défaut, ou qui n'est pas carrée.⁹⁾Fautivement, adv.¹⁰⁾*Étym.* Fautive, et le suffixe ment.*Sign. et emploi.*

D'une manière fautive. — Il y a des mots qui sont écrits fautivement.

RR. Faux, fausse, adj.

Étym. Du lat. falsus (p. p. de fallere, tromper); wall. fâs, fâse; provenç. fals; esp. et ital. falso; angl. false; allem. falsch; anc. franç. faus, fax, fals, fauc, faux, faulx, fauls, fauz, fém. fausse etc.¹¹⁾

*Hist. XI^e siècle.*Altresi ki *faus* jugement fait pert sa were, s'il ne pot prover sor seinz, que melz nel sont juger.

(Bartsch chr. fr. p. 41, lois de Guill. le Conq.)

¹⁾ V. Littré, fautif.²⁾ Aussi à Paris dit-on souvent et populairement, mais à tort, fautif dans le sens de qui a failli: J'ai été réprimandé, et pourtant je n'étais pas fautif. (Littré, rem.)³⁾ Cf. Richelet qui y ajoute encore que fautif est un mot bas.⁴⁾ V. Littré, art. fautif, 1.⁵⁾ ibidem.⁶⁾ ibidem.⁷⁾ V. Littré, art. fautif, 2.⁸⁾ ibidem.⁹⁾ Cf. Littré et Richelet.¹⁰⁾ Nous n'avons trouvé ce mot que seulement dans Littré.¹¹⁾ Cf. Bartsch gloss.; Littré; Maetzn. Altfr. L. gloss.; Burguy gr. III, p. 157.

XII^e et XIII^e siècles.

Legierelement puet on entendre
Lor diz, lor moz et lor poinz *faux*
De ce dont hom doit estre saux.
(Bartsch chr. fr., p. 205, La Bible Guiot.)
Mais son cuer voi si forment esmaie,
Quele croit bien que cil ait deservie

Samour ki la par ses *faus* dis traie,
Et mi bien fait sont a noient jugie.
(Maetzn. Altfr. L. p. 36, v. 15.)
Des Romains n'est-il pas merveille
S'il sont *fax* et malicieux,
La terre le doit et li lieux. (Cast. p. 331.)

XIV^e et XV^e siècles.

Ha vielle, *fautx* cuer desloyal,
Bien m'as traie a ceste foiz,
Quant me fault aler par ce boiz
Comme povre fille esgaree.
(Bartsch, chr. fr. p. 414, Miracle de Berthe.)
Et si m'a renouvellee
M'amour, qui

M'auroit par rapporz hay
Et par *fausse* renomnee,
(ib. p. 391, Eust. Deschamps.)
Car *faux* dangier, avecque son alliance,
L'a assiégé en la tour de douleur.
(Barthe p. 70, Charles d'Orléans.)

XVI^e siècle.

Et de combien est le langage *fauls* moins sociable que
le silence!
(Mont. Ess. I, 9.)
C'est dire chose *faulse*, mais qu'on a prins pour vraye.
(ib. p. 35.)

Auquel quelquefois sont engendrez certaines humeurs
falses, nitreuses, boracineuses, acres, mordicantes, lancinan-
tes, chatouillantes amerement.
(Rab. Pant. III, 32.)

Sign. et emploi.¹⁾

Litté énumère dix-neuf différentes acceptions principales de l'adjectif faux, et nous avons amassé un grand nombre de passages où se trouve ce mot dans les auteurs. Mais ce serait un traité à part, si nous voulions entrer dans cette discussion, d'autant plus qu'il faudrait y ajouter encore tous les mots composés de faux, tels que faux-du-corps, faux-fuyant, faux-marcher, faux-marqué, faux-monnayeur, faux-saunage, faux-saunier etc.²⁾ C'est pourquoi nous voulons dire seulement que faux s'emploie comme adjectif aussi bien que comme substantif et ad-
verbe, et qu'il y a une locution adverbiale à faux.

Quant à l'adjectif faux, la Grammaire des Grammaires³⁾ donne beaucoup d'exemples où il faut le placer avant ou après le substantif. Cependant qu'il nous soit permis d'insérer ici une règle qui, abstraction faite des cas où il faut consulter l'oreille, nous semble être d'une grande portée pour la place des adjectifs en général; la voici: exprime l'espèce définie d'un genre, quand il est, pour ainsi dire, une phrase relative raccourcie, il faut le placer après le substantif; d'ailleurs le substantif est précédé de l'adjectif.

Pour ce qui regarde les significations du substantif faux, Litté en donne cinq:

- 1^o Ce qui n'est pas vrai.
- 2^o Ce qui n'est pas naturel (terme de littérature.)
- 3^o Ce qui n'est pas dans le ton (terme de musique.)
- 4^o Altération, supposition d'actes, de pièces, de signatures (terme de jurisprudence.)
- 5^o Ce qui n'a que l'apparence d'être précieux, en parlant de certains objets de parure ou d'utilité.

L'adverbe faux⁴⁾ est de ces adverbes qui, joints à des verbes dans certaines significations, conservent la forme de l'adjectif. On dit p. e. chanter faux, raisonner faux, dater faux, c'est-à-dire d'une manière fausse.

¹⁾ Cf. Lafaye p. 605. 604. 36. 291. 31. 95; suppl. p. 148. 141. 158. ²⁾ Cf. aussi p. e. Quinte-fausse et Fausse-Quinte dans Rouss. dict. de mus. p. 233. ³⁾ Gr. d. Gr. p. 265. 269; cf. encore Ploetz, synt. p. 274.
⁴⁾ Cf. Orelli, gr. p. 353; Maetzn., synt. I, p. 365; Ploetz, synt. p. 60.

A faux signifie le même que „à tort“, „d'une manière fautive“, p. e. accuser à faux. — Cette locution se dit aussi substantivement et figurément, p. e. [un porte à faux, porter à faux.

SS. Infaillibiliste,¹⁾ subst. et adj.

Étym. Infaillible.

Sign. et emploi.

vertheidiger der unfehlbarkeit der papstes, qui soutient l'infaillibilité du pape.
(terme de théologie.)

TT. Infaillibilité, subst. f.²⁾

Étym. Infaillible.

Sign. et emploi.

untrüeglichkeit, unfehlbarkeit.

1^o Qualité de ce qui ne peut faillir, manquer d'arriver. — L'infaillibilité d'un succès.

Admettre la possibilité d'un retour à Dieu du sein même de ces gouffres sans fond ou affirmer l'*infaillibilité* de ce retour sont deux choses bien différentes.

(Rev. Chrét. 1861, p. 605.)

Cette foi, c'est la raison générale; la parole est son organe; la presse est son apôtre; elle se répand sur le monde avec l'*infaillibilité* et l'intensité d'une religion nouvelle.

On aperçoit clairement, en réfléchissant sur ces lois [de morale], qu'elles gouvernent le monde tôt ou tard avec non moins d'*infaillibilité* que les forces physiques.

(Mager, anth., t. I, p. 302; Mme. de Staël.)

(Lamart., voy. en Or., p. 244.)

2^o Qualité de qui ne peut faillir, commettre une faute, se tromper.

Les auteurs appliquent très-souvent ce mot à Napoléon, p. e.

Il [Napoléon] n'avait plus la conscience de son *infaillibilité*, ni cette assurance guerrière que donnent la force et le feu de la jeunesse, ni ce sentiment du succès qui l'assure.

(Ség., Nap. I. III, ch. I, p. 53.)

Jusques à quand pourra-t-il prolonger cette position incertaine, sans diminuer le prestige de son *infaillibilité*, qu'affaiblissait déjà la résistance de l'Espagne, et sans faire naître en Europe un dangereux espoir.

(id. ib. I. V, ch. I, p. 105.)

Ce même homme qui l'année d'après dicta de Paris, avec la même *infaillibilité*, tous les mouvements de son armée jusqu'à Berlin, le jour fixe de son entrée dans cette capitale, et la nomination du gouverneur qu'il lui destinait: c'est lui qui, à son tour étonné, reste incertain.

(id. ib. I. VIII, ch. VII, p. 225.)

Appréhendant alors toute la force qu'il tire du prestige de son *infaillibilité*, il frémit d'y porter une première atteinte.

(id. ib. I. VIII, ch. X, p. 241.)

Cette foi presque superstitieuse de l'Europe dans l'*infaillibilité* du génie de Napoléon le servit contre ses alliés.

(id. ib. I. XII, ch. III, p. 385.)

J'étais éloigné de partager les illusions de ceux de ses [de Napoléon] partisans les plus exagérés, qui s'obstinaient à lui attribuer l'*infaillibilité* que la nature n'a jusqu'à ce moment accordée à personne.

(Mager anth., t. II, p. 365; Gouvion St.-Cyr.)

¹⁾ Nous n'avons trouvé ce mot que dans Mozin-Peschier.

²⁾ Dans le langage du bas-latin nous n'avons pas trouvé le mot „infallibilis“ ou „infallibilitas“, ni dans Du Cange ni ailleurs. Richelet cependant le connaît, car il dit: „Infaillibilité, s. f. (infallibilitas)“ et il ajoute à l'égard de la signification: „Sorte de qualité qui consiste à être infaillible, à ne pouvoir faillir ni errer. (L'infaillibilité de Dieu, Dieu a promis l'infaillibilité à l'Église.) Plusieurs attribuent l'infaillibilité au Pape, mais ils ne le sauraient prouver. Dupin, Docteur en Sorbonne, dans son livre intitulé „De antiqua Ecclesiae disciplina“, nie l'infaillibilité du Pape, et appuie son sentiment de plusieurs raisons qu'on peut voir dans son livre, p. 253. Parmi les Catholiques Romains, les uns par pure politique, soutiennent l'infaillibilité du Pape, et les autres la lui disputent, parce qu'ils ne le croient pas véritablement infaillible.“

Ajoutons quelques exemples où ce mot s'applique à d'autres personnes:

Qui [Ramus] a troublé le monde moral, en mettant le premier en doute *l'infailibilité* d'Aristote.
(ibid. t. II, p. 268, Audin.)

Son clergé [celui de l'Angleterre] érigeait en dogme *l'infailibilité* royale.
(Rev. Chrét. 1861, p. 18.)

Qualité de ne point faillir, de ne point errer en matière de foi, qui, suivant les catholiques, appartient à l'Église, aux conciles et au pape. — L'infailibilité de l'Église.¹⁾

Ainsi avant de partir de *l'infailibilité*, l'Église²⁾ catholique se trouve dans la nécessité de la prouver.
(Mager, anth. t. II, p. 637, Ancillon.)

Il faut que cette autorité soit infailible: l'Église catholique seule possède cette *infailibilité*.
(ib. p. 148.)

Louis, représentant du droit divin et chef de l'Église gallicane, voyait dans *l'infailibilité* papale une atteinte à ce double droit.
(Rev. Chrét. 1861, p. 101.)

Quel abîme entre les théories modernes et Bossuet ou Pascal refusant nettement *l'infailibilité* au pape pour ne l'attribuer qu'à l'Église.
(ib. p. 426.)

Il enterra, sous les fleurs de sa rhétorique, *l'infailibilité* personnelle du pape, tout en proclamant „l'indéfectibilité“ du saint-siège, énigme que nous laissons à comprendre à de plus habiles que nous.
(ib. p. 102.)

Aussi assume-t-elle [l'autorité du clergé] le caractère d'*infailibilité*, à la grande satisfaction de celui pour qui tout travail de l'âme est un fardeau.
(ib. p. 556.)

La personne même qui possède cette qualité.

Deux pontifes, également infailibles, se partagent l'obéissance des fidèles. De ces deux *infailibilités* rivales, l'une fonctionne à Avignon, au service du roi de France; l'autre s'est inféodée aux monarques anglais; toutes deux reprennent pour leur compte, dans le domaine spirituel, la querelle séculaire des deux couronnes.
(Rev. Chrét. 1861, p. 79.)

UU. Infailible, adj.

Étym. In . . . (grec: a privatif), et failible; lat. infallibilis³⁾, de in . . . , et fallere.

Hist. XIV^e et XV^e siècles.

Mais la matière de quoi j'œuvre,
Est *infailible* à toute espreuve,
Quelque feu ardent que ce soit.
(Nat. à l'alch. err. 762.)⁴⁾

Dieu par amour et union s'entretient *infailible* et
inremuable.
(G. Chast. Exp. sur vérité mal prise.)⁵⁾

XVI^e siècle.

La philosophie a bien armé l'homme, pour la souffrance, ou de patience, ou, si elle couste trop à trouver, d'une desfaite *infailible*, en se desrobbant tout à fait du sentiment.
(Mont. II, 301.)⁶⁾

Sign. et emploi.

1^o untrueglich, zuverlaessig, ganz gewiss, unausbleiblich;
certain, immanquable; certus. Qui ne peut faillir, manquer d'arriver.

L'autre [porte] est de corne, par laquelle entrent les songes certains, vrais et *infailibles*. (Rab. Pant. III, 13.)

On doit regarder comme des desordres dignes de censure, tout ce qui n'est établi parmi eux que par un mauvais gust, suite *infailible* ou de l'ignorance ou de la prévention.
(Tr. d. l. S. p. 56.)

Mais ce Roy, des bons Rois l'éternel exemplaire,
Qui de nostre salut est l'ange tutelaire,
L'infailible refuge, et l'asseuré secours,
Son extrême douceur ayant dompté l'enuie,
De quels iours assez longs peut-il borner sa vie,
Que nostre affection ne les iuges trop cours?
(H. et B. p. 153, Malherbe.)

Je n'ai pas dit la principale cause
De sa ruine, *infailible* accident;
Et j'oublois qu'il eut un intendant.
(La Font., t. II, p. 230, Belpégor.)

¹⁾ Le dictionnaire de Mozin-Peschier fait encore distinction entre une infailibilité active, qui appartient à l'Église enseignante, au corps des pasteurs; et une infailibilité passive, par laquelle toute la société des fidèles ne peut jamais errer. ²⁾ Il faudroit ici la lettre initiale. ³⁾ Nous n'avons trouvé ce mot latin que dans Littré qui cite „Quicherat, Addenda“. ⁴⁾ V. Littré, art. infailible, hist. ⁵⁾ ibidem. ⁶⁾ ibidem.

De ces tièdes gafants, de qui les coeurs paisibles
Tiennent déjà pour eux les choses *infaillibles*,
N'ont point peur de nous perdre, et laissent chaque jour
Sur trop de confiance endormir leur amour.

(Mol. Fach. II, 4.)

... Certes son visage
Porte de sa grandeur *l'infaillible* présage.

(Rac. Alex. III, 3.)

Oni, je lui ferai voir, par *d'infaillibles* marques,
Qu'un véritable amour brave la main des Parques.

(Corn. Hor. IV, 4.)

Plus fiers d'une mort *infaillible*,
Sans peur, sans désespoir, calmes dans leurs combats,

Une recette, un secret, un remède infaillible, recette, procédé, remède
qui ne manque jamais de réussir.

Sachons perdre dans l'occasion, la recette est *infaillible*,
et je consens à l'éprouver. (d. I. Bruy., t. II, p. 85.)

Monsieur de Montesquieu lui demanda pourquoi on
n'avait pas essayé de vaincre cette résistance par un moyen
presque toujours *infaillible* en Angleterre, par le grand
mobile des actions des hommes, en un mot par l'argent.

(Montq., t. I, éL. de M. de Montq., p. 21.)

Ils ont, disent-ils, des secrets *infaillibles* pour enchaîner
le pouvoir des mauvais génies. (Barthél. voy. en Gr., p. 172.)

2^o unfehlbar,

d'une personne qui ne peut faillir, ni errer, ni tromper; omnis erroris experts.

Tous les rebelles, . . . se confiant aveuglément à leur
sorcier *infaillible* et à leur général prédestiné, se mirent à
hurler à l'envi: Vive l'obi! Vive Biassou.

(V.-H., Bug-Jargal, p. 135.)

Particulièrement, chez les catholiques, qui ne peut errer dans les matières de foi.

Et comment ne se seraient-ils [les papes Innocent III et
Grégoire VII] pas cru tout permis quand les trônes de la terre
s'inclinaient devant eux, et que la chrétienté à genoux leur
répétait: „Vous êtes *infaillibles!*“ (Rev. Chrét. 1861, p. 72.)

Quelque cas que nous puissions faire de ses docteurs
[de ceux de l'Église catholique], ils ne sont pas *infaillibles*
pour nous.

(ib. p. 593.)

3^o Qui ne peut commettre de mauvaise action.

Cependant moi qu'environnaient les occasions de faillir, je n'étais rien moins qu'*infaillible*. (Marmontel, Mém. IV.)¹⁾

VV. Infailliblement, adv.

Étym. Infaillible, et le suffixe ment.

Hist. XVI^e siècle.

Ayans cette persuasion en leurs caboches, elles feront leurs maris coquus *infailliblement*.

(Rab., Pant. III, 33.)

Sign. et emploi:

sicherlich, unzweifelhaft;

inmanquablement, indubitablement, assurément; certe, certissime. D'une manière infaillible.

Il avoit . . . secours important contre les premiers troubles
qu'exciteroit *infailliblement* dans la ville la mort du
Dictateur.

(Roll. hist. rom., t. XIV, p. 310.)

L'expression dont brillent les chefs-d'oeuvre en ce genre,
saisit *infailliblement* tout homme de génie. (Montq., t. I, p. 22.)

Celui qui porte ce signe se noiera *infailliblement*, s'il
n'évite l'eau avec le plus grand soin. (V.-H., Bug-Jargal, p. 125.)

¹⁾ V. Littré. art. infaillible 3.

APPENDICE.

Voici les mots provençaux qui ont rapport à notre monographie, et que nous avons trouvés dans les monuments de la langue provençale depuis le dixième jusqu'au seizième siècle et dans le vocabulaire français-provençal, publié par S.-J. Homnorat:

A. Faillir.

Ce verbe se conjugue en provençal sur partir, c'est-à-dire il présente la forme pure de la troisième conjugaison faible.¹⁾

1^o Infinitif.

Que no crei ges qe merces aus *faillir*

Lai ou Deus vole totz autres bes aizir.

(Delius, Folget de Marselha III, p. 29.)

Auc mais no l dis, tan tem a lei *faillir*,

Si' es a leis autriatz mos volers.

(id. ib. IV, p. 32.)

Tan tem *faillir* al sen voler.

Perq' en planh e sospire.

(ib. Peirol d'Alverna, IX, p. 49.)

Ges en bon vers non pose *falhir*

A l'ora que de mi dons chan.

(Bartsch, chr. pr., p. 77, Peire Rogier.)

E no siatz leugeira,

Que parletz ges promeira

De negu gran solatz,

Que *falhir* i pogratz.

(ib. p. 87, Garin le Brun, Ensenhamen.)

Bartsch, dans le glossaire provençal, dit: Falhir, faillir, failhir, falir, faillir, manquer, faire une faute, prendre fin, abandonner, fehlen, suendigen, mangeln, es fehlen lassen, irren, im stiche lassen, verfehlen.

2^o La troisième personne du présent de l'indicatif au singulier et la deuxième personne du singulier de l'impératif se forment en retranchant la terminaison *ir* de l'infinitif; la première personne singulière du présent de l'indicatif se fait ordinairement de la même manière, mais quelquefois elle se termine par *i*, comme la première et la troisième personne du singulier du parfait.

Bel N'Azimanz, Deus mi gart de faillir

Vas lei, qi *falh* ves mi, s'en l'anses dir.

(Delius, Folget de Marselha III, p. 31.)

Lei non *falh* res qi a pro donna tanha,

Q'om no la ve qi de lei lans non port.

(ib. Peirol d'Alverna II, p. 36.)

Mas vos, me par, poscatz far fallimen²⁾,

Pero, q'auc *faill* cels q'es pros ni prisatz.

(ib. F. de Mars. I, p. 26.)

Pos del tot m'en *faill* aizuia,

Nom meravill s'en n'afflam.

(Bartsch, ch. pr., p. 61, Jaufre Rudel.)

¹⁾ Pour les détails cf. la 1^{ère} partie de cette dissertation et Bartsch chr. pr. p. 422 suivv. ²⁾ V. plus bas ce mot.

No *faill* nuill temps, tan gen se sap aizir . . .
(Bartsch, chr. pr., p. 162, Guiraut de Calanso.)

Car outra rason m'ausi ben
Amors, qu'en me no *faill* de ren,
Qu'ieu fas tot so quem manda far
E am cel cui mi mand' amar.

(ib. p. 251, Roman de Jaufre.)

E pot se dir propriamens
Quar sitot non defallh ense,
Falh quant a nos, quar om nol ve . . .

(H. A. 33, p. 254, Breviari d'amor.)

3° La première personne du singulier du présent de l'indicatif terminant en *i*, et la première ou la troisième personne du singulier du parfait:

Et en aissi o fes tot lan entier que anc non *failli* dia.
(Mahn, Troub. LXXXVI.)

So qu'en *faillh*, per qu'en fa folia
Qui mai despen que non ha de poder.
(ib. p. 265, Bertran Carbonel.)

L'us passet cercle, l'autre sail:
Negus a so mestier no *fail*.
(ib. p. 292, Roman de Flamenca.)

4° La première personne du singulier du parfait a quelquefois la terminaison *ic* ou *ii*:

Que nostre senher el mezeis
Ab pauc de far non i *fahic* (ib. p. 64, Raimbaut III, Conte d'Orange.)

5° La troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif:

Que ben ai so que m'a mestier,
E vos vei que *faillon* denier (ib. p. 156, N Uc de saint Circ et coms de Rodés.)

6° La troisième personne du pluriel du parfait a pour l'ordinaire la terminaison *-iron* ou *-iro*, mais il se trouve aussi *-iren*:

Cil li *faliren* quel solient ajudar,
Fez lo lo reis e sa charcer gitar. (ib. p. 3, Poème sur Boèce.)

7° La troisième personne du singulier du futur et la première personne du singulier du conditionnel se termine en *-ira*; mais la dernière peut aussi avoir la désinence *-iria*.

E cui *fahira* fazenda sega autre comandamen. (ib., p. 228, Règle de St. Benoît.)

8° La première personne du singulier du futur a la terminaison *-irai*.

Faillirai lor? Meilhs voill qe'l mon mi faila.¹⁾ (Dellus, Bernard de Ventadorn IV, p. 23.)

9° La deuxième personne du pluriel du présent du subjonctif se termine en *atz* ou *ats*:

Ja non crei quei *fahatz* en re;
C'anc domna mielh no s'en captene.
(Bartsch, chr. pr., p. 216, Raimon Vidal.)

Vas vos om ren no m defen,
Tem qe *faillatz* fallimen.²⁾
(Dellus, B. de Ventadorn V, p. 25.)

10° La première et la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif a la terminaison *-is*:

Plagues a deu ja la noitz non *fahis*,
Nil meus amics lonh de mi nos partis,
Ni la gaita jorn ni alba no vis!
(Bartsch, chr. pr., p. 97, Alba.)

Et aissi fesses tot un an que non *faillis* dia ella
uenria, uiua. (Mahn, Troub., LXXXVI.)

11° Le participe passé et la troisième personne du singulier du parfait, qui pour l'ordinaire se termine en *i³⁾*, a la désinence *it*.

¹⁾ V. plus bas.

²⁾ V. plus bas.

³⁾ V. cette page 3°.

Antz a ben *faillit* endret me,
Q'en no la pose entroblidar,
La bella, cui non ans pregar.
(Delias, Peïrol d'Alvernha IX, p. 49.)

Chantan volgra mon ferm cor descobrir
Lai on m'agr' ops qe fos saubutz mos vers,
Mas per dreïch gautz m'es *falhit* mos sabers.
(ib. Folquet de Marselha IV, p. 31.)

B. Defalhir, defaillir,
manquer, fehlen.

Car tan grans es li virtutz de charitat que ses leis non
es tengut a re profecia ni martiris, e si li virtutz de charitat
defail, las altras virtutz sont vanas, e s'il i es, las altras
sunt bonas. (Bartsch, chr. pr., p. 229, Traduct. de Bède.)

E quem portetz tal guirensa
Qu'ieu au lay, ses defalhensa,¹⁾
On gangz non es *defalhens*.²⁾
(ib. p. 351, Arnaut Vidal.)

C. Defalhensa,
défaut, fehler, suende.

Per cass' o per joc, per estiers
A son tort pren *defalhensa*
(ib. p. 304, Folquet de Lunel.)

D. Falha, failha, faila,
faute, manquement; fehler, verfehlen, mangel.

Pero contra febres dirai,
Per so que saucnar nol vos cailla,
Metzina que non aura *faila*.
(ib. p. 177, Daude de Pradas.)

Mas el qu'es totz ples de merce
Li plai que sas *falhas* reve.
(ib. p. 285, Gui Folqueya.)
En asi que per la *falha* quel fag auia que se traisses
la onglà del det menor. (Mahn, Troub. LXXX.)

Ses falha,
sans doute; ohne zweifel.

Aie d'amor *ses falha*
Mais non ai oguan.
(Bartsch, chr. pr., p. 135, Peïrol.)

E. Falhensa, failh-, failh-, fall-, failleucha,
faute, manque; fehler, fehle, vergehen, mangel.

D'aissom conort, car anc non fis *failleucha*,
Amics, vas vos per nuilla captenensa.
(ib. p. 67, Beatrice.)
Vius ses *failleucha*³⁾
Intr'er'en paradis.
(ib. p. 70, Guillem de Cabestaing.)
Pres soi ses *failleucha*⁴⁾
En tal bevolencha,
Don ja nom partrai. (ib. p. 240, Dansa.)

Tan suy d'apenre raissos
So que d'amar ai *fallensa*.
(ib. p. 275, Guiraut Riquier.)
Guerrier, ben vuellh guerrejear
Ab vos d'amor ses *failleucha*.
(ib. p. 319, Johan de Pena.)

F. Falhida, failhida,
faute, fehle.

E si con ella val pauc, es pouca la *failhida*.
(Bartsch, chr. pr., p. 291, Traité de Poétique.)

Senhors, l'autrier vi ses *falhida*⁵⁾
La cata que ges nom oblida.
(ib. p. 309, Raimon Escrivan.)

¹⁾ V. le mot suivant. ²⁾ C'est le participe présent. Bartsch (flex. prov. p. 426) dit que partir forme le part. prés.: parten -ent; nom. partens, -enz, -entz. ³⁾ Cf. cette page. D. sans doute, ohne zweifel.
⁴⁾ Cf. ibid. ⁵⁾ Cf. ibid.

G. Falhimen (-t, -s), fail-, fall-, fal-,

faute, péché, erreur; fehler, vergehen, irrthum.

Q'an tal dompna m chansit,
Don an fait *fallimen* . . .

(Dellus, Folquet de M. III, p. 29.)

Ma dompna nalmucs lacals uolia ben an gigo de torno
si era mout dolenta car el non demandaua perdon del *fail-*
limen.

(Mahn, Troub. LIII.)

Per que sai be qu'es *falhimen*
Lo repropchiers c'om dire sol.

(Bartsch, chr. pr., p. 91, Arnant de Maroill.)

En Ugo mante *falhimen*,

Quel teners del man non es res,

Ni non cre qu'anc d'amor mogues.

(ib. p. 153, Jeu-parti.)

Mais on qu'eu sia seus mi son,

E vauc m'en lai ad esperon

Per descolpar de *falliment*.

(ib. p. 239, Ballade.)

Per mi peccador prejar

Dejaç deu, que perdonar

Me deja mos *falimens*

Qu'ai faiç vers lui longamens.

(ib. p. 273, Poésies religieuses.)

E si mostra con lo *faillimen* de l'auta dompna es
majer qe cel de la bassa.

(ib. p. 291, Traité de Poétique.)

H. Falhizo -s,

faute; fehler, suende.

E cel que long' atendensa

Blasma fai gran *falhizo*.

(ib. p. 105, Peire Vidal.)

I. Fals, faus,

faux; falsch, treulos.

Filla del rei, be m pres,

Qant per lei *fals*' amor

Q'en gazagnei meillor

Et qi meills sap valer

Et far et dir plazer.

(Dellus, Peire Vidal III, p. 6.)

Q'aizo m tol tot mon afaire,

Q'anc no fui *fals* ni trichaire.

(ib., Bernard de Ventadorn I, p. 16.)

Car auia crezudas las *falsas* promessas de lieis per
aquesta canso.

(Mahn, Troub. LXXVI.)

Senor ni par, sill mena malament,

Ni l'us ves l'aitre sis fai *fals* sacrament.

(Bartsch, chr. pr., p. 1, Poème sur Boece.)

D'aisso foron fort corrossat

Li *fals* juzeu et an cridat

„Prengam lo, que trop a parlat,

Gittem lo for de la ciutat.“

(ib. p. 22, Le Martyre de St. Étienne.)

Car tan prenon cabaus

Domnas entrels fis los *faus* . . .

(ib. p. 145, Raimon de Miraval.)

Et es *fals* e fora de fe

Qui fermamen aisso no cre.

(ib. p. 288, Gui Folqueys.)

J. Falsament,

avec fausseté; mit falschheit.

Aras es temptz que le rey d'Anglaterra

Layse lo crit qu'a portat *falsament* . . .

(ib. p. 390, Marti de Mons.)

So es a dire qu'el no fos vengut *falsament* o per
falsa color per espiar . . .

(ib. p. 392, Honoré Bonnet.)

K. Falsar, fausar,

fausser, rompre; faelschen, verfaelschen, verletzen.

Ac vestit un ausberc gran fremilo,

Onques per negun' arna *falsatz* no fo.

(ib. p. 31, Girart de Rossilho.)

E lhi vassau s'en so aisi ferit,

Lor escut son traucat, frah e partit

E lhi ausberc *fausat* e descofit.

(ib. p. 32, id.)

Anc no *falsci* mon viatge
 Vas leis, cui mos cors s'autreja . . .
 (ib. p. 140, Gaucelm Faidit.)

El metge lur mestier *falsan* . . .
 (ib. p. 302, Folquet de Lunel.)

L. Falsetat -z, falssetat -z,
 fausseté, falschheit.

Sezets, senhors, e ajats pas,
 So que direm ben escoutas,
 Car la lissos es de vertat;
 Non hy a mot de *falssetat*.
 (ib. p. 21, Le Martyre de St. Étienne.)
 Mas fin' amors me liama,
 Qu'en mi non a penh d'enjan,
 Ni *falssetat* non amas.
 (ib. p. 147, 148, Raimon de Miraval.)

Quar per *falssetat* proada
 Li fo la lenga mermada . . .
 (ib. p. 316, Matfre Ermengau.)

Car maldizen ditz *falssetatz*
 El savi cobre las vertatz.
 (ib. p. 333, Seneca, Ou lo Savi.)

M. Fauta, faut -z,
 faute; fehler, mangel.

Ren tant ab meins de *faut*, ans vos dezir¹⁾ plus que
 deus cil d'Edoma.

(ib. p. 133, Arnaut Daniel.)

O per *fauta* de scientia,
 Quant auran preza la cura . . .
 (ib. p. 314, Matfre Ermengau.)

Voici les formes que nous avons trouvées dans Honorat:

falha	faillè	faussar	fausser.
falher, chalher	falloir.	faussari	faussaire.
falhibilitat	faillibilité.	faussat, ada	faussé, ée.
falhible, ibla	faillible.	faussetat	fausseté.
falhir	faillir.	fauta	faute.
falsifiar	falsifier.	fautar	avoir faute.
falsifiat, ada	falsifié, ée.	fautassa	faute grosse.
falsification	falsification.	fauteta	faute petite.
falsificatour	falsificateur.	fautif, iva	fautif, ve.
faus, ssa	faux, sse.	infalhibilitat	infaillibilité.
faussa clau	fausse clef.	infalhiblament	infailliblement.
faussalerta	fausse alerte.	infalhible, ibla	infaillible.
faussament	faussement.		
defalhent, enta	défaillant, e.	defalhir	défaillir.
defalhiment	défaillance.	défaut	défaut.

Le mot français failli se donnait en provençal par banqueroutier, faillite par bancarouta, fausset par espira, tirer le fausset par adousilhar, faux aussi par dalh.

¹⁾ Ici il y a une lacune dans les textes.

